

SUIVEZ-NOUS SUR



Envoyé en préfecture le 01/02/2024

Reçu en préfecture le 01/02/2024

Publié le



ID : 042-214201865-20240131-DEL_2024_014-DE

RAPPORT PRIX

& QUALITE DU SERVICE

DE L'EAU POTABLE 2022



SAINT-ÉTIENNE
la métropole

Envoyé en préfecture le 01/02/2024

Reçu en préfecture le 01/02/2024

Publié le



ID : 042-214201865-20240131-DEL_2024_014-DE

Sommaire

Sommaire	1
Avant-Propos	3
Introduction	4
Les chiffres clés pour 2022	5
I. Présentation générale du service	7
A. Caractérisation générale du service	7
1. Organisation administrative du service.....	7
2. Estimation de la population desservie	8
3. Nombre d'usagers	9
4. Conditions d'exploitation du service	11
a) Les modes de gestion du service de l'eau potable	11
b) Rôle de la Direction de l'Eau Potable.....	11
c) Les modes de gestion du service d'eau potable sur le territoire	11
d) Nature des compétences assurées	13
e) Échéances des contrats d'exploitation en vigueur au 31 décembre 2022	13
B. Ressources en eau	15
1. Ressources alimentant les services de distribution de SEM.....	15
2. Conventions d'échange d'eau	17
3. Total des volumes d'eau potable prélevés sur les ressources	18
4. Volumes exportés par les différents services de distribution	19
5. Volumes importés par les différents services de distribution	20
6. Volumes consommés	21
C. Etat du patrimoine.....	23
1. Stations de traitement	23
2. Réservoirs	23
3. Réseaux	24
4. Equipements de pompage ou de surpression	24
5. Turbines.....	25
6. Travaux réalisés	25
a) Ressources – Stations de traitement	25
b) Réseaux – Ouvrages de distribution	25
II. Tarification du service et éléments financiers	26
A. Tarification du service	26
B. Prix du service de l'eau potable.....	36
1. Structure des prix des services de l'eau potable pour chaque service de distribution	37
2. Composantes de la facture de 120 m ³	38
C. Recettes du service.....	41
1. Recettes perçues par la Collectivité	41
2. Recettes perçues par les exploitants des services délégués	41
3. Taux d'impayés.....	42
D. Eléments financiers	44
1. Remboursement de la dette	44
2. Durée théorique d'extinction de la dette.....	44
III. Les indicateurs de performances des services	45
A. Qualité de l'eau	45
1. Qualité de l'eau (or SIEMLY et SI du Haut Forez)	45
2. Branchements en plomb	47

B. Performance des réseaux	
1. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	47
a) Définition de l'indicateur	47
b) Indice de connaissance et de gestion patrimoniale (ICGP) des réseaux de distribution des services de Saint-Etienne Métropole.....	49
2. Rendement et indice linéaire de pertes en réseau	50
a) Définition des indicateurs	50
b) Valeurs des indicateurs à l'échelle de SEM.....	52
c) Valeurs des indicateurs par service.....	53
Annexes.....	58

Avant-Propos

Une année hors norme. C'est en ces termes que Météo-France qualifie l'année 2022, marquée par des températures caniculaires et par un déficit pluviométrique record. Notre pays a connu la 3^{ème} plus longue période de sécheresse des sols de son histoire (huit mois !).

Les ressources de la Métropole n'ont pas échappé à cet épisode. Certains barrages (dont le niveau avait été partiellement abaissé en tout début d'année pour des opérations de travaux il est vrai), ont été vidés et les interconnexions de secours ont été mobilisées. Le fonctionnement des stations de traitement en a été perturbé et la qualité de l'eau distribuée (notamment sur l'Ondaine) en a souffert.

Les experts nous expliquent que le réchauffement des températures est favorisé par le changement climatique d'origine humaine. Et la tendance n'est pas amenée à s'inverser : en 2040 ce même type d'évènement devrait être deux à trois fois plus probable qu'en 2022 et pourrait être observé tous les dix ans.

Ce constat nous oblige et nous devons en tirer des conséquences.

En premier lieu, nous devons désormais apprendre à vivre, non pas encore avec la pénurie, mais avec la rareté d'une ressource sans laquelle rien n'est possible. Sans eau dans les rivières : plus d'eau potable bien sûr, mais aussi plus d'agriculture (70 % de l'eau consommée dans notre pays), plus de production d'énergie (hydroélectricité et refroidissement des centrales impossibles), plus de fret fluvial (avec davantage de camions sur les routes et de gaz à effet de serre). Il nous faut donc réduire nos prélèvements et pour cela améliorer le rendement des réseaux et des stations et limiter nos besoins.

En second lieu, tout service présente un bilan en matière de gaz à effet de serre, l'eau potable comme les autres. Il nous appartient de le réduire autant que faire se peut et d'inscrire pleinement l'eau potable dans le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) ambitieux de la Métropole. Ainsi, le Conseil Métropolitain, par décision du 23 mars 2022, a décidé de confier le contrat de production et de distribution d'eau potable de 13 communes du bassin stéphanois à la société SAUR (sous la marque métropolitaine Oélie). Pour la première fois ce contrat impose au gestionnaire des objectifs de réduction des consommations d'énergie, de diminution des émissions de gaz à effet de serre et des déchets, le déploiement de véhicules électriques, des mesures de protection de la biodiversité, l'extension du photovoltaïque ou des actions de communication pour inciter à la réduction des consommations. C'est une première et ces objectifs devront être pris en compte sur d'autres services à l'occasion des regroupements décidés en 2021.

Face aux défis auxquels la Métropole se doit de répondre, dont les résultats dépendent de la responsabilité de tous, et sous l'impulsion et avec le concours entier des élus, des synergies sont constituées à cette fin entre les services de la Métropole. Je les remercie tous pour leur implication, leur volontarisme et leur compétence.

Ce rapport Prix et Qualité du Service rend donc compte de l'activité du service de l'eau pour une année qui en aura été singulièrement dépourvue. A nous tous donc, élus, agents, gestionnaires et usagers de tout faire pour contrevenir aux prévisions des experts et que cet exercice demeure l'exception.



Bernard BONNET
Vice-Président en charge de l'eau potable

Introduction

Les Rapports Annuels Prix et Qualité des Services Publics de l'Eau et de l'Assainissement, sont des rapports obligatoires. :

“ Le maire présente au conseil municipal un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers ” (art. L. 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)).

... à destination des usagers...

Le rapport annuel est un outil de communication entre les élus, leur assemblée délibérante et les usagers des services d'eau et d'assainissement. Il doit pouvoir être librement consulté en mairie. Les communes de 3 500 habitants et plus sont soumises à une obligation d'affichage (art. L. 1411-13 du CGCT).

... pour plus de transparence...

L'élaboration du rapport annuel sur le prix et la qualité du service répond aux principes de gestion décentralisée des services d'eau et d'assainissement, de transparence et d'évaluation des politiques publiques. Le rapport annuel doit être examiné par la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL - art. L. 1413-1 du CGCT) constituée à l'initiative du Maire des villes de plus de 50 000 habitants. Cette présentation à la CCSPL permet de prendre en compte les attentes des usagers et d'améliorer la lisibilité de ce rapport.

... élaboré par la collectivité responsable de l'organisation du service...

Le maire ou le président de l'EPCI a la responsabilité de la rédaction et de la mise en forme du rapport ainsi que de sa communication.

... pour mieux évaluer la qualité et le prix du service à l'utilisateur.

Les articles D. 2224-1 à 4 du CGCT fixent la liste des indicateurs techniques (ressources, qualité, volume, etc.) et financiers (tarification, dettes, investissements, etc.) qui doivent au moins figurer dans le rapport. Les rapports peuvent être complétés par tout indicateur jugé utile. Ils peuvent également être agrémentés de plans, de croquis ou de photos sur la localisation des ressources et le cycle de l'eau au niveau de la collectivité par exemple. Si les compétences de la collectivité ou la localisation des ressources évoluent peu d'une année sur l'autre, seuls les indicateurs relatifs au prix et à la qualité de service ainsi que des travaux devront être actualisés.

Le rapport est établi à partir de données tirées des rapports annuels des délégataires ainsi que de données et informations propres aux Communes membres de la Métropole.

Il comporte les indicateurs réglementaires et des indicateurs complémentaires liés aux particularités du service.

AVERTISSEMENT

La création d'un service unique regroupant 13 communes (L'ETRAT - FONTANES - LA GIMOND - ROCHE-LA-MOLIERE - SAINT-ETIENNE - SAINT-GENEST-LERPT - SAINT-HEAND - SAINT-JEAN-BONNEFOND - SAINT-PRIEST-EN-JAREZ - SORBIERS - LA TALAUDIÈRE - LA TOUR EN JAREZ - VILLARS) alimentées majoritairement par l'usine de Solaure (à compter du 1er octobre 2022) et le changement d'exploitant sur ce périmètre en cours d'année ont occasionné des modifications de périodes de facturation et de relève des compteurs. De ce fait, les indicateurs annuels présentés dans ce rapport peuvent différer de ceux fournis dans les comptes rendus des délégataires qui ne couvrent qu'une partie seulement de l'exercice. Les meilleures informations disponibles (ou reconstituées) sont reportées dans les pages suivantes.

Les chiffres clés pour 2022



193 670

Abonnements au total pour
402 993 habitants



19 509 028

m³ consommés par les habitants



24 714 881

m³ mis en distribution



133

Litres par habitant et par jour
(Consommation moyenne par habitant)



2 538

Km de réseau de
distribution
(Hors branchements)

9

Usines de production
d'eau potable



135

Réservoirs pour une
capacité de stockage totale
de 132 982 m³



99,35

% des 2 167 prélèvements
réalisés conformes aux normes

81,76

% de rendement
moyen des réseaux



Envoyé en préfecture le 01/02/2024

Reçu en préfecture le 01/02/2024

Publié le



ID : 042-214201865-20240131-DEL_2024_014-DE

I. PRESENTATION GENERALE DU SERVICE

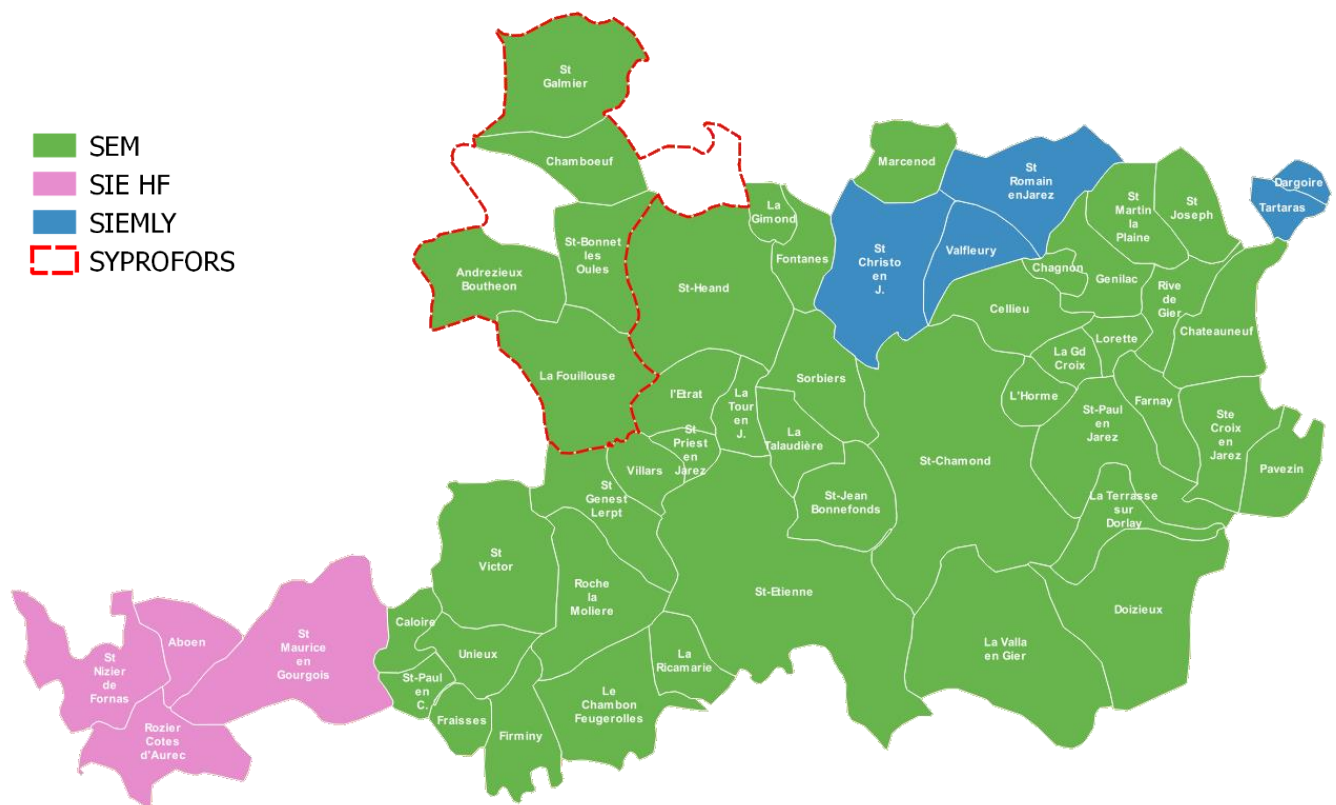
A. Caractérisation générale du service

1. Organisation administrative du service

Saint-Etienne Métropole (SEM) exerce la compétence eau potable (protection du point de prélèvement, traitement, stockage, transport et distribution aux usagers) pour l'ensemble des communes membres à l'exception des communes de :

- ABOEN, ROZIER-COTES-D'AUREC, SAINT-MAURICE-EN-GOURGOIS et SAINT-NIZIER-DE-FORNAS pour lesquelles Saint-Etienne Métropole adhère au Syndicat des Eaux du Haut-Forez (SIE HF),
- DARGOIRE, SAINT-CHRISTO en JAREZ, SAINT-ROMAIN en JAREZ, TARTARAS et VALFLEURY pour lesquelles Saint-Etienne Métropole adhère au Syndicat Mixte pour l'Alimentation en Eau des Monts du Lyonnais et de la Basse Vallée du Gier (SIEMLY).

Par ailleurs, Saint-Etienne Métropole adhère au SYPROFORS (SYndicat mixte de PROduction d'eau potable de la plaine du FORez Sud) pour la compétence production d'eau potable des communes de ANDREZIEUX-BOUTHEON, CHAMBOEUF, LA FOUILLOUSE, SAINT-BONNET les OULES et SAINT-GALMIER.



2. Estimation de la population desservie

Sur la base des populations légales millésimées 2020 entrées en vigueur au 1^{er} janvier 2023, la population totale des communes de SAINT ETIENNE METROPOLE est de 411 815 habitants.

Les communes pour lesquelles la compétence de distribution de l'eau potable est assurée par Saint-Etienne Métropole comptent 402 993 habitants. On estime à 402 229 le nombre d'habitants desservis par le réseau public et à 764 le nombre d'habitants alimentés par une ressource en eau indépendante.

Service	Nombre d'habitants 2021	Estimation Nombre d'habitants 2021 desservis	Nombre d'habitants 2022	Estimation Nombre d'habitants 2022 desservis
ANDREZIEUX-BOUTHEON	10 113	10 113	10 259	10 259
CALOIRE	313	313	313	313
CELLIEU	1 728	1 728	1 724	1 724
CHAGNON	513	513	520	520
CHAMBOEUF	1 828	1 825	1 848	1 845
CHATEAUNEUF	1 651	1 651	1 670	1 670
DOIZIEUX	853	613	857	616
FARNAY	1 399	1 396	1 384	1 381
FIRMINY	17 089	17 087	17 126	17 124
FONTANES	692	684	694	686
FRAISSES	3 786	3 786	3 786	3 786
GENILAC	3 970	3 970	3 953	3 953
LA FOUILLOUSE	4 730	4 730	4 755	4 755
LA GIMOND	289	289	289	289
LA GRAND'CROIX	5 213	5 213	5 137	5 137
LA RICAMARIE	7 920	7 907	7 990	7 977
LA TALAUDIÈRE	7 076	7 076	7 143	7 143
LA TERRASSE SUR DORLAY	784	772	780	768
LA TOUR EN JAREZ	1 508	1 508	1 500	1 500
LA VALLA EN GIER	1 101	868	1 108	873
LE CHAMBON FEUGEROLLES	12 028	12 023	11 944	11 939
L'ETRAT	2 748	2 748	2 812	2 812
L'HORME	4 788	4 788	4 806	4 806
LORETTE	4 747	4 747	4 774	4 774
MARCENOD	714	703	712	701
PAVEZIN	386	365	398	377
RIVE DE GIER	15 099	15 099	15 208	15 208
ROCHE LA MOLIERE	9 976	9 969	9 966	9 959
SORBIERS	8 041	8 039	8 180	8 178
SAINT-BONNET LES OULES	1 710	1 710	1 754	1 754
SAINT-CHAMOND	35 253	35 202	35 697	35 645
SAINT-ETIENNE	175 792	175 648	176 016	175 872
SAINT-GALMIER	5 972	5 972	5 966	5 966
SAINT-GENEST LERPT	6 193	6 191	6 252	6 250

Service	Nombre d'habitants 2021	Estimation Nombre d'habitants 2021 desservis	Nombre d'habitants 2022	Estimation Nombre d'habitants 2022 desservis
SAINT-HEAND	3 692	3 692	3 713	3 713
SAINT-JEAN BONNEFONDS	6 684	6 684	6 701	6 701
SAINT-JOSEPH	1 957	1 954	1 978	1 975
SAINT-MARTIN LA PLAINE	3 890	3 890	3 859	3 859
SAINT-PAUL EN CORNILLON	1 388	1 388	1 385	1 385
SAINT-PAUL EN JAREZ	4 876	4 876	4 851	4 851
SAINT PRIEST EN JAREZ	6 201	6 201	6 182	6 182
SAINTE-CROIX EN JAREZ	484	484	484	484
UNIEUX	8 498	8 498	8 525	8 525
VILLARS	8 101	8 101	7 994	7 994
Total	401 774	401 014	402 993	402 229

3. Nombre d'usagers

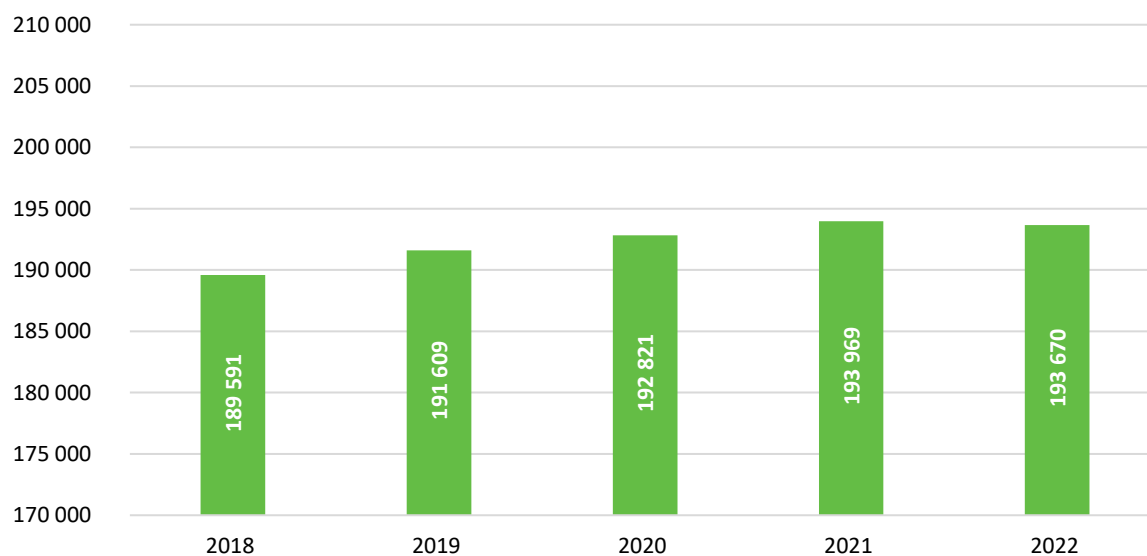
L'arrêté du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services d'eau potable et d'assainissement définit les abonnés domestiques et assimilés comme : "*ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L. 213-10-3 du code de l'environnement*".

Service	Nombre d'abonnés domestiques 2022	Nombre d'abonnés non domestiques 2022	Nombre d'abonnés total 2022
ANDREZIEUX-BOUTHEON	5 291	14	5 305
CALOIRE	143	0	143
CHAMBOEUF	700	4	704
CHATEAUNEUF	758	1	759
FIRMINY	5 593	2	5 595
FONTANES	299	0	299
FRAISSES	1 787	165	1 952
GENILAC	1 722	0	1 722
LA FOUILLOUSE	2 511	3	2 514
LA GIMOND	122	0	122
LA GRAND'CROIX	2 282	0	2 282
LA RICAMARIE	3 518	174	3 692
LA TALAUDIÈRE	3 687	0	3 687
LA VALLA EN GIER	404	0	404
LE CHAMBON FEUGEROLLES	6 346	0	6 346
L'ETRAT	1 617	0	1 617
LORETTE	2 296	17	2 313
MARCENOD	300	0	300
PAVEZIN	180	0	180

Service	Nombre d'abonnés domestiques 2022	Nombre d'abonnés non domestiques 2022	Nombre d'abonnés total 2022
RIVE DE GIER	6 734	0	6 734
ROCHE LA MOLIERE	4 761	0	4 761
SORBIERS	3 827	0	3 827
SAINT-BONNET LES OULES	761	9	770
SAINT-ETIENNE - LA TOUR EN J.	87 393	0	87 393
SAINT-GALMIER	3 013	37	3 050
SAINT-GENEST LERPT	3 241	0	3 241
SAINT-HEAND	1 858	0	1 858
SAINT-JEAN BONNEFONDS	3 239	0	3 239
SAINT-JOSEPH	875	0	875
SAINT-MARTIN LA PLAINE	1 822	0	1 822
SAINT-PAUL EN CORNILLON	633	0	633
SAINT-PAUL EN JAREZ	1 999	23	2 022
SAINT PRIEST EN JAREZ	3 250	0	3 250
SAINTE-CROIX EN JAREZ	243	7	250
UNIEUX	4 313	14	4 327
VILLARS	4 048	0	4 048
CELLIEU CHAGON	1 066	0	1 066
DOIZIEUX – FARNAY LA TERRASSE SUR D.	1 228	0	1 228
SAINT-CHAMOND - L'HORME	19 335	5	19 340
Total	193 195	475	193 670

Une diminution de 0,60% du nombre d'abonnés est constatée entre les exercices 2021 et 2022.

Evolution du nombre total d'abonnés



4. Conditions d'exploitation du service

a) Les modes de gestion du service de l'eau potable

Il existe deux modes de gestion différents sur le territoire : la régie et la gestion déléguée.

- **La régie**

Un service public est dit « exploité en régie » lorsqu'une personne publique prend en charge le service directement. La gestion peut être « directe » si la personne publique en assure la gestion avec ses propres moyens humains, matériels et financiers. Elle peut être totalement ou partiellement externalisée par la passation d'un ou plusieurs marché(s) public(s) de prestations de services (entretien des équipements, travaux, espaces verts, etc.). Le rôle de la Collectivité est alors de coordonner l'intervention des différents intervenants et d'assurer la gestion administrative du service, notamment le recouvrement contentieux de la redevance eau potable et plus largement la relation contractuelle avec les usagers.

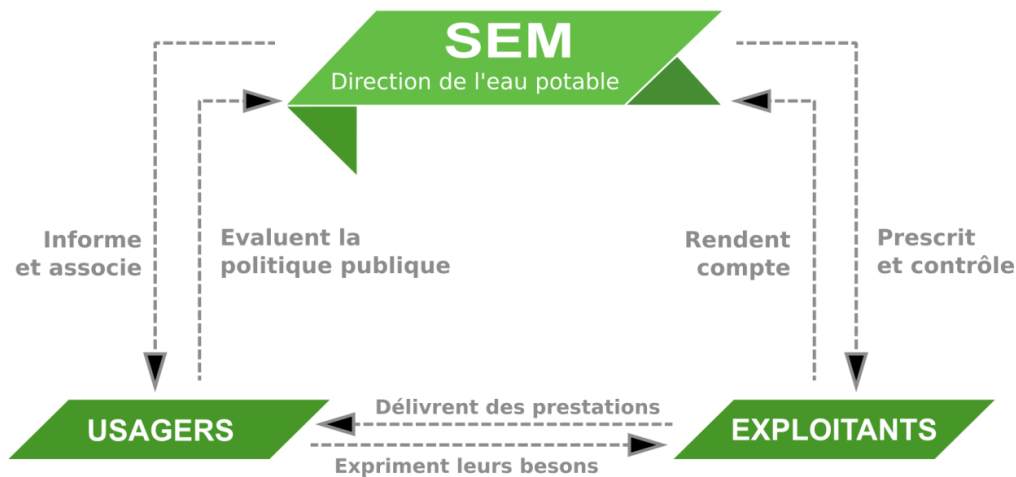
Les services d'eau exploités en régie sur le territoire le sont soit directement par SEM soit par le concours des communes avec lesquelles des conventions de gestion ont été arrêtées.

- **La gestion déléguée**

Ce mode de gestion permet de confier à un tiers extérieur à la Collectivité (délégataire public ou privé) la gestion du service à ses risques et périls et pour une durée limitée. Contrairement aux marchés, le délégataire n'est pas rémunéré par un prix versé par la Collectivité, mais par les recettes d'exploitation du service qu'il perçoit directement auprès des usagers. La Collectivité conserve la maîtrise du service dans la mesure où le délégataire est tenu de rendre compte de sa gestion technique et financière.

b) Rôle de la Direction de l'Eau Potable

La direction de l'eau potable de la Métropole gère l'eau potable sur les 44 communes pour lesquelles la compétence n'est pas transférée à un syndicat intercommunal. Elle a pour mission d'assurer au quotidien la production et la distribution d'eau potable en quantité suffisante, au meilleur prix, et en préservant l'égalité des consommateurs vis-à-vis de ce service.



c) Les modes de gestion du service d'eau potable sur le territoire

Au 1er janvier 2022, la majorité des services publics d'eau potable sur le périmètre de Saint-Etienne Métropole était gérée en **délégation de service** ou par **prestation de service** prépondérante.

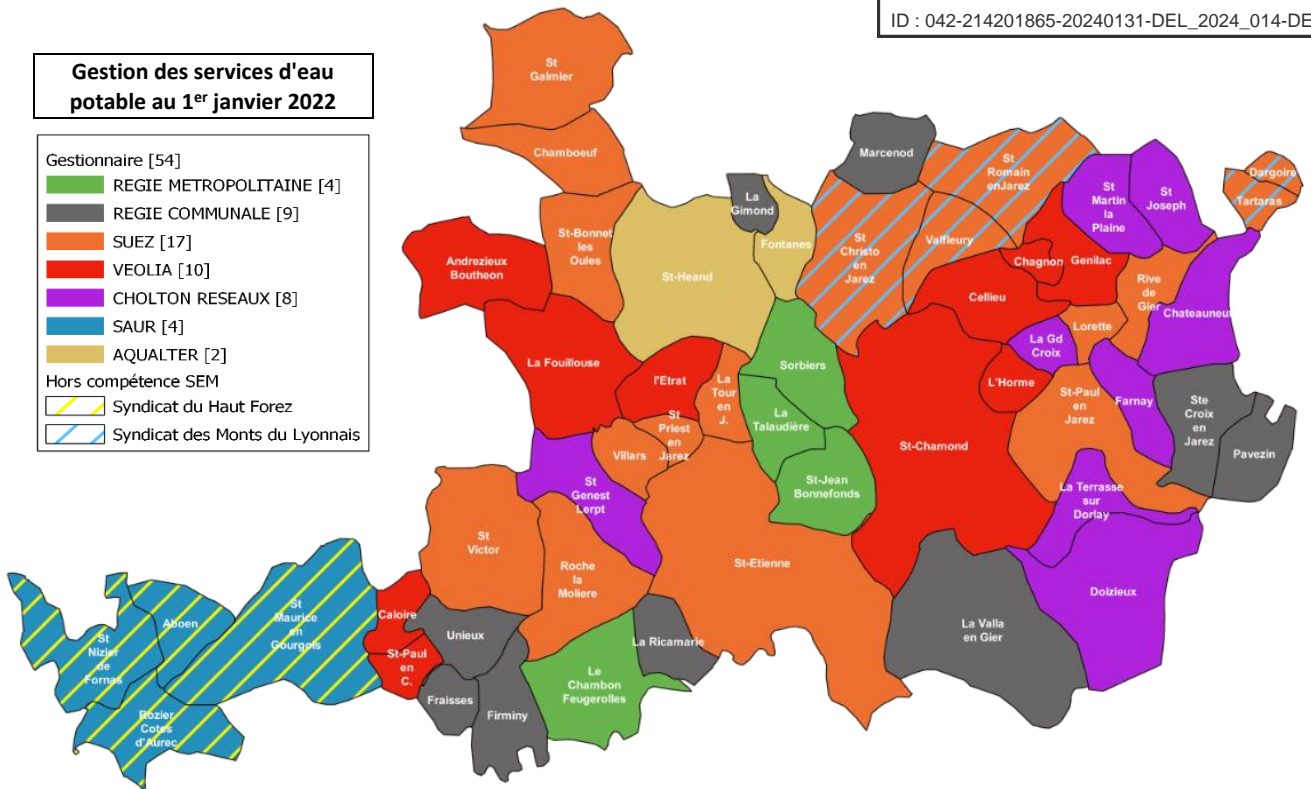
Gestion des services d'eau potable au 1^{er} janvier 2022

Gestionnaire [54]

- REGIE METROPOLITAINE [4]
- REGIE COMMUNALE [9]
- SUEZ [17]
- VEOLIA [10]
- CHOLTON RESEAUX [8]
- SAUR [4]
- AQUALTER [2]

Hors compétence SEM

- Syndicat du Haut Forez
- Syndicat des Monts du Lyonnais



Une réorganisation des services d'eau potable métropolitains est engagée au cours de l'exercice 2022, en vue de regrouper progressivement toutes les communes desservies par une même ressource au sein d'un service unique de production et de distribution. Cette démarche est initiée sur le périmètre des 13 communes alimentées majoritairement par l'usine de traitement de Solaure à partir du 1er octobre 2022, et la conclusion d'un contrat de délégation confié à la société SAUR sous la marque Oélie.

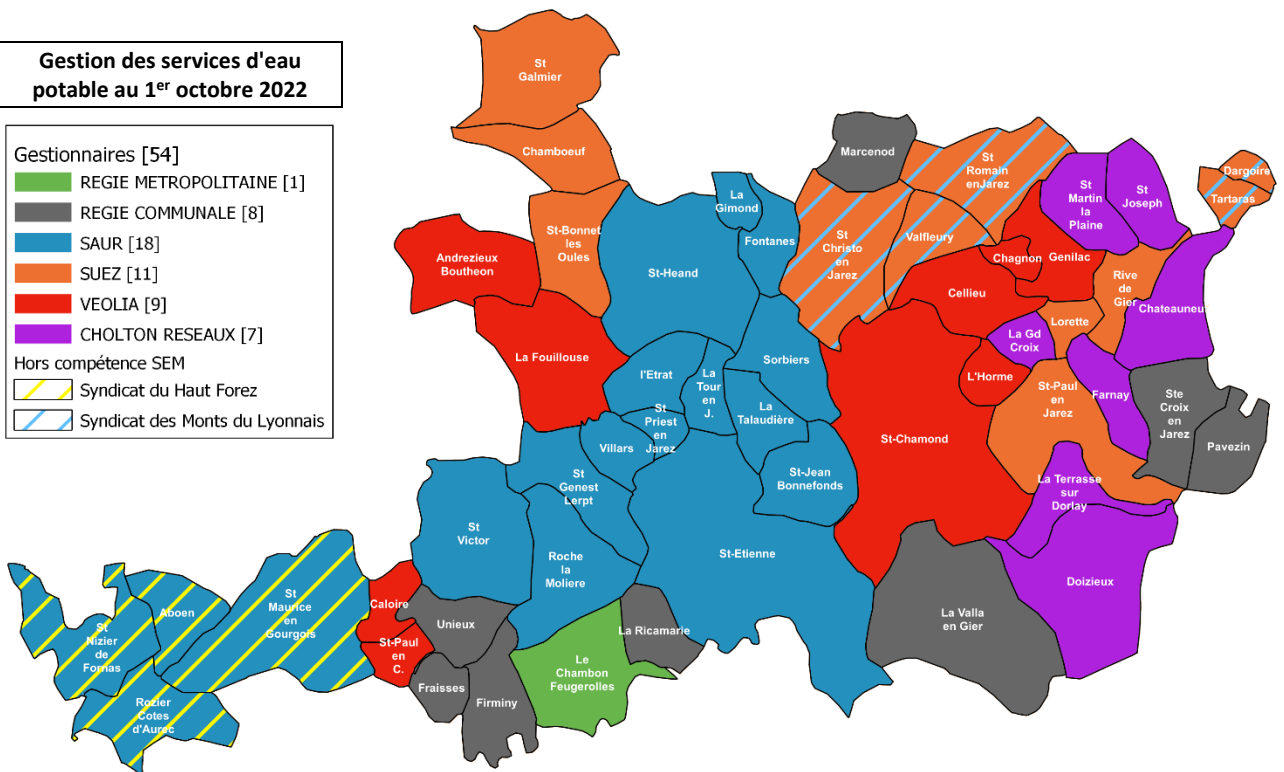
Gestion des services d'eau potable au 1^{er} octobre 2022

Gestionnaires [54]

- REGIE METROPOLITAINE [1]
- REGIE COMMUNALE [8]
- SAUR [18]
- SUEZ [11]
- VEOLIA [9]
- CHOLTON RESEAUX [7]

Hors compétence SEM

- Syndicat du Haut Forez
- Syndicat des Monts du Lyonnais



d) Nature des compétences assurées

Les exploitants sont chargés de l'ensemble de la gestion du service public de production et de distribution d'eau potable, c'est-à-dire :

- Le prélèvement de l'eau brute dans le milieu naturel pour les services avec une ressource propre et son acheminement jusqu'aux usines de production d'eau potable,
- L'exploitation des usines de production d'eau potable et des réseaux de distribution,
- La surveillance, l'entretien et le renouvellement normal des ouvrages pour en garantir le maintien en état,
- La gestion de l'ensemble des relations avec les usagers (demandes de raccordement, renseignements, conseils ou réclamations) et la facturation du service intégrant le recouvrement de la part relative à l'assainissement collectif quand les usagers du service de l'eau sont aussi raccordés au réseau d'assainissement.

Pour le service de l'eau des communes de DOIZIEUX, FARNAY, LA TERRASSE-SUR-DORLAY, RIVE-DE-GIER, SAINT-MARTIN-LA-PLAINE et SAINT-JOSEPH, le prestataire assume toutes ces missions à l'exception du recouvrement des factures, assuré par Saint-Etienne Métropole.

Pour les services en régie, ces missions sont directement réalisées par la Collectivité avec le concours des communes sur 8 services de la Métropole.

Au cours de l'exercice 2022, par délibération du 24 mars 2022, le conseil Métropolitain a attribué la délégation du service de production et de distribution d'eau potable sur le périmètre desservi majoritairement par l'usine de Solaure (communes de FONTANES, LA GIMOND, LA TALAUDIÈRE, LA TOUR-EN-JAREZ, L'ETRAT, ROCHE-LA-MOLIERE, SAINT-ETIENNE, SAINT-GENEST-LERPT, SAINT-HEAND, SAINT-JEAN-BONNEFONDS, SAINT-PRIEST-EN-JAREZ, SORBIERS et VILLARS) à la société SAUR SAS.

Saint-Etienne Métropole conserve les charges liées aux investissements concernant les renouvellements importants, les renforcements de réseaux ou à la création de nouvelles infrastructures.

e) Échéances des contrats d'exploitation en vigueur au 31 décembre 2022

Service	Délegataire	Mode de gestion (*)	Début de contrat	Fin de contrat
ANDREZIEUX-BOUTHEON	VEOLIA	DSP	01/01/2012	30/11/2024
CALOIRE	VEOLIA	DSP	01/01/2013	31/12/2024
CELLIEU - CHAGNON	VEOLIA	DSP	01/09/2020	31/12/2024
CHAMBOEUF	SOCIETE STEPHANOISE DES EAUX	DSP	01/01/2010	31/12/2024
CHATEAUNEUF	CHOLTON Réseaux	DSP	01/07/2012	31/12/2024
DOIZIEUX – FARNAY - LA TERRASSE SUR DORLAY	CHOLTON Réseaux	PS	01/11/2016	31/12/2024
DSP SOLAURE : L'ETRAT - FONTANES - LA GIMOND - ROCHE-LA-MOLIERE - SAINT-ETIENNE - SAINT-GENEST-LERPT - SAINT-HEAND - SAINT-JEAN-BONNEFOND - SAINT- PRIEST-EN-JAREZ - SORBIERS - LA TALAUDIÈRE - LA TOUR EN JAREZ - VILLARS	OELIE SAUR	DSP	01/10/2022	31/12/2035
GENILAC	VEOLIA	DSP	01/09/2018	17/04/2025
LA FOUILLOUSE	VEOLIA	DSP	01/01/2021	31/12/2024
LA GRAND-CROIX	CHOLTON Réseaux	DSP	01/11/2011	31/12/2025

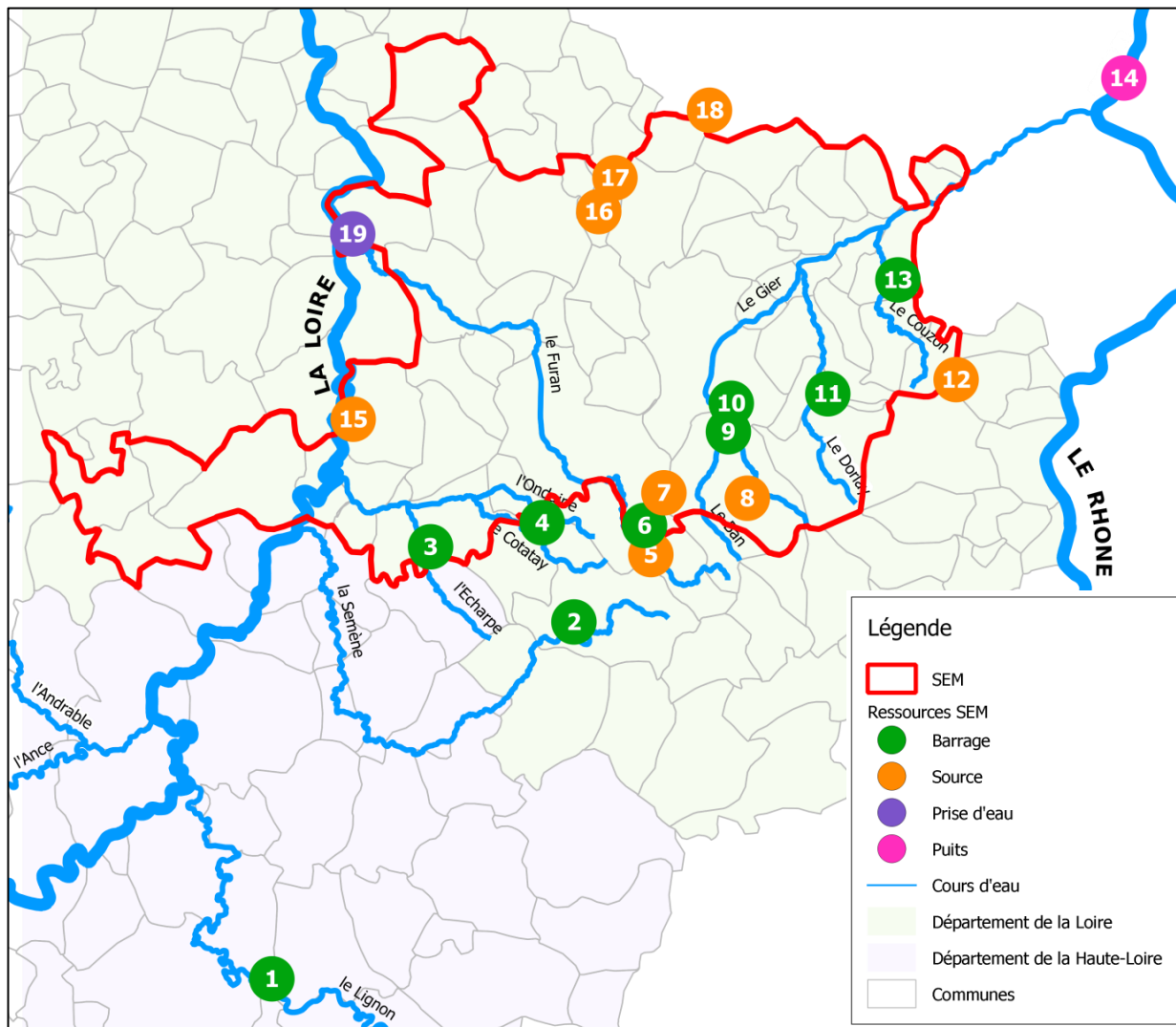
Service	Délegataire	Mode de gestion (*)	Début de contrat	Fin de contrat
LORETTE	SOCIETE STEPHANOISE DES EAUX	DSP	01/01/2013	31/12/2024
RIVE-DE-GIER	SOCIETE STEPHANOISE DES EAUX	PS	01/01/2020	31/12/2024
SAINT BONNET LES OULES	SOCIETE STEPHANOISE DES EAUX	DSP	01/01/2013	31/12/2024
SAINT GALMIER	SOCIETE STEPHANOISE DES EAUX	DSP	01/01/2014	31/12/2025
SAINT-CHAMOND – L'HORME	VEOLIA	DSP	01/07/2017	30/06/2029
SAINT-MARTIN LA PLAINE - SAINT-JOSEPH	CHOLTON Réseaux	PS	01/07/2020	31/12/2024
SAINT-PAUL-EN-CORNILLON	VEOLIA	DSP	01/10/2009	30/09/2024
SAINT-PAUL-EN-JAREZ	SOCIETE STEPHANOISE DES EAUX	DSP	01/12/2021	31/03/2025
SERVICE DE PRODUCTION ET DE TRANSPORT D'EAU DE LA MOYENNE VALLE DU GIER	SOCIETE STEPHANOISE DES EAUX	DSP	01/01/2018	31/12/2024

(*) DSP : Délégation de Service Public

PS : Prestation de service

B. Ressources en eau

1. Ressources alimentant les services de distribution de SEM



En raison de problèmes de stabilité, le barrage de l'Echappe a été mis en sécurité au cours de l'année 2022 et est substitué par le barrage de Lavalette pour l'alimentation de la zone qu'il desservait.

A chaque ressource est attribué un indice fonction de l'avancement de sa protection selon les caractéristiques suivantes :

Indice	Avancement de la protection
0%	Aucune action
20%	Etudes environnementale et hydrogéologique en cours
40%	Avis de l'hydrogéologue rendu
50%	Dossier déposé en préfecture
60%	Arrêté préfectoral
80%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
100%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

Au 31/12/2022, à l'exception des communes desservies par les syndicats des eaux du Haut-Forez et des Monts du Lyonnais et de la Basse Vallée du Gier, les communes de la Métropole sont alimentées par 11 barrages, 27 sources et 1 prise d'eau en rivière :

Ressource N°	Désignation	Indice de protection
1	Complexe de barrages de Lavalette et de La Chapelette	80 %
2	Barrage des Plats	80 %
3	Barrage de L'Echapre (<i>sécurisé en septembre 2022</i>)	40 %
4	Barrage du Cotatay	80 %
5	Sources du Pilat (SAINT-ETIENNE)	80 %
6	Barrage du Pas-du-Riot (et barrage du Gouffre d'Enfer en secours)	80 %
7	Sources de ROCHETAILLEE :	
	• Source de Fontmorat	80 %
	• Source des Essertines	80 %
	• Source de Salvaris	80 %
8	Sources de LA VALLA-EN-GIER :	
	• Sources de Flurieux 1	80 %
	• Sources de Flurieux 2	80 %
	• Sources de Flurieux 3	80 %
	• Sources des Combes	80 %
	• Sources Les Mines	40 %
	• Source de Galetière	80 %
	• Sources de Citrey Haut	80 %
	• Sources de Citrey Bas	80 %
	• Sources de Trois Heures	40 %
• Sources des Biais	80 %	
9	Barrage de La Rive	60 %
10	Barrage de Soulages	60 %
11	Barrage du Dorlay	60 %
12	Sources de SAINTE-CROIX-EN-JAREZ (source de la Minette)	80 %
13	Barrage du Couzon	80 %
14	Champ captant de GRIGNY du SIEMLY	80 %
15	Source de Caloire (dite de Fontfroide)	80 %
16	Sources de SAINT-HEAND :	
	• Source de Bois Sonnier 1	40 %
	• Source de Bois Sonnier 2	40 %
	• Source de Bois Sonnier 3	40 %
17	Sources de Fontanès (dite de Terreplate)	80 %
18	Sources de MARCENOD :	
	• Source de Printemps	80 %
	• Source des Groles inférieures	80 %
	• Source des Groles supérieures	80 %
	• Source Bonnard	80 %
	• Source Bruneton 1	80 %
	• Source Bruneton 2	80 %
• Source Bruneton 3	80 %	
19	Prise d'eau du SY.PRO.FOR.S (dite prise d'eau du Bas Chirat)	80 %

2. Conventions d'échange d'eau

Les conventions liant les services extérieurs à la Métropole pour la fourniture d'eau traitée sont les suivantes :

Lien contractuel	Sens	Usage	Service	Cocontractant	Caractéristiques	Date d'effet
Convention	Import	Permanent	CHATEAUNEUF	SIEMLY		1/10/2010
Convention	Import	Ecart + Secours	SAINTE-CROIX EN JAREZ	SIEMLY	Maximum : 50 m ³ /j	1/01/2006
Convention	Import	Permanent	PAVEZIN	SIEMLY	Maximum : 50 m ³ /j	1/09/2018
Convention	Import	Permanent	SAINTE-MARTIN LA PLAINE	SIEMLY		1/01/2008
Convention	Import		SORBIERS/SERVICE SOLAURE	SIEMLY	4m ³ /j	1/01/2008
Adhésion	Import	Permanent	ANDREZIEUX - BOUTHEON	SYPROFORS	-	23/06/2003
Adhésion	Import	Permanent	CHAMBOEUF	SYPROFORS	-	23/06/2003
Adhésion	Import	Permanent	LA FOUILLOUSE	SYPROFORS	-	23/06/2003
Adhésion	Import	Permanent	SAINT-GALMIER	SYPROFORS	-	23/06/2003
Adhésion	Import	Permanent	SAINT-BONNET LES OULES	SYPROFORS	-	23/06/2003
Convention	Import	Secours	MARCENOD	SIEMLY	Maximum : 100 m ³ /j 10 m ³ /h	1/01/2006
Convention	Import	Permanent	SAINTE-ETIENNE/ SERVICE SOLAURE	TARENTEISE	1,5 m ³ /h	17/06/2020
Convention	Export	Ecart et secours	SAINTE-HEAND/ SERVICE SOLAURE	AVEIZIEUX	1,7 m ³ /j	01/01/2019
Convention	Export - Import	Permanent (import) et secours	SAINTE-HEAND/ SERVICE SOLAURE	SIEMLY		1/01/2008
Convention	Import - Export	Secours	FONTANES/ SERVICE SOLAURE	GRAMMOND	75 m ³ /j	31/08/2018
Convention	Import	Permanent	SAINTE GALMIER	SIEMLY	Maximum : 400 m ³ /j 25 m ³ /h	1/01/2006
Convention	Import	Permanent	FRAISSES	Syndicat des Eaux de la Semène	50 m ³ /j + 40 m ³ /j	1 ^{er} /01/2003
Convention	Import	Permanent	LE CHAMBON FEUGEROLLES	Syndicat des Eaux de la Semène	9 m ³ /h	16/11/1999
Convention	Import	Permanent	LE CHAMBON FEUGEROLLES	Syndicat des Eaux de la Semène	1 m ³ /h	15/06/1987
Convention	Export	Secours	SAINTE-ETIENNE/ SERVICE SOLAURE	SYPROFORS	12 000 m ³ /j	26/05/2011
Convention	Export	Secours	SAINTE-ETIENNE/ SERVICE SOLAURE	SM du BONSON	6 000 m ³ /j	26/05/2011
Convention	Import	Permanent	SAINTE-ETIENNE/ SERVICE SOLAURE	TARENTEISE	1,5 m ³ /h	18/06/2020

Par ailleurs plusieurs collectivités sont desservies en eau brute par Saint Etienne Métropole, certaines en Haute-Loire par le complexe de barrages de Lavalette et de la Chapelette et d'autres dans la Loire par l'aqueduc des sources du Furan :

Lien contractuel	Sens	Usage	Service	Cocontractant	Caractéristique	Date d'effet
Convention	Export	Permanent	SAINT-ETIENNE/ SERVICE SOLAURE	SIPEP (*)	66 l/s	20/09/2010
Convention	Export	Permanent		Syndicat des Eaux de Montregard	23,8 l/s	15/03/2011
Convention	Export	Permanent		SYMPAE (**)	128,5 l/s	12/06/2009
Convention	Export	Permanent		AUREC-SUR- LOIRE	2 000 m ³ /j	30/06/1998
Convention	Export	Secours		Syndicat des Eaux de la Semène	-	2/05/2002
Convention	Export	Secours		LE BESSAT		
Convention	Export	Secours		TARENTEISE	6 m ³ /s	30/04/2012

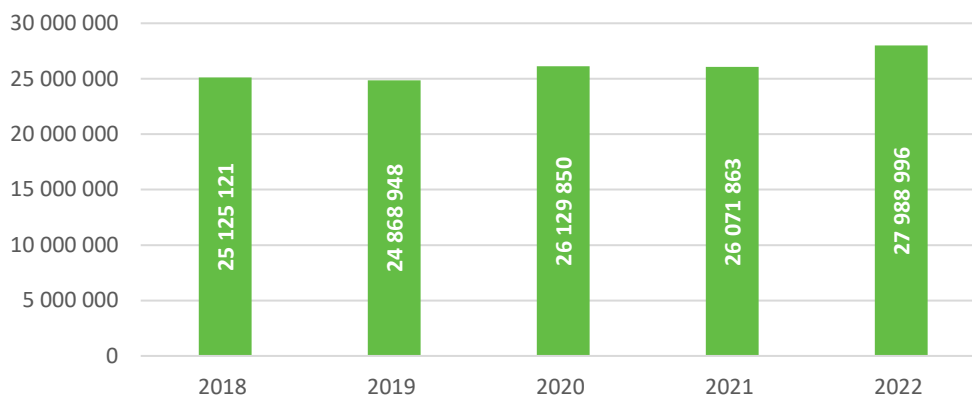
(*) Syndicat Intercommunal de Production d'Eau Potable d'Yssingeaux

(**) Syndicat Mixte de Production et d'Adduction d'Eau

3. Total des volumes d'eau potable prélevés sur les ressources

Ressource N°	Désignation	Volumes prélevés en 2021 [m ³]	Volumes prélevés en 2022 [m ³]	Evolution 2022 / 2021
1	Complexe de barrages de Lavalette et de la Chapelette	8 855 290	16 305 237	84,13%
2	Barrage des Plats (ressource utilisée depuis 2019)	858 286	740 513	-13,72%
3	Barrage de L'Echapre	2 366 821	693 959	-70,68%
4	Barrage du Cotatay	1 102 442	847 964	-23,08%
5	Sources du Pilat (SAINT-ETIENNE)	7 787 920	4 236 409	-45,60%
6	Barrage du Pas de Riot (et barrage du Gouffre d'Enfer en secours)			
7	Sources de ROCHETAILLEE			
8	Sources de LA VALLA-EN-GIER	35 999	36 699	1,94%
9	Barrage de la Rive	2 149 787	2 221 962	3,36%
10	Barrage de Soulage			
11	Barrage du Dorlay	1 725 010	2 029 202	17,63%
12	Source de SAINTE-CROIX-EN-JAREZ (source de la Minette)	22 206	24 820	11,77%
13	Barrage du Couzon	1 091 160	803 750	-26,34%
15	Source de CALOIRE (dite de Fontfroide)	1 408	886	-37,07%
16	Sources de SAINT-HEAND	33 862	14 065	-58,46%
17	Sources de FONTANES (dite de Terreplate)	9 145	3 166	-65,38%
18	Sources de MARCENOD	32 527	30 364	-6,65%
Total des volumes produits par les ressources de SEM		26 071 863	27 988 996	7,35%

Evolution du volume total prélevé sur les ressources métropolitaines (en m³)

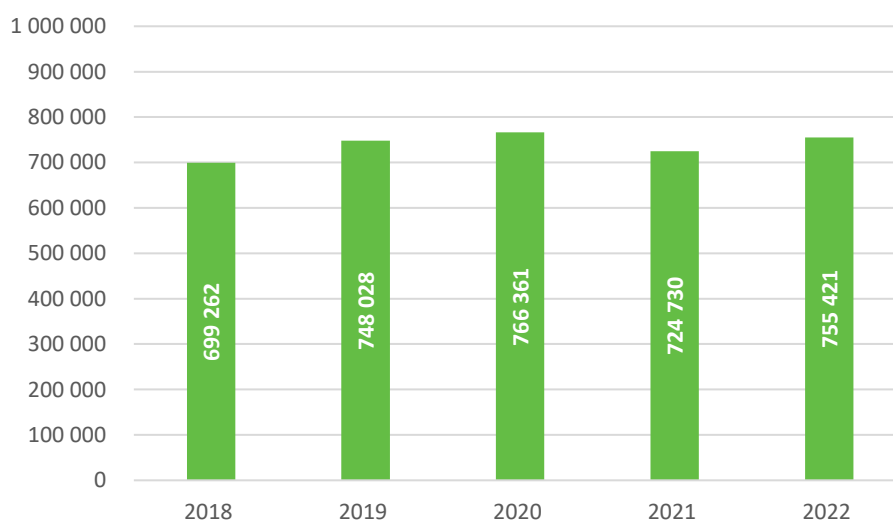


4. Volumes exportés par les différents services de distribution

Les services de Saint Etienne Métropole exportent les volumes suivants vers des collectivités extérieures à son périmètre.

Services	Collectivité	Volume exporté en 2021 [m ³]	Volume exporté en 2022 [m ³]	Evolution 2022 / 2021
SAINT-ETIENNE	SYPROFORS / SM du BONSON	700 915	725 409	3,49%
SAINT-HEAND	AVEIZIEUX	299	339	13,38%
FONTANES	GRAMMOND	23 516	29 673	26,18%
Total des volumes exportés par les services de SEM		724 730	755 421	4,23%

Evolution des volumes exportés à partir des ressources métropolitaines (en m³)

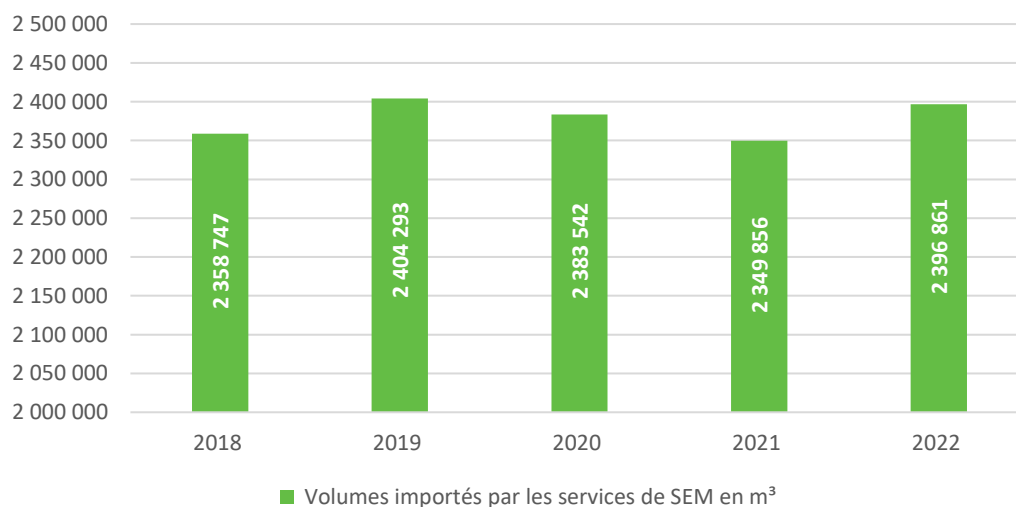


5. Volumes importés par les différents services de distribution

Les services de Saint Etienne Métropole importent les volumes suivants depuis des collectivités extérieures à son périmètre.

Services	Collectivité	Volume importé en 2021 [m ³]	Volume importé en 2022 [m ³]	Evolution 2022 / 2021
ANDREZIEUXBOUTHEON	SYPROFORS	1 460 723	1 489 045	1,94%
CHAMBOEUF	SYPROFORS	82 446	89 956	9,11%
CHATEAUNEUF	SIEMLY	1 547	1 870	20,88%
FRAISSES	SI SEMENE	9 825	12 925	31,55%
LA FOUILLOUSE	SYPROFORS	252 720	233 510	-7,60%
LA FOUILLOUSE	LFA	1 180	608	-48,47%
LE CHAMBON FEUGEROLLES	SI SEMENE	5 476	6 192	13,08%
MARCENOD	SIEMLY	0	8 435	-
PAVEZIN	SIEMLY	15 918	12 805	-19,56%
REGIE DU FURAN	SIEMLY	4 255	4 797	+12,74 %
SAINT-BONNET-LES-OULES	SYPROFORS	96 424	109 133	13,18%
SAINT-GALMIER	SYPROFORS	254 376	267 530	5,17%
	SIEMLY	142 867	129 843	-9,12%
SAINT-HEAND	SIEMLY	13 138	15 542	18,30%
SAINT-GENEST-LERPT	LFA	1 170	1 394	19,15%
SAINT-MARTIN-LA-PLAINE	SIEMLY	460	3 000	552,17%
SAINTE-CROIX-EN-JAREZ	SIEMLY	7 331	10 276	40,17%
Total des volumes importés par les services		2 349 856	2 396 861	2,00%

Evolution des volumes importés par les services de distribution d'eau métropolitains (en m³)



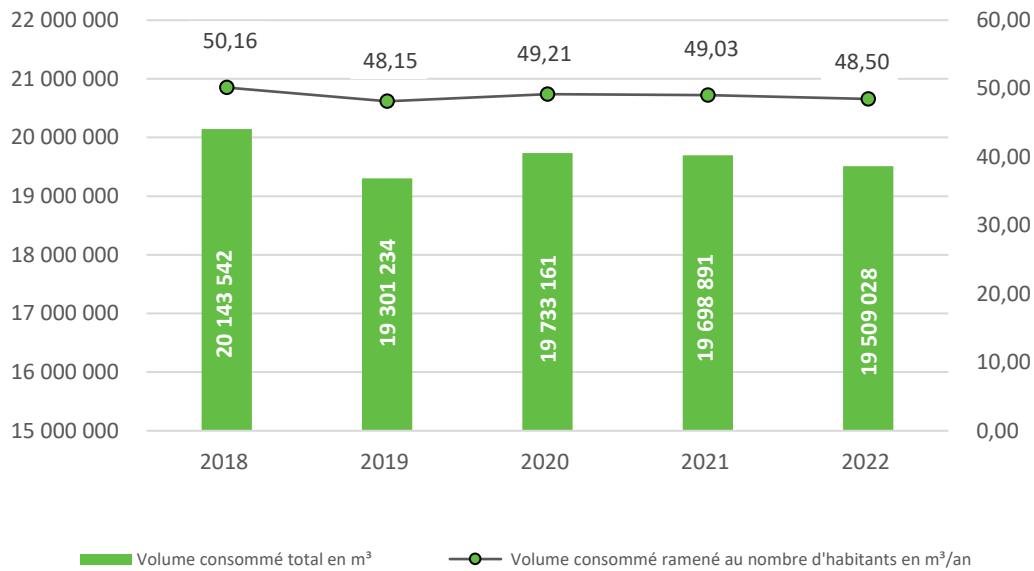
6. Volumes consommés

Service	2021			2022			
	Nombre d'habitants desservis	Volume consommé total [m ³]	Volume consommé total / habitant [m ³ /an]	Nombre d'habitants desservis	Nombre d'habitants total	Volume consommé total [m ³]	Volume consommé total / habitant [m ³ /an]
ANDREZIEUX-BOUTHEON	10 113	1 356 061	134,09	10 259	10 259	1 385 873	135,09
CALOIRE	313	12 864	41,1	313	313	13 142	41,99
CHAMBOEUF	1 825	70 945	38,81	1 845	1 848	74 668	40,47
CHATEAUNEUF	1 651	92 677	56,13	1 670	1 670	99 641	59,67
FIRMINY	17 087	881 019	51,55	17 124	17 126	845 019	49,35
FONTANES	684	18 873	27,27	686	694	18 596	27,11
FRAISSES	3 786	127 618	33,71	3 786	3 786	132 000	34,87
GENILAC	3 970	142 346	35,86	3 953	3 953	141 740	35,86
LA FOUILLOUSE	4 730	215 343	45,53	4 755	4 755	215 639	45,35
LA GIMOND	289	10 940	37,85	289	289	8 060	27,89
LA GRAND'CROIX	5 213	193 265	37,07	5 137	5 137	195 841	38,12
LA RICAMARIE	7 907	301 649	38,09	7 977	7 990	303 209	38,01
LA VALLA EN GIER	868	27 814	25,26	873	1 108	26 981	30,91
LE CHAMBON FEUGEROLLES	12 023	486 443	40,44	11 939	11 944	509 377	42,66
L'ETRAT	2 748	217 071	78,99	2 812	2 812	185 099	65,82
LORETTE	4 747	326 910	68,87	4 774	4 774	285 861	59,88
MARCNOD	703	26 214	36,71	701	712	27 793	39,65
PAVEZIN	365	12 615	32,68	377	398	12 772	33,88
RIVE DE GIER	15 099	632 013	41,86	15 208	15 208	554 194	36,44
ROCHE LA MOLIÈRE	9 969	375 540	37,64	9 959	9 966	393 088	39,47
SAINT-BONNET LES OULES	1 710	81 419	47,61	1 754	1 754	84 773	48,33
SAINT-ETIENNE - LA TOUR EN J.	177 156	8 902 375	50,21	177 372	177 516	8 875 594	50,04
SAINT-GALMIER	5 972	354 804	59,41	5 966	5 966	346 526	58,08
SAINT-GENEST LERPT	6 191	264 153	42,65	6 250	6 252	245 604	39,30
SAINT-HEAND	3 692	167 286	45,31	3 713	3 713	168 227	45,31
SAINT-JOSEPH	1 954	75 149	38,4	1 975	1 978	80 234	40,62
SAINT-MARTIN LA PLAINE	3 890	129 585	33,31	3 859	3 859	136 372	35,34
SAINT-PAUL EN CORNILLON	1 388	79 942	57,6	1 385	1 385	101 243	73,10
SAINT-PAUL EN JAREZ	4 876	236 365	48,48	4 851	4 851	230 046	47,42
SAINT PRIEST EN JAREZ	6 201	284 478	45,88	6 182	6 182	279 721	45,25
SAINTE-CROIX EN JAREZ	484	26 205	54,14	484	484	25 600	52,89
UNIEUX	8 498	353 475	41,6	8 525	8 525	285 195	33,45
VILLARS	8 101	336 102	41,49	7 994	7 994	341 844	42,76
CELLIEU CHAGNON	2 241	94 761	42,29	2 244	2 244	95 679	42,64
DOIZIEUX – FARNAY - LA TERRASSE SUR DORLAY	2 781	106 527	35,09	2 765	3 021	100 299	36,27

Service	2021			2022			
	Nombre d'habitants desservis	Volume consommé total [m³]	Volume consommé total / habitant [m³/an]	Nombre d'habitants desservis	Nombre d'habitants total	Volume consommé total [m³]	Volume consommé total / habitant [m³/an]
REGIE DU FURAN	21 799	962 256	44,14	22 022	22 024	925 942	42,05
SAINT-CHAMOND - L'HORME	39 990	1 715 789	42,85	40 451	40 503	1 745 206	43,14
TOTAL	401 014	19 698 891	49,12	402 229	402 993	19 509 028	48,50

La consommation moyenne par habitant desservi s'établit à 48,50 m³/an en 2022.

Evolution du volume consommé total et de la consommation annuelle ramenée au nombre d'habitants desservi



C. Etat du patrimoine

1. Stations de traitement

Service	Nom de l'ouvrage	Localisation	Ressources	Capacité	Filière
LA VALLA EN GIER	Les Fonds	LA VALLA EN GIER	Source les Biais	7,5 m ³ /h	Reminéralisation et chloration
LE CHAMBON-F. – LA RICAMARIE	Latour	LE CHAMBON-FEUGEROLLES	Barrage du Cotatay	240 m ³ /h	Décantation, reminéralisation, filtration et désinfection
RIVE DE GIER	Couzon	CHATEAUNEUF	Barrage du Couzon	500 m ³ /h	Décantation, reminéralisation, filtration et désinfection
SAINT-CHAMOND L'HORME	Layat	SAINT-CHAMOND	Barrages de La Rive et de Soulages	450 m ³ /h	Décantation, reminéralisation, filtration et désinfection
	Martinière	SAINT-CHAMOND		480 m ³ /h	Décantation, reminéralisation, filtration et désinfection
SAINT-ETIENNE	Solaure	SAINT- ETIENNE	Barrage de Lavalette et du Pas-du-Riot	100 000 m ³ /j	Décantation, reminéralisation, filtration et désinfection
	Rochetaillée	ROCHETAILLÉE	Aqueduc des sources	8 m ³ /h	Reminéralisation et chloration
STRUCTURE DE PRODUCTION DE LA VALLEE DU GIER	Dorlay	LA TERRASSE SUR DORLAY	Barrage du Dorlay	600 m ³ /h	Décantation, reminéralisation, filtration et désinfection
FIRMINY–FRAISSES CALOIRE– UNIEUX SAINT-PAUL EN CORNILLON	4 vents	FIRMINY	Barrages de l'Echappe et des Plats – Barrage de Lavalette	600 m ³ /h 12 000 m ³ /j	Décantation, reminéralisation, filtration et désinfection

2. Réservoirs

A l'exception des communes desservies par les syndicats des eaux du Haut-Forez et des Monts du Lyonnais et de la Basse Vallée du Gier, la distribution de l'eau de la Métropole est assurée à partir de **135** réservoirs présentant un volume total de près de **133 000 m³** (voir tableau recensant les ouvrages en annexe).

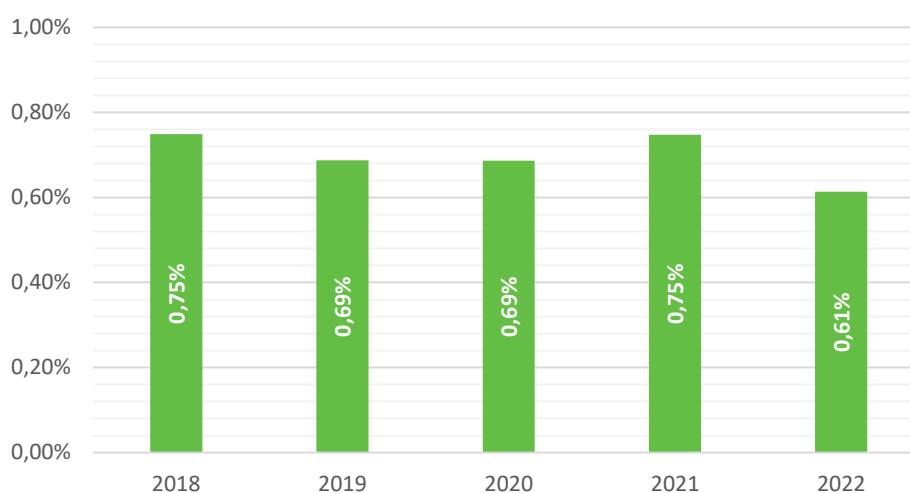
3. Réseaux

	2018	2019	2020	2021	2022
Linéaire total de réseaux (hors SIEMLY et SI HF)	2 549 km	2 532 km (*)	2 531 km	2 535 km	2 538 km
Linéaire renouvelé	19,10 km	17,41 km	17,38 km	18,94 km	15,55 km
Taux moyen de renouvellement annuel	0,75%	0,69%	0,69%	0,75%	0,61%
Taux moyen de renouvellement sur 5 ans	NC	NC	NC	0,68%	0,70 %

(*) Linéaire recalculé à la suite de la mise à jour du Système d'Information Géographique (SIG)

Le taux moyen annuel de renouvellement sur 5 exercices atteint 0,70 %.

Evolution du taux de renouvellement annuel des réseaux



4. Equipements de pompage ou de surpression

A l'exception des communes desservies par les syndicats des eaux du Haut-Forez et des Monts du Lyonnais et de la Basse Vallée du Gier, les services de distribution de la Métropole sont équipés de **110** stations de pompage et surpresseurs (voir tableau recensant les ouvrages en annexe).

5. Turbines

Plusieurs équipements hydroélectriques sont alimentés par les ressources en eau de la Métropole.

Nom	Alimentation	Puissance [kW]	Production annuelle [kW/an]	Maître d'ouvrage	Exploitant
Lavalette	Débit réservé du barrage de Lavalette	300	1 900 000	SEM	BRL
Roche Corbières	Conduite forcée du Furan	450	1 500 000	SEM	SUEZ/Oélie SAUR
Solaure (Furan)	Conduite forcée du Furan	190	1 463 740	SEM	SUEZ/Oélie SAUR
Solaure (Lignon)	Conduite forcée du Lignon	320		SEM	SUEZ/Oélie SAUR
Latour	Barrage du Cotatay	25	125 000	SIEL / SEM	SIEL
Barrage de Soulages	Conduite forcée de la Rive	45-75	300 000	Ville de Saint-Chamond	Ville de Saint-Chamond
Versilhac	Barrage de Lavalette	-	12 300 000	Etat	EDF
Vendets	Aqueduc de Vendets	-	30 100 000	Etat	EDF

6. Travaux réalisés

a) Ressources – Stations de traitement

Ressource ou station	Nature des travaux	Montant [€ HT]
Barrage de l'Echapre	Fiabilisation de la conduite d'alimentation de la station des 4 vents dans le cadre de la mise en sécurité du barrage.	500 000
Barrage de l'Echapre	Mise en sécurité du barrage et restauration de la continuité écologique	1 500 000
Barrage du Couzon	Curage du pré-barrage	320 000
Barrage de Lavalette	Travaux de reconnaissances géotechniques	185 000
Station de Latour	Réhabilitation filtre à sable	14 586
Station des Quatre Vents	Désinfection au chlore gazeux, panoplie d'analyseurs en continu, réhabilitation des filtres à sable 1 et 6	199 700

b) Réseaux – Ouvrages de distribution

En 2022, environ 5,21 M€ d'investissements ont été réalisés sur les infrastructures de distribution (tableau de synthèse des travaux est joint en annexe).

II. TARIFICATION DU SERVICE ET ELEMENTS FINANCIERS

A. Tarification du service

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.

Les délibérations qui ont fixé les tarifs en vigueur au 1^{er} janvier 2023 sont les suivantes :

Service	Date de la décision	Tarif au 01 janvier 2023
ANDREZIEUX-BOUTHEON	Délibération communale du 17 décembre 2015	Part variable : 0,20 €/m ³
CALOIRE	Délibération communale du 27 mars 2015	Part fixe (abonnement) : 28,96 €/an Part variable : 0,61 €/m ³
CELLIEU - CHAGNON	Délibération métropolitaine du 28 juin 2018	Part fixe (abonnement) : 17,00 €/an Part variable : 0,16 €/m ³
CHAMBOEUF	Délibération communale du 22 décembre 2016	Part variable : 0,2976 €/m ³
CHATEAUNEUF	Délibération métropolitaine du 19 décembre 2019	Part fixe (abonnement) : 5,00 €/an Part variable : 1,56 €/m ³
DOIZIEUX - FARNAY - LA TERRASSE SUR DORLAY	Délibération communautaire du 23 juin 2016 et délibération de l'ex-conseil syndical (part variable de plus de 300 m ³)	Part fixe (abonnement) : 113,00 €/an Parts variables : - Jusqu'à 300 m ³ : 2,23 €/m ³ - Plus de 300 m ³ : 1,48 €/m ³
FIRMINY	Délibération métropolitaine du 03 décembre 2020	Parts fixes (abonnement) : - Habitant individuel : 24,76 €/an - Immeuble de 2 à 15 logements : 18,82 €/an - Immeuble de 16 à 40 logements : 17,82 €/an - Immeuble de 41 à 100 logements : 16,84 €/an - Plus de 100 logements : 15,84 €/an Locations de compteur : - Ø 15 mm : 9,00 €/an - Ø 20 mm : 9,00 €/an - Ø 25 mm : 20,00 €/an - Ø 32 mm : 25,00 €/an - Ø 40 mm : 30,00 €/an - Ø 50 mm : 70,00 €/an - Ø 65 mm : 100,00 €/an - Ø 80 mm : 130,00 €/an - Ø 100 mm : 190,00 €/an Part variable : 1,53 €/m ³

Service	Date de la décision	Tarif au 01 janvier 2023
FONTANES	Délibération métropolitaine du 30 juin 2022	Parts fixes : - Ø 15 mm : 36,92 €/an - Ø 20/25 mm : 36,92 €/an - Ø 30 mm : 36,92 €/an - Ø 40 mm : -16,46 € / an - Ø 50 mm : - 28,20 € / an - Ø 60/65 mm : - 33,16 € / an - Ø 80 mm : - 37,66 € / an - Ø 100 mm : - 64,86€ / an - Ø 150mm et au-delà : - 127,98 € / an Parts variables : - De 0 à 120 m ³ : 2,3125 €/m ³ - De 121 à 200 m ³ : 1,3284 €/m ³ - De 201 à 800 m ³ : 1,2109 €/m ³ - De 801 à 6 000 m ³ : 1,2109 €/m ³ - De 6 001 à 12 000 m ³ : 1,2109 €/m ³ - De 12 001 à 24 000 m ³ : 1,3986 €/m ³ - De 24 001 à 48 000 m ³ : 1,3986 €/m ³ - De 48 000 à 100 000 m ³ : 1,3986 €/m ³ - De 100 001 à 200 000 m ³ : 1,6335 €/m ³ - > 200 000 m ³ : 1,8799 €/m ³
FRAISSES	Délibération métropolitaine du 2 décembre 2021	Part fixe (abonnement) : 24 €/an Locations de compteur : - Ø 12 à 20 mm : 8,00 €/an - Ø 25 mm : 21,80 €/an - Ø 30 mm : 26,16 €/an - Ø 40 mm : 43,59 €/an - Ø 100 mm : 187,02 €/an - Ø 50 x 15 mm : 68,66 €/an - Ø 60 x 20 mm : 74,11 €/an - Ø 80 x 20 mm : 93,72 €/an - Ø 100 x 20 mm : 195,73 €/an Parts variables : - Jusqu'à 5 000 m ³ : 1,90 €/m ³ - De 5 000 à 10 000 m ³ : 1,85 €/m ³ - Plus de 10 000 : 0,68 €/m ³
GENILAC	Délibération métropolitaine du 20 décembre 2018	Parts variables : - De 0 à 70 m ³ : 0,72 €/m ³ - Plus de 70 m ³ : 0,64 €/m ³
LA FOUILLOUSE	Délibération communale du 14 décembre 2015	Part fixe (abonnement) : 5,00 €/an Part variable : 1,08 €/m ³

Service	Date de la décision	Tarif au 01 janvier 2023
LA FOUILLOUSE Hameau des Granges	Délibération métropolitaine du 30/06/2022	Parts fixes : - Ø 15 mm : 9,31 €/an - Ø 20/25 mm : 9,31 €/an - Ø 30 mm : 9,31 €/an Parts variables : - De 0 à 120 : 1,74 €/m ³ - De 121 à 200 m ³ : 0,89 €/m ³ - De 201 à 800 m ³ : 0,79 €/m ³ - De 801 à 6 000 m ³ : 0,79 €/m ³ - De 6 001 à 12 000 m ³ : 0,79 €/m ³ - De 12 001 à 24 000 m ³ : 0,96 €/m ³ - De 24 001 à 48 000 m ³ : 0,96 €/m ³ - De 48 000 à 100 000 m ³ : 0,96 €/m ³ - De 100 001 à 200 000 m ³ : 1,16 €/m ³ - > 200 000 m ³ : 1,37 €/m ³
LA GIMOND	Délibération métropolitaine du 30 juin 2022	Parts fixes (abonnement) : - Ø 15 mm : 11,12 €/an - Ø 20/25 mm : 11,12 €/an - Ø 30 mm : 11,12 €/an - Ø 40 mm : -16,46 € / an - Ø 50 mm : - 28,20 € / an - Ø 60/65 mm : - 33,16 € / an - Ø 80 mm : - 37,66 € / an - Ø 100 mm : - 64,86€ / an - Ø 150mm et au-delà : - 127,98 € / an Parts variables : - De 0 à 120 m ³ : 2,2125 €/m ³ - De 121 à 200 m ³ : 1,2384 €/m ³ - De 201 à 800 m ³ : 1,1209 €/m ³ - De 801 à 6 000 m ³ : 1,1209 €/m ³ - De 6 001 à 12 000 m ³ : 1,1209 €/m ³ - De 12 001 à 24 000 m ³ : 1,3086 €/m ³ - De 24 001 à 48 000 m ³ : 1,3086 €/m ³ - De 48 000 à 100 000 m ³ : 1,3086 €/m ³ - De 100 001 à 200 000 m ³ : 1,5435 €/m ³ - > 200 000 m ³ : 1,7799 €/m ³
LA GRAND-CROIX	Délibération métropolitaine du 19 décembre 2019	Part variable : 0,26 €/m ³

Service	Date de la décision	Tarif au 01 janvier 2023
LA RICAMARIE	Délibération métropolitaine du 20 décembre 2018	<p>Parts fixes intégrant la location de compteur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1ère catégorie : 31,00 €/an - 2ème catégorie : 57,01 €/an - 3ème catégorie : 121,36 €/an <p>Parts fixes sans compteur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1ère catégorie : 16,92 €/an - 2ème catégorie : 43,55 €/an - 3ème catégorie : 92,71 €/an <p>Parts variables :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Jusqu'à 6 000 m³ : 2,43 €/m³ - De 6 000 à 24 000 m³ : 2,38 €/m³ - De 24 000 à 48 000 m³ : 2,32 €/m³ - Plus de 48 000 m³ : 2,24 €/m³
LA TALAUDIÈRE	Délibération métropolitaine du 30 juin 2022	<p>Parts fixes (abonnement) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ø 15 mm : 1,69 €/an - Ø 20/25 mm : 1,69 €/an - Ø 30 mm : 1,69 €/an - Ø 40 mm : -16,46 € / an - Ø 50 mm : - 28,20 € / an - Ø 60/65 mm : - 33,16 € / an - Ø 80 mm : - 37,66 € / an - Ø 100 mm : - 64,86€ / an - Ø 150mm et au-delà : - 127,98 € / an <p>Parts variables :</p> <ul style="list-style-type: none"> - De 0 à 120 m³ : 1,6125 €/m³ - De 121 à 200 m³ : 0,6384 €/m³ - De 201 à 800 m³ : 0,5209 €/m³ - De 801 à 6 000 m³ : 0,5209 €/m³ - De 6 001 à 12 000 m³ : 0,5209 €/m³ - De 12 001 à 24 000 m³ : 0,7086 €/m³ - De 24 001 à 48 000 m³ : 0,7086 €/m³ - De 48 000 à 100 000 m³ : 0,7086 €/m³ - De 100 001 à 200 000 m³ : 0,9435 €/m³ - > 200 000 m³ : 1,1799 €/m³
LA VALLA-EN-GIER	Délibération métropolitaine du 2 décembre 2021	<p>Part fixe (abonnement) : 60 €/an</p> <p>Part variable : 1,60 €/m³</p>

Service	Date de la décision	Tarif au 01 janvier 2023
LE CHAMBON-FEUGEROLLES	Délibération métropolitaine du 1 décembre 2022	Part fixe (abonnement) : 24,00 €/an Locations de compteur : - Ø 15 mm : 18,40 €/an - Ø 20 mm : 23,00 €/an - Ø 25 mm : 40,00 €/an - Ø 32 mm : 45,00 €/an - Ø 40 mm : 75,00 €/an - Ø 50 mm : 100,00 €/an - Ø 65 mm : 130,00 €/an - Ø 80 mm : 180,00 €/an - Ø 100 mm : 200,00 €/an - Ø 150 mm : 320,00 €/an Part variable : 1,85 €/m ³
L'ETRAT	Délibération métropolitaine du 30 juin 2022	Parts fixes (abonnement) : - Ø 15 mm : 26,39 €/an - Ø 20/25 mm : 36,57 €/an - Ø 30 mm : 46,76 €/an - Ø 40 mm : -16,46 € / an - Ø 50 mm : - 28,20 € / an - Ø 60/65 mm : - 33,16 € / an - Ø 80 mm : - 37,66 € / an - Ø 100 mm : - 64,86€ / an - Ø 150mm et au-delà : - 127,98 € / an Parts variables : - De 0 à 120 m ³ : 1,3525 €/m ³ - De 121 à 200 m ³ : 0,3784 €/m ³ - De 201 à 800 m ³ : 0,2509 €/m ³ - De 801 à 6 000 m ³ : 0,2509 €/m ³ - De 6 001 à 12 000 m ³ : 0,2509 €/m ³ - De 12 001 à 24 000 m ³ : 0,4486 €/m ³ - De 24 001 à 48 000 m ³ : 0,4486 €/m ³ - De 48 000 à 100 000 m ³ : 0,4486 €/m ³ - De 100 001 à 200 000 m ³ : 0,6735 €/m ³ - > 200 000 m ³ : 0,9199 €/m ³
LORETTE	Délibération métropolitaine du 20 décembre 2018	Part fixe (abonnement) : 2,29 €/an Part variable : 0,09 €/m ³
MARCENOD	Délibération métropolitaine du 1 décembre 2022	Part fixe (abonnement) : 80,00 €/an Part variable : 2,12 €/m ³
PAVEZIN	Délibération communautaire du 7 décembre 2017	Part fixe (abonnement) : 75,00 €/an Part variable : 2,30 €/m ³

Service	Date de la décision	Tarif au 01 janvier 2023
RIVE-DE-GIER	Délibération communautaire du 30 juin 2016	Part fixe (abonnement) : 15 €/an Locations de compteur : - Ø 15 mm : 14 €/an - Ø 20 mm : 15 €/an - Ø 25 mm : 32 €/an - Ø 30 mm : 36 €/an - Ø 40 mm : 52 €/an - Ø 50 mm : 132 €/an - Ø 60 mm : 154 €/an - Ø 80 mm : 266 €/an - Ø 100 mm : 358 €/an Part variable : 1,57 €/m ³
ROCHE-LA-MOLIERE	Délibération métropolitaine du 30 juin 2022	Parts fixes (abonnement) : - Ø 15 mm : 17,70 €/an - Ø 20/25 mm : 17,70 €/an - Ø 30 mm : 39,80 €/an - Ø 40 mm : -16,46 € / an - Ø 50 mm : - 28,20 € / an - Ø 60/65 mm : - 33,16 € / an - Ø 80 mm : - 37,66 € / an - Ø 100 mm : - 64,86€ / an - Ø 150mm et au-delà : - 127,98 € / an Parts variables : - De 0 à 120 m ³ : 1,6725 €/m ³ - De 121 à 200 m ³ : 0,6984 €/m ³ - De 201 à 800 m ³ : 0,5809 €/m ³ - De 801 à 6 000 m ³ : 0,5809 €/m ³ - De 6 001 à 12 000 m ³ : 0,5809 €/m ³ - De 12 001 à 24 000 m ³ : 0,7686 €/m ³ - De 24 001 à 48 000 m ³ : 0,7686 €/m ³ - De 48 000 à 100 000 m ³ : 0,7686 €/m ³ - De 100 001 à 200 000 m ³ : 1,0035 €/m ³ - > 200 000 m ³ : 1,2499 €/m ³
SAINT-BONNET-LES-OULES	Délibération métropolitaine du 20 décembre 2018	Part fixe (abonnement) : 43,00 €/m ³ Part variable : 1,20 €/m ³
SAINT-CHAMOND - L'HORME	Délibérations syndicales du 21 décembre 2012 et du 14 avril 2015	Part fixe (abonnement) : 8,00 €/an Part variable : 0,90 €/m ³
SAINTE-CROIX-EN-JAREZ	Délibération métropolitaine du 2 décembre 2021	Location de compteur : 10 €/an Part fixe : 45 €/an Part variable : 1,53 €/m ³

Service	Date de la décision	Tarif au 01 janvier 2023
SAINT-ETIENNE - LA TOUR-EN-JAREZ	Délibération métropolitaine du 30 juin 2022	Parts fixes - Compteur propriété des abonnés (abonnement) : - Ø 15 mm : 7,07 €/an - Ø 20/25 mm : 8,19 €/an - Ø 30 mm : 13,18 €/an - Ø 40 mm : -14,24 € / an - Ø 50 mm : - 24,40 € / an - Ø 60/65 mm : - 27,76 € / an - Ø 80 mm : - 28,54 € / an - Ø 100 mm : - 53,12 / an - Ø 150mm et au-delà : - 115,84 € / an Parts fixes - Compteur non-propriété des abonnés (abonnement) : - Ø 15 mm : 23,51 €/an - Ø 20/25 mm : 23,51 €/an - Ø 30 mm : 23,51 €/an - Ø 40 mm : 10,65 €/an - Ø 50 mm : -0,50 €/an - Ø 60/65 mm : - 5,23 €/an - Ø 80 mm : - 9,49 €/an - Ø 100 mm : - 35,34 €/an - Ø 150 mm et au-delà : - 95,30 €/an Parts variables : - De 0 à 120 m ³ : 0,1325 €/m ³ - De 121 à 200 m ³ : - 0,0116 €/m ³ - De 201 à 800 m ³ : - 0,0191 €/m ³ - De 801 à 6 000 m ³ : - 0,0191 €/m ³ - De 6 001 à 12 000 m ³ : - 0,0191 €/m ³ - De 12 001 à 24 000 m ³ : 0,0086 €/m ³ - De 24 001 à 48 000 m ³ : 0,0086 €/m ³ - De 48 000 à 100 000 m ³ : 0,0086 €/m ³ - De 100 001 à 200 000 m ³ : 0,0335 €/m ³ - > 200 000 m ³ : 0,0599 €/m ³
SAINT-GALMIER	Délibération métropolitaine du 20 décembre 2018	Part fixe (abonnement) : 6,10 €/an Parts variables : - Moins de 30 m ³ : 0,712 €/m ³ - De 30 à 120 m ³ : 0,904 €/m ³ - Plus de 120 m ³ : 1,208 €/m ³

Service	Date de la décision	Tarif au 01 janvier 2023
SAINT-GENEST-LERPT	Délibération métropolitaine du 30 juin 2022	Parts fixes - Compteur propriété des abonnés (abonnement) : - Ø 15 mm : 9,74 €/an - Ø 20/25 mm : 10,86 €/an - Ø 30 mm : 15,85 €/an - Ø 40 mm : -14,24 € / an - Ø 50 mm : - 24,40 € / an - Ø 60/65 mm : - 27,76 € / an - Ø 80 mm : - 28,54 € / an - Ø 100 mm : - 53,12 / an - Ø 150mm et au-delà : - 115,84 € / an Parts fixes - Compteur non-propriété des abonnés (abonnement) : - Ø 15 mm : 8,64 €/an - Ø 20/25 mm : 8,64 €/an - Ø 30 mm : 35,12 €/an - Ø 40 mm : -16,46 € / an - Ø 50 mm : - 28,20 € / an - Ø 60/65 mm : - 33,16 € / an - Ø 80 mm : - 37,66 € / an - Ø 100 mm : - 64,86 € / an - Ø 150mm et au-delà : - 127,98 € / an Parts variables : - De 0 à 120 m ³ : 1,2725 €/m ³ - De 121 à 200 m ³ : 0,2984 €/m ³ - De 201 à 800 m ³ : 0,5109 €/m ³ - De 801 à 6 000 m ³ : 0,2009 €/m ³ - De 6 001 à 12 000 m ³ : 0,2009 €/m ³ - De 12 001 à 24 000 m ³ : 0,3886 €/m ³ - De 24 001 à 48 000 m ³ : 0,3886 €/m ³ - De 48 000 à 100 000 m ³ : 0,3886 €/m ³ - De 100 001 à 200 000 m ³ : 0,6235 €/m ³ - > 200 000 m ³ : 0,8699 €/m ³

Service	Date de la décision	Tarif au 01 janvier 2023
SAINT-HEAND	Délibération métropolitaine du 30 juin 2022	<p>Parts fixes (abonnement) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ø 15 mm : 3,23 €/an - Ø 20/25 mm : 3,23 €/an - Ø 30 mm : 3,23 €/an - Ø 40 mm : -16,46 € / an - Ø 50 mm : - 28,20 € / an - Ø 60/65 mm : - 33,16 € / an - Ø 80 mm : - 37,66 € / an - Ø 100 mm : - 64,86 / an - Ø 150mm et au-delà : - 127,98 € / an <p>Parts variables :</p> <ul style="list-style-type: none"> - De 0 à 120 m³ : 1,8825 €/m³ - De 121 à 200 m³ : 0,9084 €/m³ - De 201 à 800 m³ : 0,7909 €/m³ - De 801 à 6 000 m³ : 0,7909 €/m³ - De 6 001 à 12 000 m³ : 0,7909 €/m³ - De 12 001 à 24 000 m³ : 0,9786 €/m³ - De 24 001 à 48 000 m³ : 0,9786 €/m³ - De 48 000 à 100 000 m³ : 0,9786 €/m³ - De 100 001 à 200 000 m³ : 1,2135 €/m³ - > 200 000 m³ : 1,4599 €/m³
SAINT-JEAN-BONNEFONDS	Délibération métropolitaine du 30 juin 2022	<p>Parts fixes (abonnement) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ø 15 mm : 1,69 €/an - Ø 20/25 mm : 1,69 €/an - Ø 30 mm : 1,69 €/an - Ø 40 mm : -16,46 € / an - Ø 50 mm : - 28,20 € / an - Ø 60/65 mm : - 33,16 € / an - Ø 80 mm : - 37,66 € / an - Ø 100 mm : - 64,86 / an - Ø 150mm et au-delà : - 127,98 € / an <p>Parts variables :</p> <ul style="list-style-type: none"> - De 0 à 120 m³ : 1,6125 €/m³ - De 121 à 200 m³ : 0,6384 €/m³ - De 201 à 800 m³ : 0,5209 €/m³ - De 801 à 6 000 m³ : 0,5209 €/m³ - De 6 001 à 12 000 m³ : 0,5209 €/m³ - De 12 001 à 24 000 m³ : 0,7086 €/m³ - De 24 001 à 48 000 m³ : 0,7086 €/m³ - De 48 000 à 100 000 m³ : 0,7086 €/m³ - De 100 001 à 200 000 m³ : 0,9435 €/m³ - > 200 000 m³ : 1,1799 €/m³
SAINT-JOSEPH	Délibération métropolitaine du 1 décembre 2022	<p>Part fixe (abonnement) : 35 €/an</p> <p>Part variable : 2,25 €/m³</p>
SAINT-MARTIN-LA-PLAINE	Délibération communautaire du 7 décembre 2017	<p>Part fixe (abonnement) : 20 €/an</p> <p>Part variable : 2,70 €/m³</p>

Service	Date de la décision	Tarif au 01 janvier 2023
SAINT-PAUL-EN-CORNILLON	Délibération métropolitaine du 2 décembre 2021	Part fixe (abonnement) : 40 €/an Parts variables : - Moins de 200 m ³ : 1,05 €/m ³ - Plus de 200 m ³ : 1,22 €/m ³
SAINT-PAUL-EN-JAREZ	Délibération métropolitaine du 28 juin 2018	Part fixe (abonnement) : 15 €/an Part variable : 0,53 €/m ³
SAINT-PRIEST-EN-JAREZ	Délibération métropolitaine du 30 juin 2022	Parts fixes (abonnement) : - Ø 15 mm : - 2,59 €/an - Ø 20/25 mm : - 2,59 €/an - Ø 30 mm : - 2,59 €/an - Ø 40 mm : -- 16,46 € / an - Ø 50 mm : - 28,20 € / an - Ø 60/65 mm : - 33,16 € / an - Ø 80 mm : - 37,66 € / an - Ø 100 mm : - 64,86 / an - Ø 150mm et au-delà : - 127,98 € / an Parts variables : - De 0 à 120 m ³ : 1,2425 €/m ³ - De 121 à 200 m ³ : 0,2684 €/m ³ - De 201 à 800 m ³ : 0,1509 €/m ³ - De 801 à 6 000 m ³ : 0,1509 €/m ³ - De 6 001 à 12 000 m ³ : 0,0709 €/m ³ - De 12 001 à 24 000 m ³ : 0,2586 €/m ³ - De 24 001 à 48 000 m ³ : 0,1686 €/m ³ - De 48 000 à 100 000 m ³ : 0,1086 €/m ³ - De 100 001 à 200 000 m ³ : 0,2535 €/m ³ - > 200 000 m ³ : 0,4999 €/m ³
SORBIERS	Délibération métropolitaine du 30 juin 2022	Parts fixes (abonnement) : - Ø 15 mm : 1,69 €/an - Ø 20/25 mm : 1,69 €/an - Ø 30 mm : 1,69 €/an - Ø 40 mm : -- 16,46 € / an - Ø 50 mm : - 28,20 € / an - Ø 60/65 mm : - 33,16 € / an - Ø 80 mm : - 37,66 € / an - Ø 100 mm : - 64,86 / an - Ø 150mm et au-delà : - 127,98 € / an Parts variables : - De 0 à 120 m ³ : 1,6525 €/m ³ - De 121 à 200 m ³ : 0,6784 €/m ³ - De 201 à 800 m ³ : 0,5609 €/m ³ - De 801 à 6 000 m ³ : 0,5609 €/m ³ - De 6 001 à 12 000 m ³ : 0,5609 €/m ³ - De 12 001 à 24 000 m ³ : 0,7486 €/m ³ - De 24 001 à 48 000 m ³ : 0,7486 €/m ³ - De 48 000 à 100 000 m ³ : 0,7486 €/m ³ - De 100 001 à 200 000 m ³ : 0,9835 €/m ³ - > 200 000 m ³ : 1,2299 €/m ³

Service	Date de la décision	Tarif au 01 janvier 2023
UNIEUX	Délibération métropolitaine du 2 décembre 2021	Part fixe (abonnement) : 25,00 €/an Locations de compteur : - $\varnothing \leq 20$ mm : 15 €/an - $25 < \varnothing < 30$ mm : 25 €/an - $\varnothing 40$ mm : 33 €/an - $\varnothing 60$ mm : 153 €/an - $\varnothing 80$ mm : 203 €/an - $\varnothing 100$ mm : 253 €/an Part variable : 2,70 €/m ³
VILLARS	Délibération métropolitaine du 30 juin 2022	Parts fixes (abonnement) : - $\varnothing 15$ mm : - 0,26 €/an - $\varnothing 20/25$ mm : 3,54 €/an - $\varnothing 30$ mm : 13,02 €/an - $\varnothing 40$ mm : -- 16,46 € / an - $\varnothing 50$ mm : - 28,20 € / an - $\varnothing 60/65$ mm : - 33,16 € / an - $\varnothing 80$ mm : - 37,66 € / an - $\varnothing 100$ mm : - 64,86 / an - $\varnothing 150$ mm et au-delà : - 127,98 € / an Parts variables : - De 0 à 120 m ³ : 1,4525 €/m ³ - De 121 à 200 m ³ : 0,4784 €/m ³ - De 201 à 800 m ³ : 0,3609 €/m ³ - De 801 à 6 000 m ³ : 0,3609 €/m ³ - De 6 001 à 12 000 m ³ : 0,3609 €/m ³ - De 12 001 à 24 000 m ³ : 0,5486 €/m ³ - De 24 001 à 48 000 m ³ : 0,5486 €/m ³ - De 48 000 à 100 000 m ³ : 0,5486 €/m ³ - De 100 001 à 200 000 m ³ : 0,7835 €/m ³ - > 200 000 m ³ : 1,0299 €/m ³

Les tarifs concernant les parts délégataires des services délégués sont fixés par les contrats et indexés par application aux tarifs de base des coefficients d'indexation définis aux contrats.

B. Prix du service de l'eau potable

Le prix du service comprend :

- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable
- Eventuellement
 - Une partie fixe ou abonnement,
 - Une location de compteur

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

- Pour les communes relevant du bassin de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, le taux de la redevance pollution est de 0,23 €/m³,
- Pour les communes relevant du bassin de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, le taux de la redevance pollution est de 0,28 €/m³.

Le service de l'eau potable est assujetti à la TVA au taux réduit de 5,5 %.

1. Structure des prix des services de l'eau potable pour chaque service de distribution

Les structures tarifaires indiquées ci-après, sont celles permettant d'établir la facture pour une consommation de 120 m³.

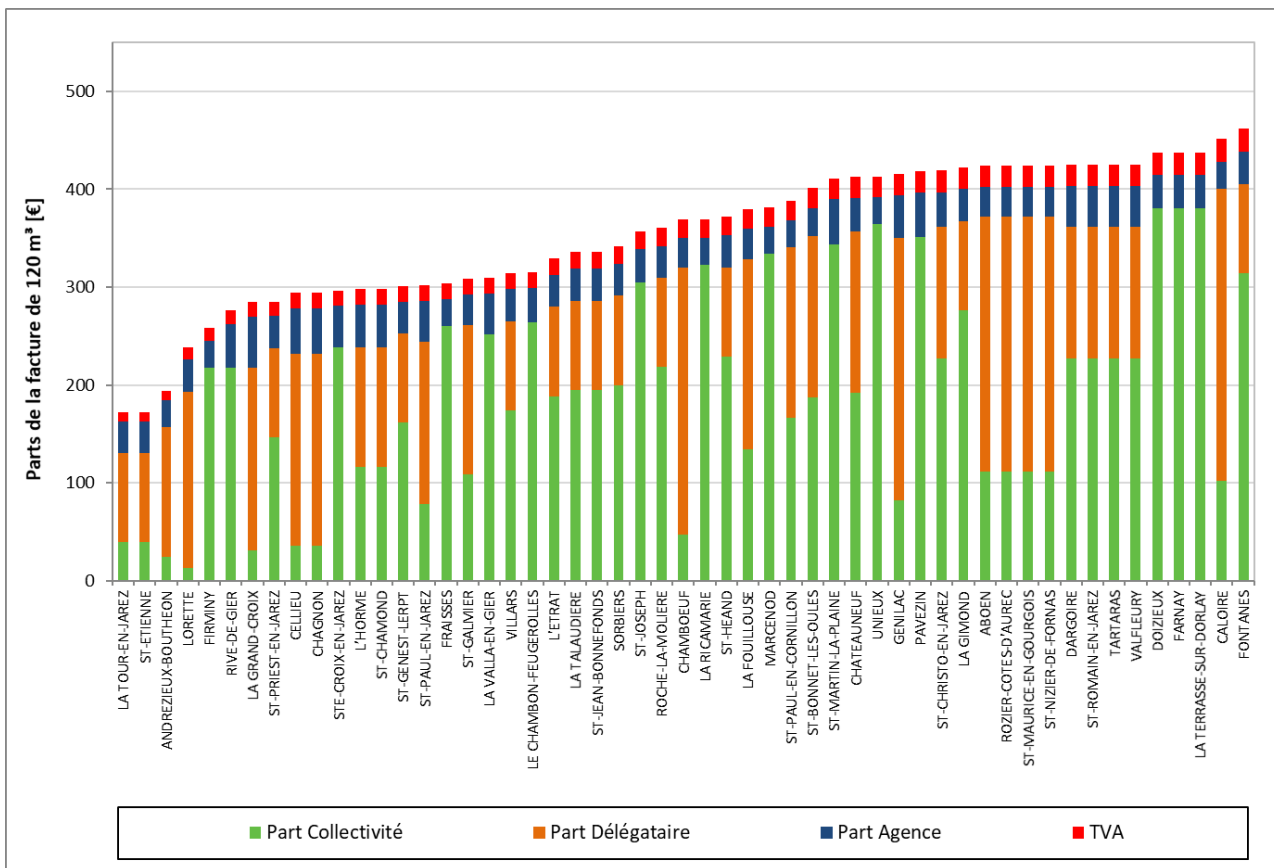
2023	Collectivité		Délégataire		Agence de l'eau		TVA
	Part fixe [€/an]	Part proportionnelle [€/m ³]	Part fixe [€/an]	Part proportionnelle [€/m ³]	Protection de la ressource [€/m ³]	Redevance pollution [€/m ³]	%
ABOEN	54,08	0,4761	70,92	1,5839	0,02	0,23	5,5
ANDREZIEUX-BOUTHEON		0,2	32,30	0,8363		0,23	5,5
CALOIRE	28,96	0,61	67,87	1,9217		0,23	5,5
CELLIEU	17,00	0,16	23,53	1,4341	0,1104	0,28	5,5
CHAGNON	17,00	0,16	23,53	1,4341	0,1104	0,28	5,5
CHAMBOEUF	11,10	0,2976	81,84	1,5914	0,023	0,23	5,5
CHATEAUNEUF	5,00	1,56	22,38	1,1891		0,28	5,5
DARGOIRE	51,24	1,4664	53,04	0,675	0,068	0,28	5,5
DOIZIEUX	113,00	2,23				0,28	5,5
FARNAY	113,00	2,23				0,28	5,5
FIRMINY	33,76	1,53				0,23	5,5
FONTANES	36,92	2,3125	22,92	0,5675	0,0421	0,23	5,5
FRAISSES	32,00	1,9				0,23	5,5
GENILAC		0,6866	39,01	1,9051	0,0817	0,28	5,5
LA FOUILLOUSE	5,00	1,08	21,58	1,4336	0,031	0,23	5,5
LA GIMOND	11,12	2,2125	22,92	0,5675	0,0421	0,23	5,5
LA GRAND-CROIX		0,26	30,09	1,3025	0,158	0,28	5,5
LA RICAMARIE	31,00	2,43				0,23	5,5
LA TALAUDIÈRE	1,69	1,6125	22,92	0,5675	0,0421	0,23	5,5
LA TERRASSE-SUR-DORLAY	113,00	2,23				0,28	5,5
LA TOUR-EN-JAREZ	23,51	0,1325	22,92	0,5675	0,0421	0,23	5,5
LA VALLA-EN-GIER	60,00	1,6			0,068	0,28	5,5
LE CHAMBON-FEUGEROLLES	42,40	1,85			0,055	0,23	5,5
L'ETRAT	26,39	1,3525	22,92	0,5675	0,0421	0,23	5,5
L'HORME	8,00	0,9	35,83	0,7183	0,09	0,28	5,5
LORETTE	2,29	0,09	25,93	1,2802		0,28	5,5
MARCENOD	80,00	2,12				0,23	5,5
PAVEZIN	75,00	2,3			0,1	0,28	5,5
RIVE-DE-GIER	29,00	1,57			0,09	0,28	5,5
ROCHE-LA-MOLIERE	17,70	1,6725	22,92	0,5675	0,0421	0,23	5,5
ROZIER-COTES-D'AUREC	54,08	0,4761	70,92	1,5839	0,02	0,23	5,5
SAINT-BONNET-LES-OULES	43,00	1,2	40,25	1,0439		0,23	5,5
SAINT-CHAMOND	8,00	0,9	35,83	0,7183	0,09	0,28	5,5
SAINT-CHRISTO-EN-JAREZ	51,24	1,4664	53,04	0,675	0,068	0,23	5,5
SAINTE-CROIX-EN-JAREZ	55,00	1,53			0,07	0,28	5,5

2023	Collectivité		Délégataire		Agence de l'eau		TVA
	Part fixe [€/an]	Part proportionnelle [€/m ³]	Part fixe [€/an]	Part proportionnelle [€/m ³]	Protection de la ressource [€/m ³]	Redevance pollution [€/m ³]	%
SAINT-ETIENNE	23,51	0,1325	22,92	0,5675	0,0421	0,23	5,5
SAINT-GALMIER	6,10	0,856	46,01	0,8880	0,028	0,23	5,5
SAINT-GENEST-LERPT	8,64	1,2725	22,92	0,5675	0,0421	0,23	5,5
SAINT-HEAND	3,23	1,8825	22,92	0,5675	0,0421	0,23	5,5
SAINT-JEAN-BONNEFONDS	1,69	1,6125	22,92	0,5675	0,0421	0,23	5,5
SAINT-JOSEPH	35,00	2,25				0,28	5,5
SAINT-MARTIN-LA-PLAINE	20,00	2,7			0,1	0,28	5,5
SAINT-MAURICE-EN-GOURGOIS	54,08	0,4761	70,92	1,5839	0,02	0,23	5,5
SAINT-NIZIER-DE-FORNAS	54,08	0,4761	70,92	1,5839	0,02	0,23	5,5
SAINT-PAUL-EN-CORNILLON	40,00	1,05	61,06	0,9456		0,23	5,5
SAINT-PAUL-EN-JAREZ	15,00	0,53	10,06	1,2957	0,067	0,28	5,5
SAINT-PRIEST-EN-JAREZ	-2,59	1,2425	22,92	0,5675	0,0421	0,23	5,5
SAINT-ROMAIN-EN-JAREZ	51,24	1,4664	53,04	0,675	0,068	0,28	5,5
SORBIERS	1,69	1,6525	22,92	0,5675	0,0421	0,23	5,5
TARTARAS	51,24	1,4664	53,04	0,675	0,068	0,28	5,5
UNIEUX	40,00	2,7				0,23	5,5
VALFLEURY	51,24	1,4664	53,04	0,675	0,068	0,28	5,5
VILLARS	-0,26	1,4525	22,92	0,5675	0,0421	0,23	5,5

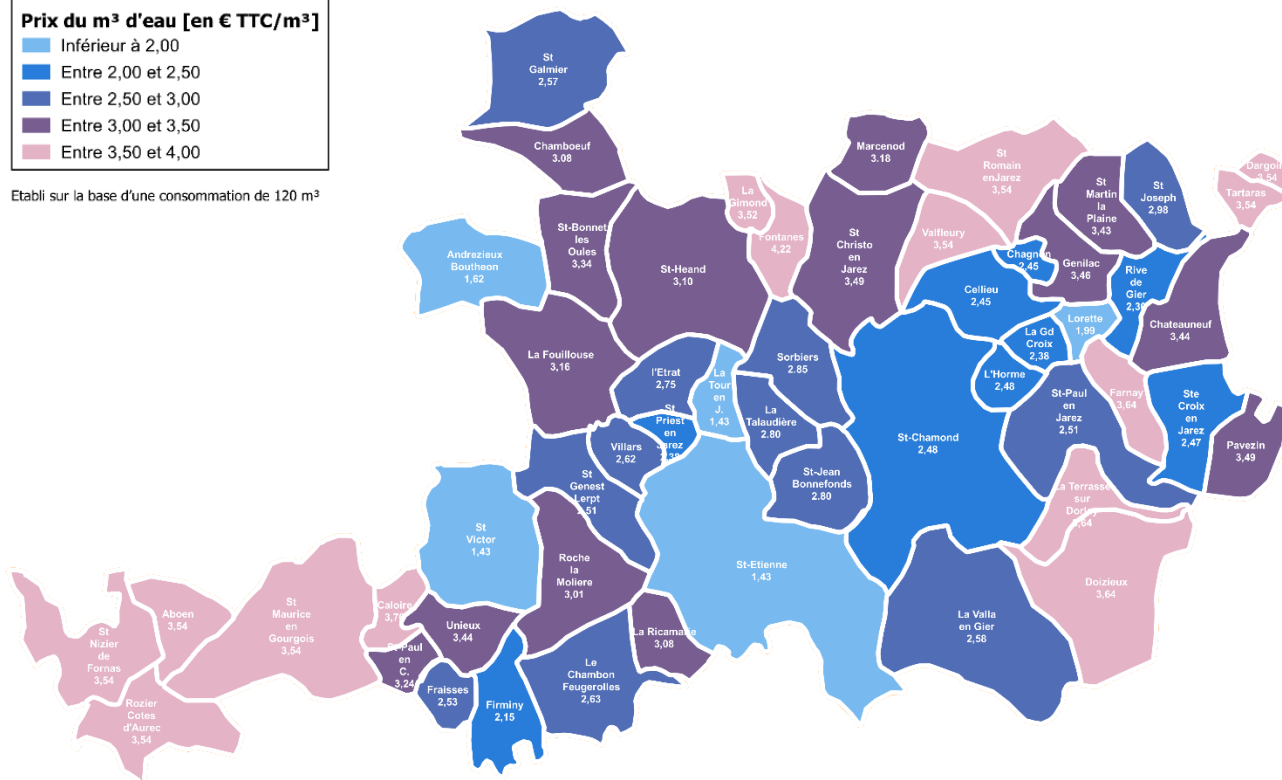
2. Composantes de la facture de 120 m³

	1er janvier 2023						Evolution 2023/2022
	Collectivité	Délégataire	Agence	HT	TVA	TTC	%
ABOEN	111,21	260,99	30,00	402,20	22,12	424,32	-
ANDREZIEUX-BOUTHEON	24,00	132,66	27,60	184,26	10,13	194,39	5,58%
CALOIRE	102,16	298,47	27,60	428,23	23,55	451,78	-1,71%
CELLIEU	36,20	195,62	46,85	278,67	15,33	294,00	3,54%
CHAGNON	36,20	195,62	46,85	278,67	15,33	294,00	3,54%
CHAMBOEUF	46,81	272,81	30,36	349,98	19,25	369,23	6,07%
CHATEAUNEUF	192,20	165,07	33,60	390,87	21,50	412,37	1,83%
DARGOIRE	227,21	134,04	41,76	403,01	22,17	425,18	0,96%
DOIZIEUX	380,60		33,60	414,20	22,78	436,98	-
FARNAY	380,60		33,60	414,20	22,78	436,98	-
FIRMINY	217,36		27,60	244,96	13,47	258,43	-
FONTANES	314,42	91,02	32,65	438,09	24,09	462,18	-8,64%
FRAISSES	260,00		27,60	287,60	15,82	303,42	-
GENILAC	82,40	267,62	43,40	393,42	21,64	415,06	4,70%

	1er janvier 2023						Evolution 2023/2022
	Collectivité	Délegataire	Agence	HT	TVA	TTC	%
L'HORME	116,00	122,03	44,40	282,43	15,53	297,96	3,40%
LA FOUILLOUSE	134,60	193,61	31,32	359,53	19,77	379,30	-0,80%
LA GIMOND	276,62	91,02	32,65	400,29	22,02	422,31	-8,32%
LA GRAND-CROIX	31,20	186,39	52,56	270,15	14,86	285,01	7,04%
LA RICAMARIE	322,60		27,60	350,20	19,26	369,46	-
LA TALAUDIÈRE	195,19	91,02	32,65	318,86	17,54	336,40	-6,66%
LA TERRASSE-SUR-DORLAY	380,60		33,60	414,20	22,78	436,98	-
LA TOUR-EN-JAREZ	39,41	91,02	32,65	163,08	8,97	172,05	1,82%
LA VALLA-EN-GIER	252,00		41,76	293,76	16,16	309,92	-
LE CHAMBON-FEUGEROLLES	264,40		34,20	298,60	16,42	315,02	1,22%
L'ETRAT	188,69	91,02	32,65	312,36	17,18	329,54	-7,16%
LORETTE	13,09	179,55	33,60	226,24	12,44	238,68	4,04%
MARCENOD	334,40		27,60	362,00	19,91	381,91	8,06%
PAVEZIN	351,00		45,60	396,60	21,81	418,41	-
RIVE-DE-GIER	217,40		44,40	261,80	14,40	276,20	-
ROCHE-LA-MOLIERE	218,40	91,02	32,65	342,07	18,81	360,88	-7,33%
ROZIER-COTES-D'AUREC	111,21	260,99	30,00	402,20	22,12	424,32	-
SAINT-BONNET-LES-OULES	187,00	165,52	27,60	380,12	20,91	401,03	4,48%
SAINT-CHAMOND	116,00	122,03	44,40	282,43	15,53	297,96	3,40%
SAINT-CHRISTO-EN-JAREZ	227,21	134,04	35,76	397,01	21,84	418,85	0,98%
SAINTE-CROIX-EN-JAREZ	238,60		42,00	280,60	15,43	296,03	-
SAINT-ETIENNE	39,41	91,02	32,65	163,08	8,97	172,05	1,82%
SAINT-GALMIER	108,82	152,57	30,96	292,35	16,08	308,43	1,77%
SAINT-GENEST-LERPT	161,34	91,02	32,65	285,01	15,68	300,69	-5,89%
SAINT-HEAND	229,13	91,02	32,65	352,80	19,40	372,20	-7,24%
SAINT-JEAN-BONNEFONDS	195,19	91,02	32,65	318,86	17,54	336,40	-6,66%
SAINT-JOSEPH	305,00		33,60	338,60	18,62	357,22	3,29%
SAINT-MARTIN-LA-PLAINE	344,00		45,60	389,60	21,43	411,03	-
SAINT-MAURICE-EN-GOURGOIS	111,21	260,99	30,00	402,20	22,12	424,32	-
SAINT-NIZIER-DE-FORNAS	111,21	260,99	30,00	402,20	22,12	424,32	-
SAINT-PAUL-EN-CORNILLON	166,00	174,53	27,60	368,13	20,25	388,38	3,04%
SAINT-PAUL-EN-JAREZ	78,60	165,54	41,64	285,78	15,72	301,50	-0,58%
SAINT-PRIEST-EN-JAREZ	146,51	91,02	32,65	270,18	14,86	285,04	-5,20%
SAINT-ROMAIN-EN-JAREZ	227,21	134,04	41,76	403,01	22,17	425,18	0,96%
SORBIERS	199,99	91,02	32,65	323,66	17,80	341,46	-6,92%
TARTARAS	227,21	134,04	41,76	403,01	22,17	425,18	0,96%
UNIEUX	364,00		27,60	391,60	21,54	413,14	-
VALFLEURY	227,21	134,04	41,76	403,01	22,17	425,18	0,96%
VILLARS	174,04	91,02	32,65	297,71	16,37	314,08	-6,21%



Etabli sur la base d'une consommation de 120 m³



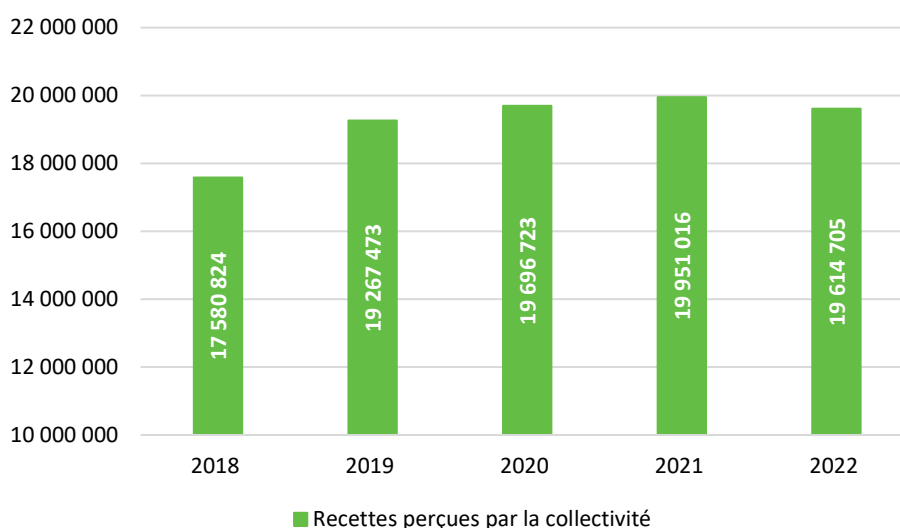
C. Recettes du service

1. Recettes perçues par la Collectivité

Les éléments financiers ci-dessous ne concernent que les services pour lesquels Saint-Etienne Métropole était entité organisatrice du service en 2022 (soit pour toutes les communes de la Métropole à l'exception des communes de DARGOIRE, SAINT-CHRISTO-EN-JAREZ, SAINT-ROMAIN-EN-JAREZ, TARTARAS et VALFLEURY et les communes de ABOEN, ROZIER-COTES-D'AUREC, SAINT-AURICE en GOURGOIS et SAINT-NIZIER de FORNAS).

	Montant [€] 2021	Montant [€] 2022
Redevances perçues auprès des usagers	18 881 276,26	18 530 496,75
Travaux	154 587,57	151 311,08
Autres recettes	915 152,27	932 897,00
Total	19 951 016,10	19 614 704,83

Evolution des recettes perçues par la collectivité [€]



2. Recettes perçues par les exploitants des services délégués

Service	Exploitation du service [€]	Collectivités et autres organismes publics [€]	Travaux attribués à titre exclusif [€]	Produits accessoires [€]	Total [€]
ANDREZIEUX-BOUTHEON	1 268 111,00	434 789,00	81 451,00	34 282,00	1 818 633,00
CALOIRE	36 531,00	15 539,00		447,00	52 517,00
CHAMBOEUF	167 630,00	50 210,00	3 640,00	1 380,00	222 860,00
CHATEAUNEUF	126 731,00	174 405,29			301 136,29
DSP Solaure*	3 453 188,00	1 823 666,00	14 544,00	93 339,00	5 384 737,00
FONTANES - SAINT-HEAND	241 134,00	293 934,46	6 000,00	19 928,00	560 996,46
GENILAC	311 195,00	148 567,00	22 624,00	13 205,00	495 591,00
LA FOUILLOUSE	369 772,00	302 334,00	12 308,00	26 754,00	711 168,00
LA GRAND-CROIX	294 543,00	136 118,81		10 692,00	441 353,81

Service	Exploitation du service [€]	Collectivités et autres organismes publics [€]	Travaux attribués à titre exclusif [€]	Produits accessoires [€]	Total [€]
L'ETRAT	111 659,00	341 513,00	23 795,00	691,00	477 658,00
LORETTE	413 140,00	83 850,00	16 870,00	6 530,00	520 390,00
ROCHE-LA-MOLIERE	655 890,00	364 630,00	10 040,00	14 970,00	1 045 530,00
SAINT BONNET LES OULES	112 420,00	151 460,00	12 020,00	3 150,00	279 050,00
SAINT-ETIENNE	13 462 340,00	2 952 680,00	137 780,00	610 190,00	17 161 990,00
SAINT GALMIER	428 430,00	435 630,00	16 650,00	14 790,00	895 500,00
SAINT-GENEST-LERPT	506 946,47	175 562,00	13 069,01	5 268,83	700 846,31
SAINT-PAUL-EN-CORNILLON	114 296,00	150 121,00	2 254,00	6 235,00	272 906,00
SAINT-PAUL-EN-JAREZ	320 160,00	168 380,00	580,00	10 550,00	499 670,00
VILLARS	505 870,00	212 220,00	12 570,00	4 030,00	734 690,00
CELLIEU - CHAGNON	164 140,00	78 889,00	5 282,00	7 514,00	255 825,00
EX-SYNDICAT MOYENNE VALLEE DU GIER	1 041 930,00	362 210,00		-500,00	1 403 640,00
SAINT-CHAMOND – L'HORME	1 864 864,00	2 305 810,00	146 180,00	184 136,00	4 500 990,00
TOTAL	25 969 920,47	11 162 518,56	537 657,01	1 067 581,83	38 737 677,87

*: Fontanes, La Fouillouse (Hameau des granges), La Gimond, La Talaudière, L'Etrat, Roche La Molière, St-Etienne, La Tour-en-Jarez, St-Genest-Lerpt, St-Héand, St-Jean-Bonnefonds, St-Priest-en-Jarez, Sorbiers et Villars

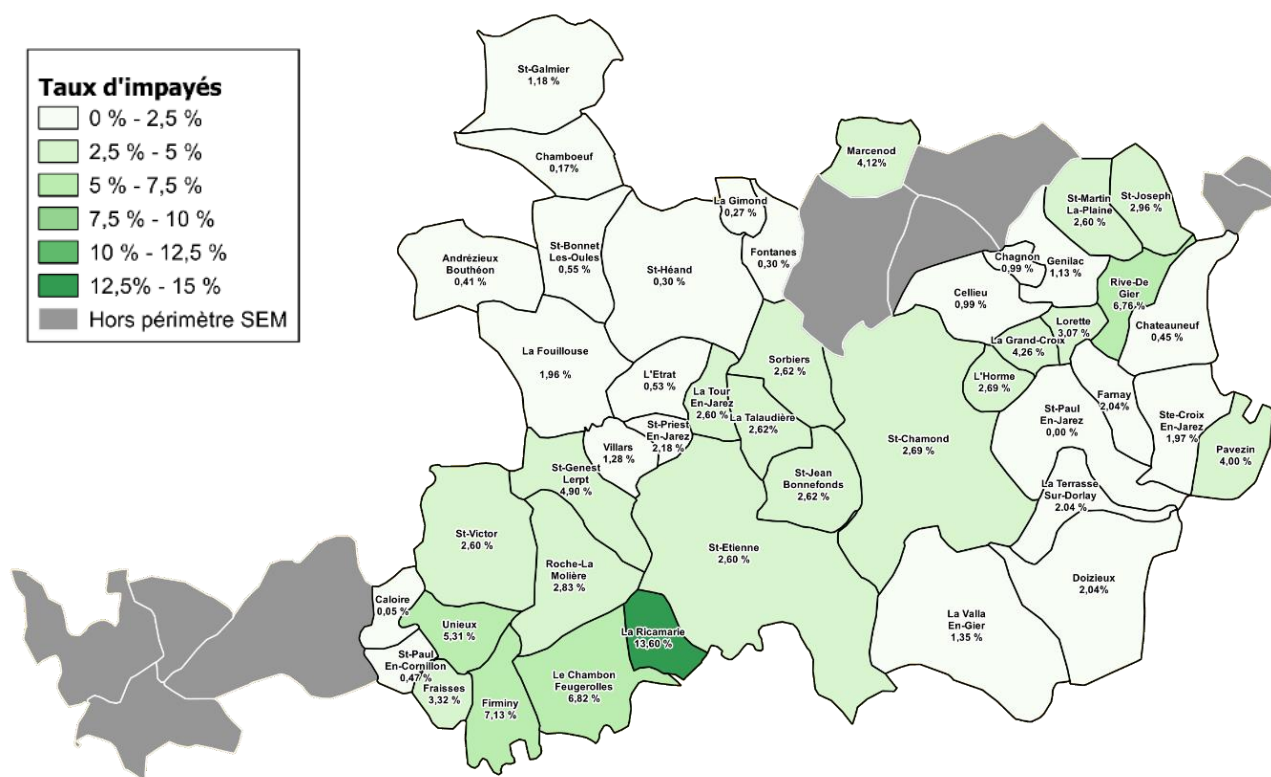
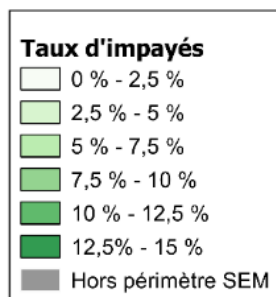
3. Taux d'impayés

Le taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures d'eau de l'année N-1 exprimé comme le rapport des factures impayées sur le montant des factures d'eau émises par le service mesure l'efficacité des mesures de recouvrement.

Il est présenté par service pour l'exercice 2022 (factures émises en 2021 impayées au 31 décembre 2021).

Service	Taux impayés 2021	Taux impayés 2022
ANDREZIEUX-BOUTHEON	0,44%	0,41%
CALOIRE	0,41%	0,05%
CHAMBOEUF	0,13%	0,17%
CHATEAUNEUF	0,21%	0,45%
FIRMINY	6,24%	7,13%
FONTANES	2,40%	0,30%
FRAISSES	3,74%	3,32%
GENILAC	1,22%	1,13%
LA FOUILLOUSE	2,37%	1,96%
LA GIMOND	0,47%	0,27%
LA GRAND'CROIX	1,90%	4,26%
LA RICAMARIE	15,62%	13,60%
LA VALLA EN GIER	2,08%	1,35%
LE CHAMBON FEUGEROLLES	7,35%	6,82%
L'ETRAT	0,52%	0,53%
LORETTE	2,30%	3,07%
MARCENOD	4,66%	4,12%
PAVEZIN	3,39%	4,00%

Service	Taux impayés 2021	Taux impayés 2022
RIVE DE GIER	6,66%	6,76%
ROCHE LA MOLIERE	2,09%	2,83%
SAINT-BONNET LES OULES	0,90%	0,55%
SAINT-ETIENNE - LA TOUR EN J.	2,28%	2,60%
SAINT-GALMIER	0,58%	1,18%
SAINT-GENEST LERPT	4,39%	4,90%
SAINT-HEAND	2,40%	0,30%
SAINT-JOSEPH	2,90%	2,96%
SAINT-MARTIN LA PLAINE	3,64%	2,60%
SAINT-PAUL EN CORNILLON	1,03%	0,47%
SAINT-PAUL EN JAREZ	1,84%	0,00%
SAINT PRIEST EN JAREZ	2,22%	2,18%
SAINTE-CROIX EN JAREZ	0,74%	1,97%
UNIEUX	7,03%	5,31%
VILLARS	1,34%	1,28%
CELLIEU CHAGNON	NC	0,99%
DOIZIEUX – FARNAY-LA TERRASSE SUR D.	1,33%	2,04%
REGIE DU FURAN	2,39%	2,62%
SAINT-CHAMOND - L'HORME	2,50%	2,69%



D. Eléments financiers

1. Remboursement de la dette

	Montants [en €] 2022
Encours total des emprunts contractés	35 989 516,53
Annuités	3 989 905,54
- Capital	2 946 298,01
- Intérêts	1 043 607,53

2 298 000 € ont été empruntés en 2022 pour les investissements des différents services.

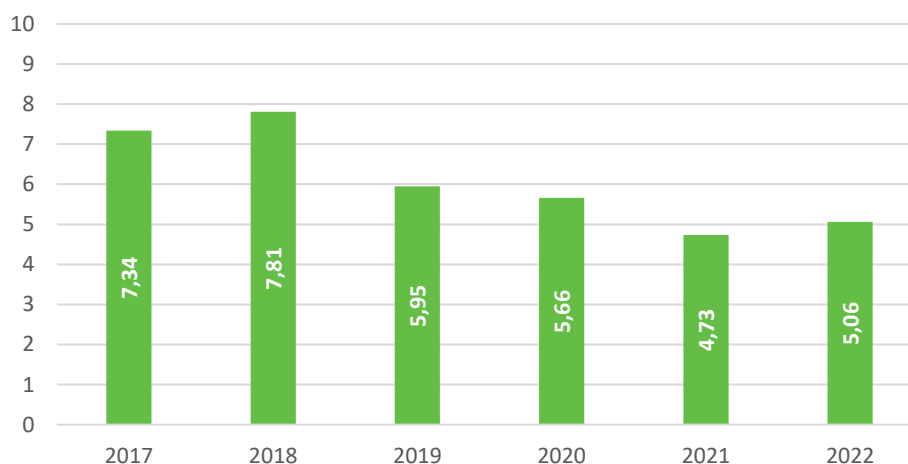
2. Durée théorique d'extinction de la dette

L'arrêté du 2 mai 2007 relatif au rapport prix et qualité du service, définit une durée d'extinction de la dette représentant le nombre d'années théoriques nécessaires à la Collectivité pour rembourser la dette résultant des emprunts contractés pour financer les investissements du service.

Cette durée est évaluée comme étant le rapport entre l'encours total de la dette et l'épargne brute annuelle.

	2022
Recettes réelles	19 614 704,83 €
Dépenses réelles	10 003 401,05 €
Épargne brute annuelle	7 107 596,71 €
Encours total de la dette	35 989 516,53 €
Durée théorique d'extinction de la dette	5,06 ans

Evolution de la durée théorique d'extinction de la dette exprimée en années



III. LES INDICATEURS DE PERFORMANCES DES SERVICES

A. Qualité de l'eau

1. Qualité de l'eau (or SIEMLY et SI du Haut Forez)

Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par l'Agence Régionale de Santé (ARS). Parallèlement, les délégataires et les régies vérifient la qualité de l'eau distribuée, par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle.

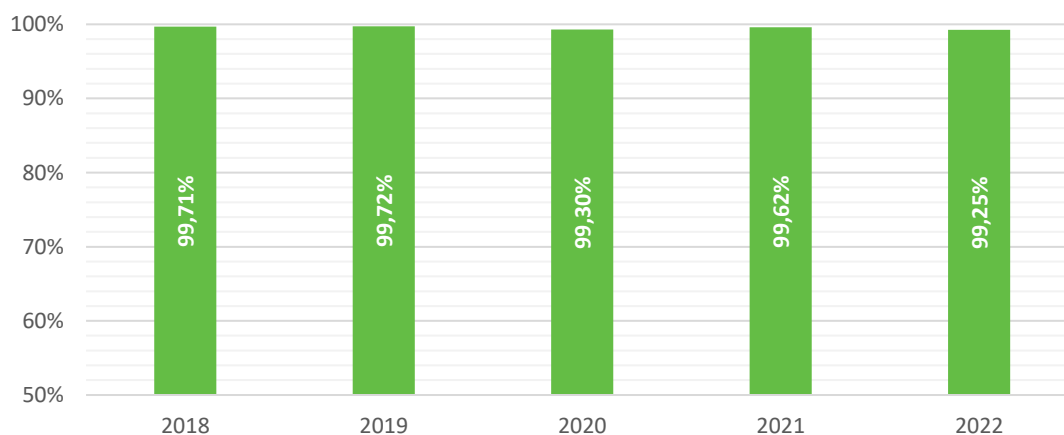
En 2022, dans le cadre du contrôle réglementaire :

- 1 061 prélèvements pour analyse des paramètres biologiques ont été réalisés. 1 053 prélèvements se sont révélés conformes aux normes en vigueur (taux de conformité de 99,25 %).
- 1 106 prélèvements pour analyse des paramètres physico-chimiques ont été réalisés. 1 100 se sont révélés conformes aux normes en vigueur (taux de conformité de 99,46 %).

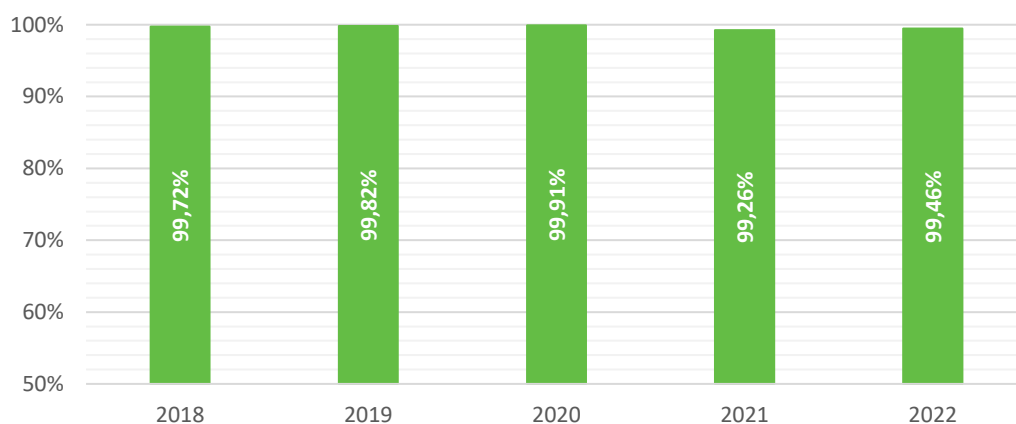
Service	Paramètres microbiologiques			Paramètres physico-chimiques		
	Nombre de prélèvements	Nombre de prélèvements non conformes	Taux de conformité	Nombre de prélèvements	Nombre de prélèvements non conformes	Taux de conformité
ANDREZIEUX-BOUTHEON	18	0	100%	18	0	100%
CALOIRE	8	0	100%	12	2	83%
CELLIEU - CHAGNON	9	0	100%	9	0	100%
CHAMBOEUF	8	0	100%	8	0	100%
LE CHAMBON-FEUGEROLLES	29	0	100%	32	0	100%
CHATEAUNEUF	13	0	100%	13	0	100%
DOIZIEUX - FARNAY - LA TERRASSE SUR DORLAY	10	0	100%	10	0	100%
L'ETRAT	10	0	100%	10	0	100%
FIRMINY	41	0	100%	44	0	100%
FONTANES	13	0	100%	17	0	100%
LA FOUILLOUSE	13	0	100%	13	0	100%
FRAISSES	16	0	100%	17	0	100%
GENILAC	10	0	100%	10	0	100%
LA GIMOND	3	0	100%	3	0	100%
LA GRAND-CROIX	12	0	100%	12	0	100%
LORETTE	13	0	100%	13	0	100%
MARCENOD	10	0	100%	10	0	100%
PAVEZIN	9	0	100%	9	0	100%
LA RICAMARIE	21	0	100%	23	0	100%
RIVE-DE-GIER	37	1	97%	39	0	100%
ROCHE-LA-MOLIERE	19	0	100%	19	0	100%
SAINT-BONNET-LES-OULES	8	0	100%	8	0	100%
SAINT-CHAMOND - L'HORME	102	0	100%	109	0	100%

Service	Paramètres microbiologiques			Paramètres physico-chimiques		
	Nombre de prélèvements	Nombre de prélèvements non conformes	Taux de conformité	Nombre de prélèvements	Nombre de prélèvements non conformes	Taux de conformité
SAINTE-CROIX-EN-JAREZ	14	3	79%	14	0	100%
SAINT-ETIENNE - LA TOUR-EN-JAREZ	366	1	99,7%	371	0	100%
SAINT-GALMIER	21	0	100%	21	0	100%
SAINT-GENEST-LERPT	13	0	100%	13	0	100%
SAINT-HEAND	21	0	100%	31	0	100%
SAINT-JEAN-BONNEFONDS	14	0	100%	14	0	100%
SAINT-JOSEPH	8	0	100%	8	0	100%
SAINT-MARTIN-LA-PLAINE	13	0	100%	13	0	100%
SAINT-PAUL-EN-CORNILLON	9	0	100%	9	0	100%
SAINT-PAUL-EN-JAREZ	12	0	100%	12	0	100%
SAINT-PRIEST-EN-JAREZ	14	0	100%	14	0	100%
SORBIERS	17	0	100%	17	0	100%
LA TALAUDIÈRE	14	0	100%	14	0	100%
UNIEUX	22	0	100%	22	0	100%
LA VALLA-EN-GIER	18	3	83%	18	0	100%
VILLARS	17	0	100%	17	0	100%
PRODUCTION MOYENNE VALLEE DU GIER	12	0	100%	12	0	100%
PRODUCTION COTATAY ONDENON	12	0	100%	14	0	100%
PRODUCTION BARRAGES	12	0	100%	14	4	71%
Total	1 061	8	99,25%	1 106	6	99,46%

Evolution du taux de conformité des analyses microbiologiques dans le cadre du contrôle réglementaire



Evolution du taux de conformité des analyses physico-chimiques dans le cadre du contrôle réglementaire



2. Branchements en plomb

Les services de SEM desservent plus de 190 000 usagers.

Les branchements comportant un tronçon en plomb avant compteur sont comptabilisés ci-dessous pour les services concernés.

Service	Nombre de branchements en plomb changés dans l'année	Nombre de branchements en plomb encore en service	Part de branchements en Pb restants par service
ANDREZIEUX-BOUTHEON	1	10	0,32%
FIRMINY	13	184	3,31%
FRAISSES	1	126	5,71%
LORETTE	NC	NC	NC
LE CHAMBON-FEUGEROLLES	0	29	1,07%
RIVE-DE-GIER	4	310	4,65%
SAINT ETIENNE	2	500	0,49%
SAINT GENEST LERPT	0	3	0,11%
SAINT-HEAND	0	1	0,05%
SAINT-CHAMOND-L'HORME	8	0	0,00%
UNIEUX	1	0	0,00%
TOTAL	29	1 163	0,49%

B. Performance des réseaux

1. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux

a) Définition de l'indicateur

Cet indice, noté de 0 à 120, permet d'évaluer le niveau de connaissance des réseaux d'eau potable afin de s'assurer de la gestion patrimoniale mise en œuvre.

Valorisé à 40 points ou plus, il traduit l'existence du descriptif détaillé de transport ou de distribution d'eau du service exigé par la réglementation du 21 décembre 2013.

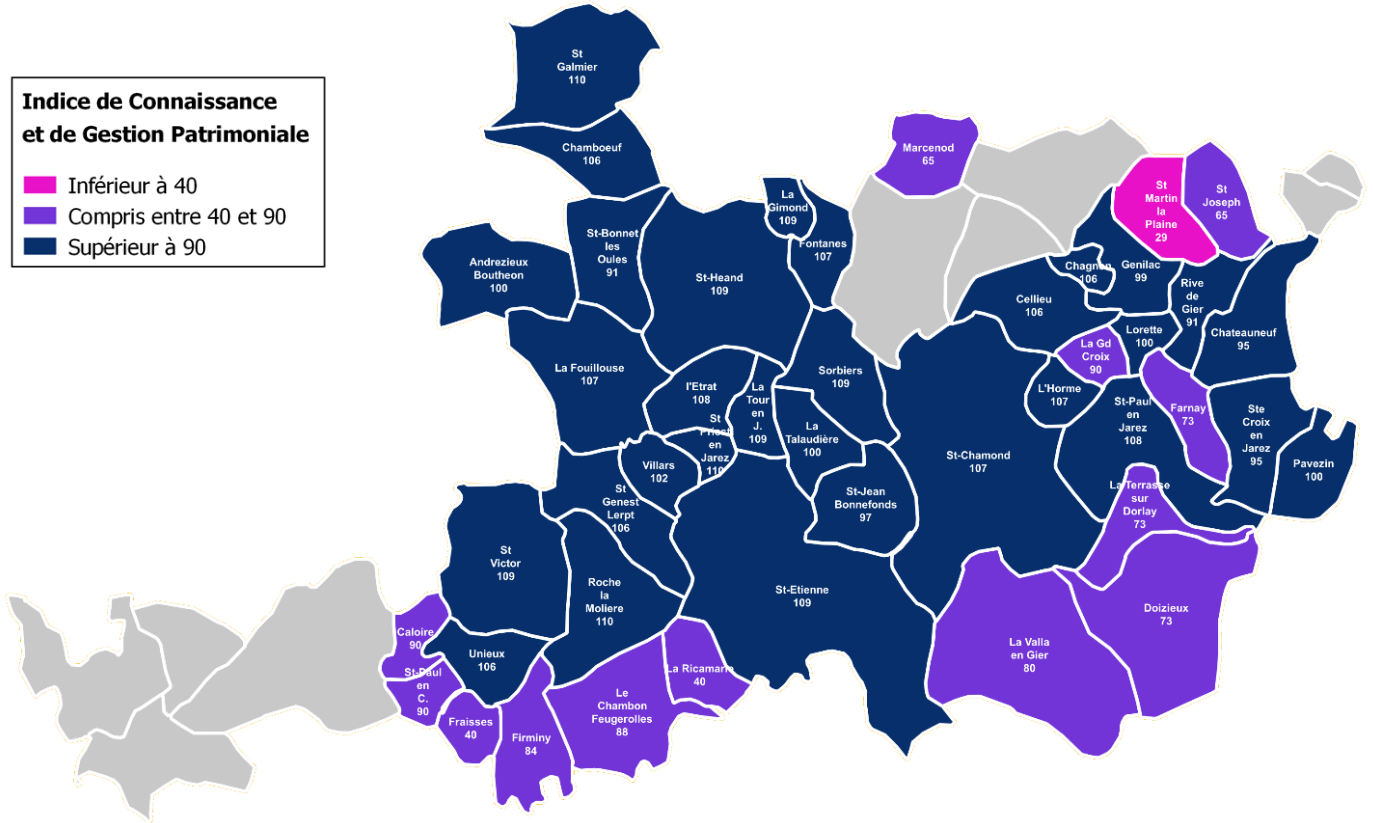
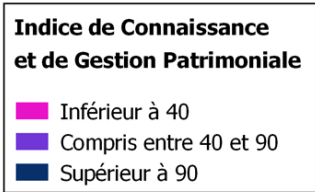
La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	Nombre de points
PARTIE A – Plan des réseaux	
Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	Oui : 10 points Non : 0 point
Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	Oui : 5 points Non : 0 point
PARTIE B – Inventaire des réseaux	
Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions d'avancement
Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	
Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	
PARTIE C – Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	
Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions
Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI, ...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	Oui : 10 points Non : 0 point
Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	Oui : 10 points Non : 0 point
Localisation des branchements sur le plan des réseaux	Oui : 10 points Non : 0 point
Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	Oui : 10 points Non : 0 point
Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	Oui : 10 points Non : 0 point
Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	Oui : 10 points Non : 0 point
Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	Oui : 10 points Non : 0 point
Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	Oui : 5 points Non : 0 point
TOTAL	120

b) Indice de connaissance et de gestion patrimoniale (ICGP) des réseaux de distribution des services de Saint-Etienne Métropole

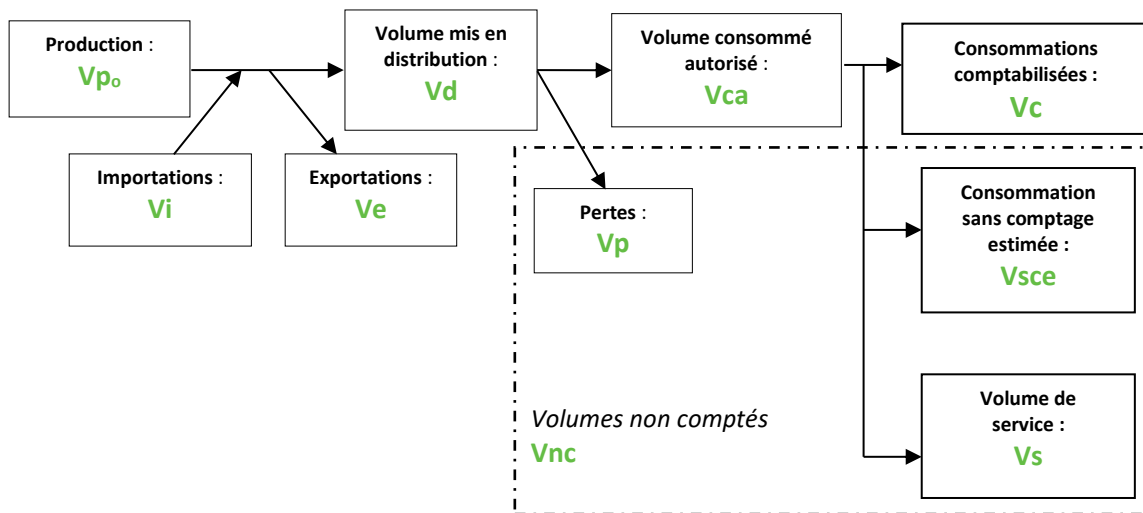
SERVICE	ICGP 2021 [/120]	ICGP 2022 [/120]
ANDREZIEUX BOUTHEON	100	100
CALOIRE	90	90
CELLIEU/CHAGNON	106	106
CHAMBOEUF	106	106
CHATEAUNEUF	95	95
DOIZIEUX – FARNAY - LA TERRASSE/DORLAY	73	73
FIRMINY	84	84
FONTANES	28	107
FRAISSES	40	40
GENILAC	97	99
LA FOUILLOUSE	105	107
LA GIMOND	40	109
LA GRAND CROIX	90	90
LA RICAMARIE	40	40
LA TALAUDIÈRE	85	100
LA VALLA EN GIER	80	80
LE CHAMBON FEUGEROLLES	88	88
L'ETRAT	95	108
LORETTE	95	100
MARCENOD	65	65
PAVEZIN	100	100
RIVE DE GIER	100	100
ROCHE LA MOLIERE	110	110
ST BONNET LES OULES	91	91
ST CHAMOND – L'HORME	107	107
ST ETIENNE – LA TOUR EN JAREZ	113	109
ST GALMIER	110	110
ST GENEST LERPT	85	106
ST HEAND	110	109
ST JEAN BONNEFONDS	40	97
ST JOSEPH	30	65
ST MARTIN LA PLAINE	29	29
ST PAUL EN CORNILLON	90	90
ST PAUL EN JAREZ	108	108
ST PRIEST EN JAREZ	91	110
STE CROIX EN JAREZ	95	95
SORBIERS	100	109
UNIEUX	106	106
VILLARS	110	102
Service de production de la Moyenne Vallée du Gier	100	100



2. Rendement et indice linéaire de pertes en réseau

a) Définition des indicateurs

- Schéma des volumes exprimés en m³



- Rendement du réseau de distribution (R en %)

Cet indicateur mesure le rapport entre le volume d'eau consommé par les usagers et par le service public (pour la gestion des infrastructures) et le volume d'eau potable introduit dans le réseau de distribution.

$$R [\%] = \frac{Ve + Vc + Vsce + Vs}{Vp_o + Vi} = \frac{Ve + Vca}{Vp_o + Vi}$$

- **Indice linéaire de consommation (ILC en m³/j/km)**

Cet indicateur mesure le volume d'eau journalier consommé rapporté au linéaire de canalisations. Il permet de caractériser la densité d'un réseau de distribution.

$$ILC [m^3/j/km] = \frac{Ve + Vc + Vsce + Vs}{Longueur\ du\ réseau\ [km]} = \frac{Ve + Vca}{Longueur\ du\ réseau\ [km]}$$

- **Indice linéaire des volumes non comptés (ILVNC)**

Cet indicateur évalue, en les rapportant à la longueur des canalisations (hors branchement), la somme des pertes journalières par fuites et des volumes d'eau consommés sur le réseau de distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage.

$$ILVNC [m^3/j/km] = \frac{(Vp_o + Vi) - (Ve + Vc)}{Longueur\ du\ réseau\ [km]}$$

- **Indice linéaire de pertes en réseau (ILP)**

Cet indicateur évalue, en les rapportant à la longueur des canalisations (hors branchement), les pertes journalières par fuites sur le réseau de distribution.

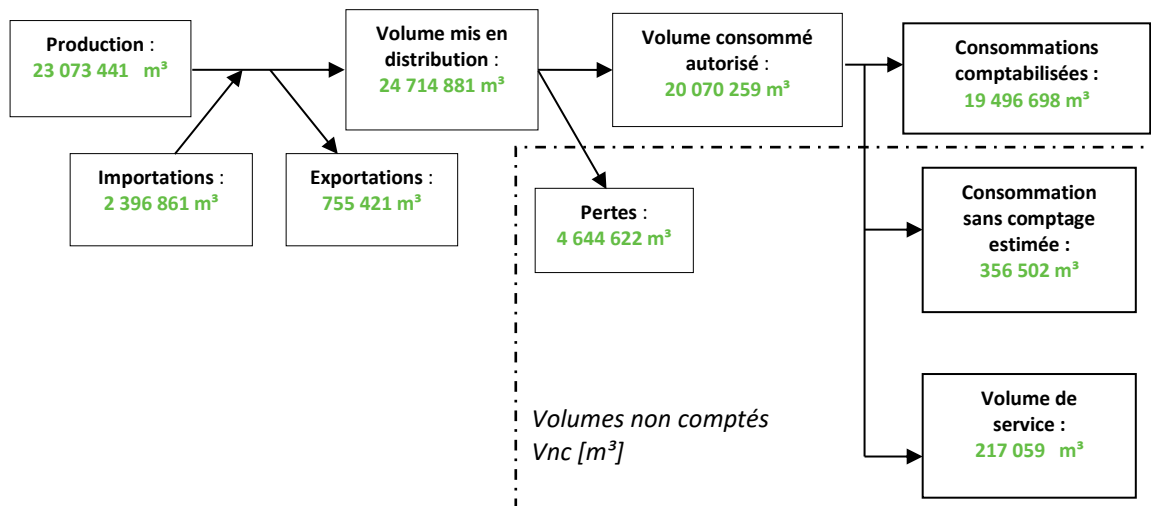
$$ILP [m^3/j/km] = \frac{(Vp_o + Vi) - (Ve + Vc + Vsce + Vs)}{Longueur\ du\ réseau\ [km]} = \frac{(Vp_o + Vi) - (Ve + Vca)}{Longueur\ du\ réseau\ [km]}$$

- **Rendement réglementaire (Rs en %)**

Le décret du 27 janvier 2012 pénalise les collectivités qui ne respectent pas un seuil minimum de rendement, au regard de la consommation de leur service et de la ressource utilisée. Ce rendement seuil est établi de la façon suivante :

$$Rs [\%] = 65 + \frac{1}{5} \times ILNC$$

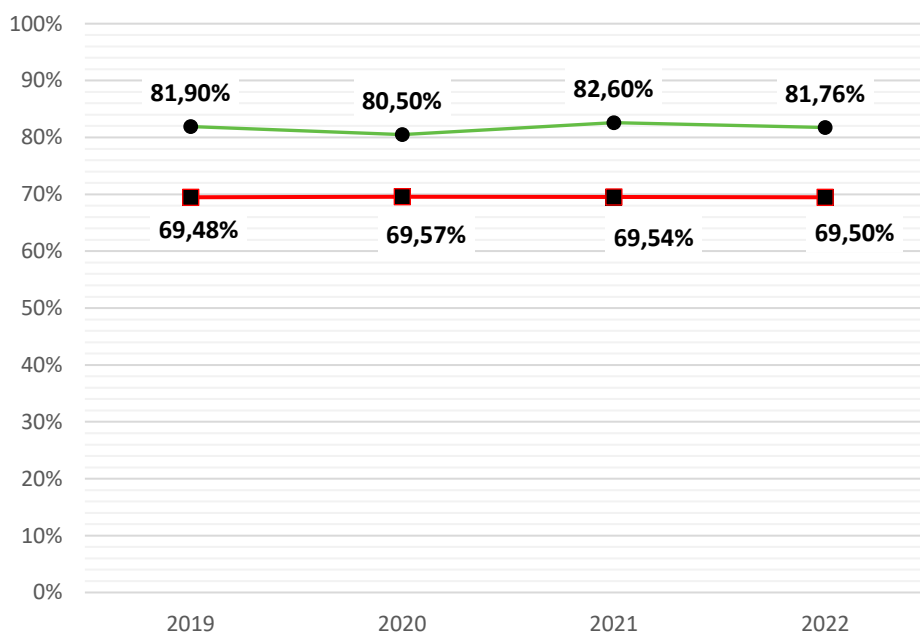
- **Valeurs à l'échelle de Saint Etienne Métropole**



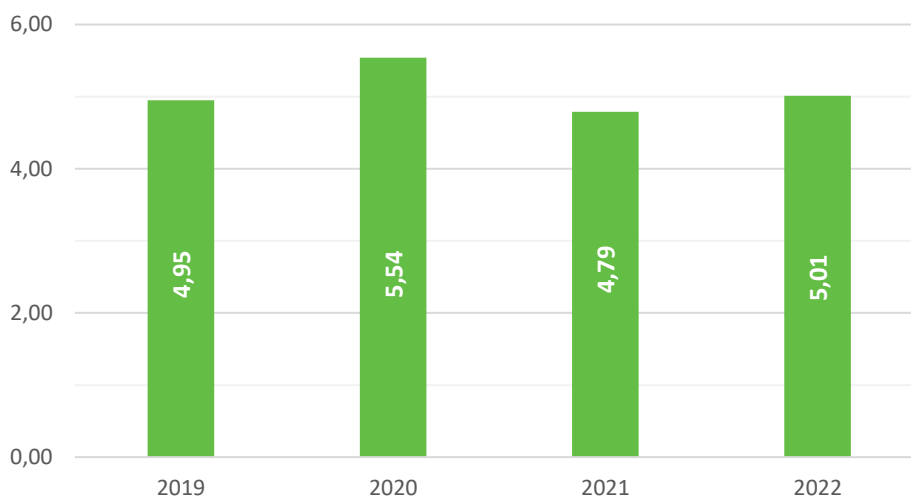
b) Valeurs des indicateurs à l'échelle de SEM

	2019	2020	2021	2022
Rendement du réseau de distribution	81,90%	80,50%	82,60%	81,76%
Indice linéaire de consommation (m ³ /j/km)	22,39	22,85	22,69	22,48
Indice linéaire des volumes non comptés (m ³ /j/km)	5,65	6,21	5,4	5,63
Indice linéaire de pertes en réseau (m ³ /j/km)	4,95	5,54	4,79	5,01
Rendement réglementaire	69,48%	69,57%	69,54%	69,50%

Evolution du rendement des réseaux de distribution



Evolution de l'indice linéaire de pertes
[m³/km/jour]



c) Valeurs des indicateurs par service

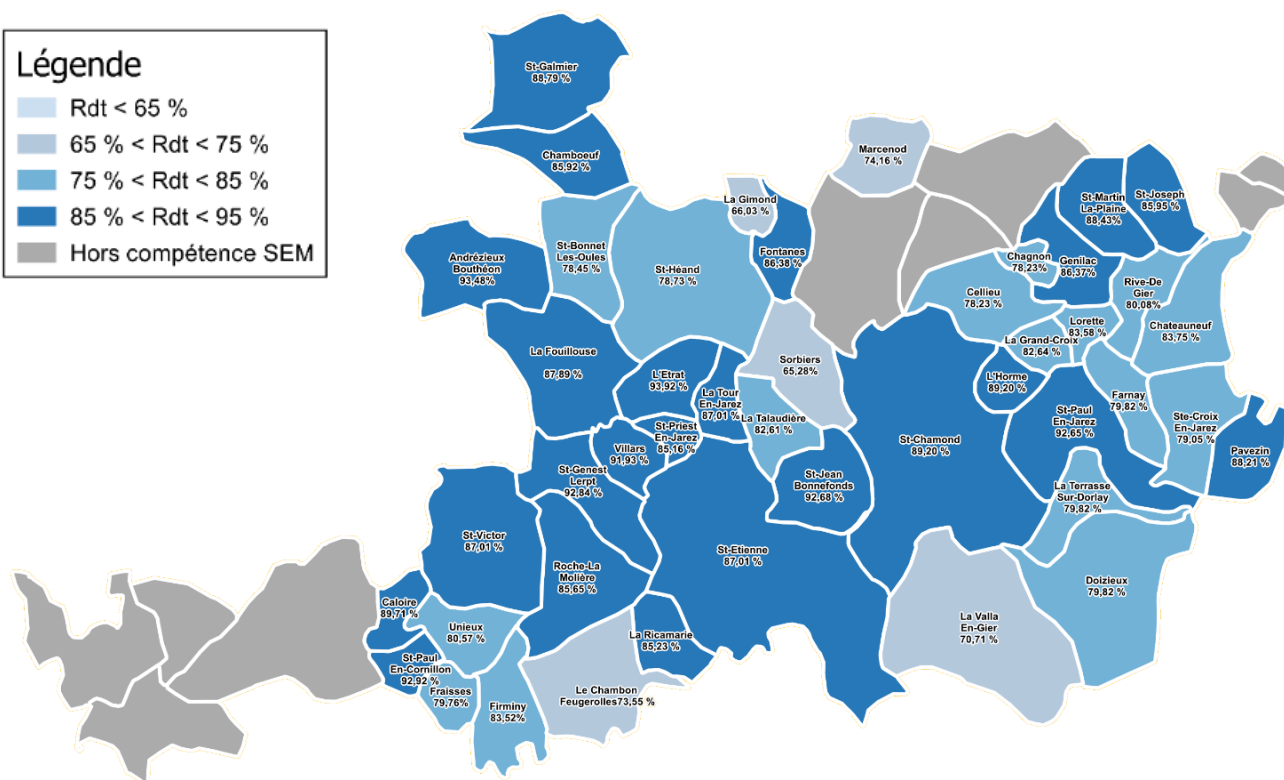
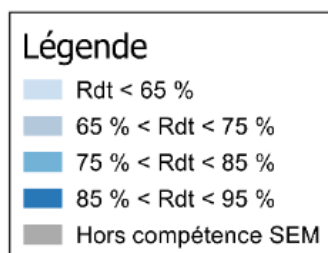
(1) Rendement

Les valeurs des rendements sur les différents services de distribution au cours des 2 derniers exercices ont été les suivantes :

Au cours de 2022, tous les services atteignent le rendement minimum imposé par décret.

	2021		2022	
	Rendement du réseau de distribution [R en %]	Rendement réglementaire [Rs en %]	Rendement du réseau de distribution [R en %]	Rendement réglementaire [Rs en %]
ANDREZIEUX BOUTHEON	93,08	74,13	93,48	74,11
CALOIRE	80,19	65,86	89,71	65,88
CELLIEU/CHAGNON	70,45	66,31	78,23	66,29
CHAMBOEUF	91,08	66,42	85,92	66,49
CHATEAUNEUF	79,72	66,76	83,75	66,92
DOIZIEUX – FARNAY TERRASSE/DORLAY	83,88	66,21	79,82	66,11
FIRMINY	77,52	76,32	83,52	75,38
FONTANES	84,09	66,36	86,38	66,49
FRAISSES	69,84	66,67	79,76	68,16
GENILAC	86,02	67,77	86,37	67,82
LA FOUILLOUSE	83,40	66,77	87,89	66,79
LA GIMOND	86,94	66,03	66,03	65,87
LA GRAND CROIX	81,65	69,04	82,64	69,01
LA RICAMARIE	86,68	68,88	85,23	68,93
LA VALLA EN GIER	74,56	65,75	70,71	65,73
LE CHAMBON FEUGEROLLES	72,44	67,97	73,55	68,08
L'ETRAT	94,39	68,55	93,92	68,05
LORETTE	84,24	74,89	83,58	73,85
MARCENOD	92,19	65,67	74,16	65,72
PAVEZIN	70,87	65,70	88,21	65,71
RIVE DE GIER	84,73	71,03	80,08	70,43
ROCHE LA MOLIERE	80,73	67,62	85,65	67,74
ST BONNET LES OULES	85,19	66,22	78,45	66,27
ST CHAMOND – L'HORME	88,11	68,80	89,20	68,90
ST GALMIER	89,66	67,67	88,79	67,61
ST ETIENNE – LA TOUR EN JAREZ	87,29	77,58	87,01	77,65
ST GENEST LERPT	89,53	68,05	92,84	67,80
ST HEAND	82,91	66,37	78,73	66,40
ST JOSEPH	83,15	66,51	85,95	66,59
ST MARTIN LA PLAINE	88,09	67,70	88,43	67,83

	2021		2022	
	Rendement du réseau de distribution [R en %]	Rendement réglementaire [Rs en %]	Rendement du réseau de distribution [R en %]	Rendement réglementaire [Rs en %]
ST PAUL EN CORNILLON	86,60	66,77	92,92	67,44
ST PAUL EN JAREZ	91,55	67,93	92,65	67,84
ST PRIEST EN JAREZ	84,87	70,89	85,16	70,79
STE CROIX EN JAREZ	96,82	65,66	79,05	65,64
UNIEUX	80,27	68,49	80,57	67,86
VILLARS	85,89	69,14	91,93	69,15
REGIE DU FURAN	78,56	68,01	78,16	67,90



(2) Indices de pertes et de consommation

L'indice linéaire de pertes (ILP) en réseau est souvent considéré comme un indicateur plus pertinent pour qualifier la qualité d'un réseau. A la différence du rendement qui est très sensible au volume consommé sur le service (plus les volumes consommés sont importants, plus les rendements sont élevés), l'ILP quantifie le volume de perte en fonction de la longueur du réseau, et ce, quelle que soit la consommation.

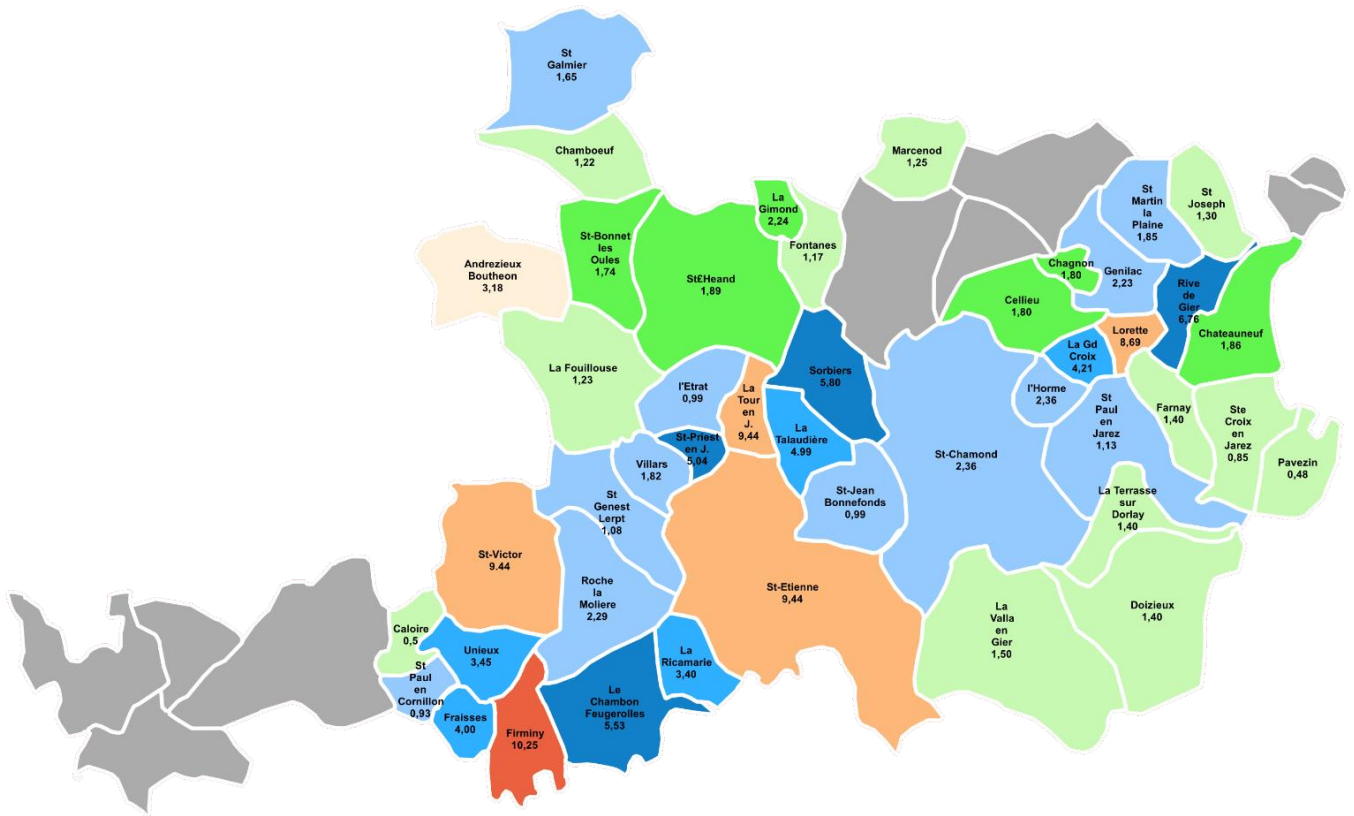
Des valeurs guides, établies par les Agences de l'Eau, permettent de qualifier la qualité du réseau en fonction de

catégories (rural, semi rural ou urbain) déterminée à partir de l'indice linéaire de consommation. Ainsi plus le volume consommé ramené au linéaire de réseau est important plus le réseau est considéré comme urbain. A l'inverse, moins la consommation est élevée plus le réseau est dit rural.

Type de réseau	Indice linéaire de consommation (ILC) [m ³ /j/km]
Réseau de type rural	ILC < 10
Réseau de type semi rural	10 < ILC < 30
Réseau de type urbain	ILC > 30

	2021			2022		
	Indice linéaire de consommation	Indice linéaire de volumes non comptés	Indice linéaire de pertes	Indice linéaire de consommation	Indice linéaire de volumes non comptés	Indice linéaire de pertes
	[ILC en m ³ /j/km]	[ILVNC en m ³ /j/km]	[ILP en m ³ /j/km]	[ILC en m ³ /j/km]	[ILVNC en m ³ /j/km]	[ILP en m ³ /j/km]
ANDREZIEUX BOUTHEON	45,67	3,52	3,40	45,56	3,38	3,18
CALOIRE	4,32	1,18	1,07	4,38	0,59	0,50
CELLIEU/CHAGNON	6,53	2,92	2,74	6,46	1,94	1,80
CHAMBOEUF	7,10	0,96	0,70	7,45	1,47	1,22
CHATEAUNEUF	8,79	2,42	2,24	9,60	2,05	1,86
DOIZIEUX – FARNAY - LA TERRASSE/DORLAY	6,07	1,32	1,17	5,53	1,56	1,40
FIRMINY	56,62	17,70	16,42	51,91	11,21	10,25
FONTANES	6,80	1,46	1,29	7,45	1,29	1,17
FRAISSES	8,34	3,71	3,61	15,78	4,11	4,00
GENILAC	13,86	2,36	2,25	14,10	2,34	2,23
LA FOUILLOUSE	8,87	1,94	1,76	8,94	1,40	1,23
LA GIMOND	5,16	0,96	0,78	4,36	2,54	2,24
LA GRAND CROIX	20,19	4,89	4,54	20,06	4,55	4,21
LA RICAMARIE	19,38	3,28	2,98	19,64	3,82	3,40
LA VALLA EN GIER	3,73	1,30	1,28	3,63	1,53	1,50
LE CHAMBON FEUGEROLLES	14,83	6,56	5,65	15,38	6,30	5,53
L'ETRAT	17,75	1,15	1,06	15,24	1,05	0,99
LORETTE	49,45	9,65	9,25	44,26	9,03	8,69
MARCENOD	3,33	0,34	0,28	3,58	1,37	1,25
PAVEZIN	3,51	1,48	1,44	3,55	0,52	0,48
RIVE DE GIER	30,15	4,20	3,83	27,17	7,28	6,76
ROCHE LA MOLIERE	13,09	3,37	3,12	13,69	2,54	2,29
ST BONNET LES OULES	6,09	1,29	1,06	6,33	1,97	1,74
ST CHAMOND – L'HORME	19,01	3,37	2,57	19,49	3,31	2,36

	2021			2022		
	Indice linéaire de consommation	Indice linéaire de volumes non comptés	Indice linéaire de pertes	Indice linéaire de consommation	Indice linéaire de volumes non comptés	Indice linéaire de pertes
	[ILC en m ³ /j/km]	[ILVNC en m ³ /j/km]	[ILP en m ³ /j/km]	[ILC en m ³ /j/km]	[ILVNC en m ³ /j/km]	[ILP en m ³ /j/km]
ST GALMIER	13,35	1,76	1,54	13,06	1,88	1,65
ST ETIENNE – LA TOUR EN JAREZ	62,88	10,67	9,15	63,24	10,95	9,44
ST GENEST LERPT	15,27	1,97	1,79	14,01	1,22	1,08
ST HEAND	6,83	1,48	1,41	7,00	1,95	1,89
ST JOSEPH	7,54	1,62	1,53	7,97	1,40	1,30
ST MARTIN LA PLAINE	13,52	1,94	1,83	14,14	1,96	1,85
ST PAUL EN CORNILLON	8,83	1,44	1,37	12,18	1,05	0,93
ST PAUL EN JAREZ	14,67	1,51	1,35	14,22	1,29	1,13
ST PRIEST EN JAREZ	29,43	5,48	5,25	28,96	5,30	5,04
STE CROIX EN JAREZ	3,29	0,14	0,11	3,19	0,88	0,85
UNIEUX	17,47	4,74	4,29	14,29	3,93	3,45
VILLARS	20,70	3,85	3,40	20,73	1,96	1,82
REGIE DU FURAN	15,06	4,22	4,11	14,50	4,16	4,05



Légende

Reseau rural

- ILP < 1,5 (Bon)
- 1,5 < ILP < 2,5 (Acceptable)
- 2,5 < ILP < 4 (Médiocre)
- ILP > 4 (Mauvais)

Reseau semi rural

- ILP < 3 (Bon)
- 3 < ILP < 5 (Acceptable)
- 5 < ILP < 8 (Médiocre)
- ILP > 8 (Mauvais)

Reseau urbain

- ILP < 7 (Bon)
- 7 < ILP < 10 (Acceptable)
- 10 < ILP < 15 (Médiocre)
- ILP > 15 (Mauvais)

Annexes

- Prix global d'une facture de 120 m³ d'eau assainie par commune
- Réservoirs des services AEP de Saint Etienne Métropole
- Pompages des services AEP de Saint Etienne Métropole
- Travaux réalisés en 2022
- Note d'information aux maires de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne
- Note d'information aux maires de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse

Prix global d'une facture d'eau potable et d'assainissement de 120 m³ par commune

Conformément aux dispositions de l'article D2224-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, les données suivantes présentent les différentes composantes d'une facture (et leurs proportions) pour une consommation de 120 m³ intégrant les services de fourniture d'eau potable et d'assainissement.

2023	Part eau potable* [€ HT]		Part assainissement* [€ HT]		Part Agence de l'eau [€ HT]		TVA [€]		Prix total de l'eau [€ TTC]
ABOEN	372,20	(60,15%)	157,60	(25,47%)	49,20	(7,95%)	39,80	(6,43%)	618,80
ANDREZIEUX-BOUTHEON	156,66	(36,49%)	194,32	(45,27%)	46,80	(10,90%)	31,49	(7,33%)	429,26
CALOIRE (Assainissement non collectif)	400,63	(88,68%)	0,00	(0,00%)	27,60	(6,11%)	23,55	(5,21%)	451,78
CELLIEU	231,82	(42,55%)	208,80	(38,33%)	66,05	(12,12%)	38,13	(7,00%)	544,80
CHAGNON	231,82	(43,16%)	201,79	(37,57%)	66,05	(12,30%)	37,43	(6,97%)	537,09
CHAMBOEUF	319,62	(54,56%)	177,70	(30,33%)	49,56	(8,46%)	38,94	(6,65%)	585,82
CHATEAUNEUF	357,27	(51,69%)	234,31	(33,90%)	52,80	(7,64%)	46,85	(6,78%)	691,23
DARGOIRE	361,25	(55,08%)	190,48	(29,04%)	60,96	(9,30%)	43,13	(6,58%)	655,82
DOIZIEUX	380,60	(55,34%)	208,80	(30,36%)	52,80	(7,68%)	45,58	(6,63%)	687,78
FARNAY	380,60	(56,08%)	200,52	(29,55%)	52,80	(7,78%)	44,75	(6,59%)	678,67
FIRMINY	217,36	(42,68%)	208,80	(41,00%)	46,80	(9,19%)	36,27	(7,12%)	509,23
FONTANES	405,44	(58,15%)	194,52	(27,90%)	51,85	(7,44%)	45,47	(6,52%)	697,28
FRAISSES	260,00	(46,91%)	208,80	(37,67%)	46,80	(8,44%)	38,62	(6,97%)	554,22
GENILAC	350,02	(52,57%)	208,80	(31,36%)	62,60	(9,40%)	44,44	(6,67%)	665,86
L'HORME	238,03	(43,38%)	208,80	(38,05%)	63,60	(11,59%)	38,33	(6,99%)	548,76
LA FOUILLOUSE	328,21	(52,09%)	208,80	(33,14%)	50,52	(8,02%)	42,57	(6,76%)	630,10
LA GIMOND	367,64	(60,72%)	147,34	(24,33%)	51,85	(8,56%)	38,67	(6,39%)	605,50
LA GRAND-CROIX	217,59	(40,77%)	206,93	(38,77%)	71,76	(13,44%)	37,47	(7,02%)	533,75
LA RICAMARIE	322,60	(52,01%)	208,80	(33,66%)	46,80	(7,55%)	42,06	(6,78%)	620,26
LA TALAUDIÈRE	286,21	(48,74%)	208,80	(35,56%)	51,85	(8,83%)	40,34	(6,87%)	587,20
LA TERRASSE-SUR-DORLAY	380,60	(54,18%)	222,12	(31,62%)	52,80	(7,52%)	46,91	(6,68%)	702,43
LA TOUR-EN-JAREZ	130,43	(30,90%)	208,13	(49,31%)	51,85	(12,28%)	31,70	(7,51%)	422,11
LA VALLA-EN-GIER	252,00	(44,94%)	208,80	(37,24%)	60,96	(10,87%)	38,96	(6,95%)	560,72
LE CHAMBON-FEUGEROLLES	264,40	(46,73%)	208,80	(36,90%)	53,40	(9,44%)	39,22	(6,93%)	565,82
L'ETRAT	279,71	(50,01%)	189,72	(33,92%)	51,85	(9,27%)	38,07	(6,81%)	559,35
LORETTE	192,64	(39,36%)	208,80	(42,66%)	52,80	(10,79%)	35,24	(7,20%)	489,48
MARCENOD	334,40	(52,85%)	208,80	(33,00%)	46,80	(7,40%)	42,71	(6,75%)	632,71
PAVEZIN	351,00	(52,45%)	208,80	(31,20%)	64,80	(9,68%)	44,61	(6,67%)	669,21
RIVE-DE-GIER	217,40	(41,25%)	208,80	(39,62%)	63,60	(12,07%)	37,20	(7,06%)	527,00
ROCHE-LA-MOLIERE	309,42	(50,58%)	208,80	(34,14%)	51,85	(8,48%)	41,61	(6,80%)	611,68
ROZIER-COTES-D'AUREC	372,20	(54,87%)	211,76	(31,22%)	49,20	(7,25%)	45,22	(6,67%)	678,38

2023	Part eau potable* [€ HT]		Part assainissement* [€ HT]		Part Agence de l'eau [€ HT]		TVA [€]		Prix total de l'eau [€ TTC]
SAINT-BONNET-LES-OULES	352,52	(55,77%)	190,86	(30,19%)	46,80	(7,40%)	41,91	(6,63%)	632,09
SAINT-CHAMOND	238,03	(43,38%)	208,80	(38,05%)	63,60	(11,59%)	38,33	(6,99%)	548,76
SAINT-CHRISTO-EN-JAREZ	361,25	(53,95%)	208,80	(31,18%)	54,96	(8,21%)	44,64	(6,67%)	669,65
SAINTE-CROIX-EN-JAREZ	238,60	(43,63%)	208,80	(38,18%)	61,20	(11,19%)	38,23	(6,99%)	546,83
SAINT-ETIENNE	130,43	(30,85%)	208,80	(49,38%)	51,85	(12,26%)	31,77	(7,51%)	422,85
SAINT-GALMIER	261,39	(48,75%)	187,84	(35,03%)	50,16	(9,36%)	36,78	(6,86%)	536,17
SAINT-GENEST-LERPT	252,36	(45,76%)	208,80	(37,86%)	51,85	(9,40%)	38,48	(6,98%)	551,49
SAINT-HEAND	320,15	(50,82%)	215,09	(34,15%)	51,85	(8,23%)	42,83	(6,80%)	629,92
SAINT-JEAN-BONNEFONDS	286,21	(48,74%)	208,80	(35,56%)	51,85	(8,83%)	40,34	(6,87%)	587,20
SAINT-JOSEPH	305,00	(50,16%)	208,80	(34,34%)	52,80	(8,68%)	41,42	(6,81%)	608,02
SAINT-MARTIN-LA-PLAINE	344,00	(51,98%)	208,80	(31,55%)	64,80	(9,79%)	44,23	(6,68%)	661,83
SAINT-MAURICE-EN-GOURGOIS	372,20	(54,69%)	213,80	(31,41%)	49,20	(7,23%)	45,42	(6,67%)	680,62
SAINT-NIZIER-DE-FORNAS	372,20	(53,94%)	222,30	(32,22%)	49,20	(7,13%)	46,27	(6,71%)	689,97
SAINT-PAUL-EN-CORNILLON	340,53	(54,52%)	195,54	(31,31%)	46,80	(7,49%)	41,72	(6,68%)	624,59
SAINT-PAUL-EN-JAREZ	244,14	(43,67%)	214,89	(38,44%)	60,84	(10,88%)	39,13	(7,00%)	559,00
SAINT-PRIEST-EN-JAREZ	237,53	(44,33%)	208,80	(38,97%)	51,85	(9,68%)	37,66	(7,03%)	535,84
SAINT-ROMAIN-EN-JAREZ	361,25	(54,39%)	198,12	(29,83%)	60,96	(9,18%)	43,90	(6,61%)	664,23
SORBIERS	291,01	(48,58%)	214,92	(35,88%)	51,85	(8,66%)	41,21	(6,88%)	598,99
TARTARAS	361,25	(55,27%)	188,42	(28,83%)	60,96	(9,33%)	42,93	(6,57%)	653,56
UNIEUX	364,00	(54,82%)	208,80	(31,45%)	46,80	(7,05%)	44,34	(6,68%)	663,94
VALFLEURY	361,25	(53,44%)	208,80	(30,89%)	60,96	(9,02%)	44,97	(6,65%)	675,98
VILLARS	265,06	(49,09%)	186,12	(34,47%)	51,85	(9,60%)	36,91	(6,84%)	539,94

(*) incluant parts Collectivité et Déléataire le cas échéant

Réservoirs des services d'eau potable de Saint Etienne Métropole

Service	Nom de l'ouvrage	Localisation	Volume (m³)	Nombre de cuves	Fonctionnement
ANDREZIEUX BOUTHEON	Château d'eau	La Chapelle	1 500	1	
	Bas Service - Citerne		300	2	
CALOIRE	La France		250	1	
	La Roche		70	1	
CELLIEU / CHAGNON	Crêt des Charmes	Cellieu	400	3	
	Bourg	Cellieu	1 000	2	
	Peyrieux	Cellieu	80	1	
	Les Echeries	Cellieu	200	1	
CHAMBOEUF	Terre Rouge		400	3	
CHATEAUNEUF	Pas de réservoir				
DOIZIEUX – FARNAY - LA TERRASSE/DORLAY	Doizieux Haut Service		460	2	
	Balaterie	Doizieux	35	1	
	St Just		460	2	
	Avaize		50	1	
	Farnay		660	2	1 cuve 130 m³ HS
	Ban		10	1	
FIRMINY	Marcoux		1 000	1	
	Très haut service		100	1	
FONTANES	Paqueroux		150	1	
	Sept Pins		300	1	
	Terreplate		150	1	
FRAISSES	Haut Montessus		125	1	
	Pin		1 000	1	
	Marseille		500	1	
	La Rivoire		30	1	
GENILAC	Pas de réservoir				
LA FOUILLOUSE	Le Vernay		1 500	1	
	Monichard		1 000	1	
	Les Grandes Granges		200	1	
LA GIMOND	Pas de réservoir				
LA GRAND CROIX	Pas de réservoir				
LA RICAMARIE	Château Brulé		350		
	Bessy		2300	2	
LA TALAUDIÈRE	La Combe		500	3	

Service	Nom de l'ouvrage	Localisation	Volume (m ³)	Nombre de cuves	Fonctionnement
LA VALLA EN GIER	Rossillol		30	1	
	Bourg		75	1	
	Les Fougères		300	1	
	Croix du Sabot		100	1	
LE CHAMBON FEUGEROLLES	Cotatay Droit		1 000	2	
	Cotatay Gauche		1 000	1	
	Michalière Bas		500	1	
	Michalière Haut		500	2	
	Latour Est 1		1 000	1	
	Latour Est 2		1 000	1	
	Latour Ouest 1		1 000	1	
	Poix		200	1	
L'ETRAT	Orangerie		500	1	
LORETTE	Le Plan		500	1	HS
MARCENOD	Brunetton		100	1	
	Les Groles		45	1	
	La Combe		100	1	
PAVEZIN	Haut Service		75	1	HS
	Bas Service		75	1	
RIVE DE GIER	Couzon		1 500		
	Mollard		1 500	2	
	Flaches Maniquet		1 000	2	
	Grandes Flaches		1 000	2	
ROCHE LA MOLIÈRE	Le Devey		1 000	2	
	La Piotière		500	1	
ST BONNET LES OULES	Le Blanc		500	1	
	Le Bourg		200	2	
ST CHAMOND – L'HORME	Cote Bois		100	1	
	Super Chavanne		500	1	
	Chavanne		120	1	
	Grange Bruyas		1 250	2	
	Pasteur		1 000	1	
	Font Cottin		100	1	
	La Martinière 1		2 000	1	
	La Martinière 2		2 200	2	
	Bonzieux		1 000	1	
	Layat		4 000	2	
	Les Egaux		100	1	
	La Bruyassière		80	1	
	Peyrard		15	1	HS
	Le Fay		200	1	HS
	Saint-Martin		1 000	1	
	Montanerie		60	1	
	Lardière		60	1	
La Renaudière		4 000	2		
ST GALMIER	La Bérinche		500	1	
	Le Vernay		500	1	

Service	Nom de l'ouvrage	Localisation	Volume (m ³)	Nombre de cuves	Fonctionnement
ST ETIENNE – LA TOUR EN JAREZ	Bardonnanche	La Tour en Jarez	80		
	Bourg	La Tour en Jarez	200		
	La Dame Blanche		4 000		
	Jardin des Plantes		10 000		
	Michon		4 000		
	Musée		200		
	Pépinière		200		
	Montreynaud		2 000		
	Portail Rouge		7 000		
	Réjaillère Bas		4 000		
	Crêt Tharraud	Saint Victor sur Loire	180		
	Guet	Saint Victor sur Loire	1 000		
	Réjaillère Haut		2 000		
	Bourg	Rochetaillée	400		
	Essertines	Rochetaillée	80		
	Salvaris	Rochetaillée	9		
	Solaure		20 000		
	Bourg	Saint Victor sur Loire	200		
	Quéret	Saint Victor sur Loire	80		
	La Vionne		2 000		
ST GENEST LERPT	Bugnettes		1 000		
ST HEAND	Louison		2 000	4	
	Montpailoux		650	2	
	Le Coin		240	2	
	Joyaux		100	1	
	Bâche de Boissonnier		8	1	
ST JEAN BONNEFONDS	La Ronze		1 000	2	
	L'Hôpital - Métrotech		750	1	
ST JOSEPH	Grenod		100		
	Berieux		200	2	
	Bissieux		80	1	Défense incendie
	La Plaine		150		
ST MARTIN LA PLAINE	Les Appros		1 400	4	
ST PAUL EN CORNILLON	La Soulière		600	2	
	Les Girards		200	1	
	Lyet		100	1	
ST PAUL EN JAREZ	Monthieu		50	1	
ST PRIEST EN JAREZ	Sainte Marguerite		400	2	
	Le Crêt		80	1	

Service	Nom de l'ouvrage	Localisation	Volume (m ³)	Nombre de cuves	Fonctionnement
STE CROIX EN JAREZ	Chez Targe		100		
	La Challe		200		
	La Madonne		150		
SORBIERS	La Flache		1 000	2	
	L'Œuf		2 000	1	
	Les Alouettes		200		
	Sapey		100	4	
UNIEUX	Lardier		250	2	
VILLARS	Le Grand Charlieu		1 500	1	
Ex SI Barrages	Station des 4 Vents	Firminy	3 000	1	
Ex SIAEMVG	Vigelon	Saint Paul en Jarez	1 000	1	
	Dorlay	La Terrasse sur Dorlay	1 000		
	Bessy	Saint Paul en Jarez	2 000	2	
	Plat du Puy	Farnay	2 000	1	
	Granay	Châteauneuf	500	2	
	La Croix de Chaire	Genilac	200	1	HS
	Les Peupliers	Genilac	800		
	Lachal	Genilac	400	4	
	La Cula	Genilac	600	2	
TOTAL	135		132 902		

Pompages des services d'eau potable De Saint Etienne Métropole

Service	Nom de l'ouvrage	Localisation	Capacité	Volume bâche
ANDREZIEUX BOUTHEON	Pas de pompage			
CALOIRE	La France/la Roche		2 x 5 m ³ /h	
	La Mure		2 x 12 m ³ /h	
CELLIEU/CHAGNON	Echéries	Cellieu	2 x 80 m ³ /h	
CHAMBOEUF	Le Becot		30 m ³ /h	60 m ³
	Percivent		6 m ³ /h	
	Réservoir Terre Rouge		6 m ³ /h	
CHATEAUNEUF	Madinay		2 x 6 m ³ /h	
DOIZIEUX – FARNAY - LA TERRASSE/DORLAY	Vincendon		2 x 47 m ³ /h	
	Stade		2 x 2,2 m ³ /h	
	Soleil		2 x 3 m ³ /h	
	Doizieux Haut Service		2 x 4,5 m ³ /h	
	Avaize		2 x 9,5 m ³ /h	
	La Carrerarie		10 m ³ /h	
FIRMINY	Réservoir Farnay		2 x 6,9 m ³ /h	
	Traitement - Marcoux		100 m ³ /h	
FONTANES	Marcoux - Très haut service			
	La Guichardière		2 x 40 m ³ /h	70 m ³
FRAISSES	Terreplate		2 x 9 m ³ /h	
	Marseille		2 x 70 m ³ /h	
GENILAC	Pas de pompage			
LA FOUILLOUSE	Pompage Vernay Bas		2 x 96 m ³ /h	
	Vernay Haut		2 x 48 m ³ /h + 28 m ³ /h	
LA GIMOND	Pas de pompage			
LA GRAND CROIX	Pas de pompage			
LA RICAMARIE	Château Brulé		2 x 10 m ³ /h	25 m ³
	Plein Soleil			
LA TALAUDIÈRE	Rue Mendès France		2 x 32 m ³ /h	
LA VALLA EN GIER	La Jeanne			10 m ³
	La Rive		6 m ³ /h	10 m ³
	Les Mures			
	Chirat			
	Rossilol			

Service	Nom de l'ouvrage	Localisation	Capacité	Volume bac
LE CHAMBON FEUGEROLLES	Latour		4 x 90 m ³ /h	
	Château de Feugerolles		2 x 6 m ³ /h	
	Poix		4 m ³ /h	
	Trablaine		2 x 16 m ³ /h	5 m ³
L'ETRAT	L'Orangerie		2 x 110 m ³ /h	15 m ³
	La Ferrandière		21 et 9 m ³ /h	
	Biarras		3 x 20 m ³ /h	
	Surpresseur de l'Orangerie		14 et 13,8 m ³ /h	
	Les Cumines		2 x 4,5 m ³ /h	40 m ³
	La Gouyonnière		2 x 3 m ³ /h	1,9 m ³
LORETTE	Pas de pompage			
MARCENOD	La Combe		2 x 0,5 m ³ /h	
PAVEZIN	Pas de pompage			
RIVE DE GIER	Couzon		2 x 300 m ³ /h	
	Les Grandes Flaches		5,8 m ³ /h	
ROCHE LA MOLIERE	La Croix de la Garde		2 x 10 m ³ /h	60 m ³
ST BONNET LES OULES	Les Brosses		30 m ³ /h	60 m ³
	Les Varennes		17 m ³ /h	10 m ³
ST CHAMOND – L'HORME	Chavanne		2 x 8 m ³ /h	
	Accélérateur Chavanne		4 m ³ /h	
	Ollagnières		2 x 10 m ³ /h	20 m ³
	Martinière		2 x 300 m ³ /h	
	Layat		2 x 45 m ³ /h	
	Le Chatelet – Les Egaux		2 x 3 m ³ /h	14 m ³
	La Renaudière		2 x 60 m ³ /h	
	Maison Neuve		2 x 8,5 m ³ /h	5 m ³
	Bagnara		2 x 6 m ³ /h	4 m ³
	Pasteur		2 x 80 m ³ /h	
	La Rivoire		2 x 45 m ³ /h	
	Baraques		2 x 8 m ³ /h	
	Vers SIAEMVG		2 x 300 m ³ /h	
	Truzeau		2 x 1,6 m ³ /h	1 m ³
	La Bruyassière		1 x 6 m ³ /h	
	Le Fay		2 x 4,5 m ³ /h	
	Cussieux		2 x 4 m ³ /h	5 m ³
Devay Coulaux		2 x 5,7 m ³ /h		
ST GALMIER	Pont Chambon		250 m ³ /h	250 m ³

Service	Nom de l'ouvrage	Localisation	Capacité	
ST ETIENNE – LA TOUR EN JAREZ	Laya		12 m ³ /h	
	Les Fougères		12 m ³ /h	
	Thoinet		12 m ³ /h	
	La Croix du Vrai	La Tour en Jarez	60 m ³ /h	
	Vionne Michon		2 120 m ³ /h	
	Montreynaud			
	Portail rouge			
	Réjaillère Bas			
	Crêt Tharraud			
	Guet	Saint Victor sur Loire		
ST GENEST LERPT	Minois		2 x 13,5 m ³ /h	10 m ³
	Landuzière		2 x 5 m ³ /h	
	Crêt de la Vigne		3 x 16 m ³ /h	
	Petit Bourbon		2 x 7,2 m ³ /h	
ST HEAND	Les Joyaux		2 x 130 m ³ /h	
	Le Coin		2 x 120 m ³ /h	
	Louison		2 x 65 m ³ /h	
	Marthouret		2 x 3,6 m ³ /h	
ST JEAN BONNEFONDS	Bel Air ou Grand Cimetière		3 x 35 m ³ /h	
ST JOSEPH	Pas de pompage			
ST MARTIN LA PLAINE	Les Grandes Flaches		2 x 80 m ³ /h	60 m ³
	Grenod		2 x 50 m ³ /h	
	Champagnière		2 x 10 m ³ /h	
ST PAUL EN CORNILLON	Soulière		30 et 23 m ³ /h	
	Bois de la Rive		2 x 8 m ³ /h	HS
	Le Lyet		1 x 5 m ³ /h	Accélérateur
	Gampille		1 x 22 m ³ /h	
	Clos du Plateau		2 x 10 m ³ /h	
ST PAUL EN JAREZ	Moulin Payre		2 x 13 m ³ /h	
	Monthieux		2 x 3 m ³ /h	
ST PRIEST EN JAREZ	Sainte Marguerite		2 x 15 m ³ /h	
	Le Crêt		2 x 14 m ³ /h	
	Le Levant		2 x 10 m ³ /h	
STE CROIX EN JAREZ	Pas de pompage			
SORBIERS	La Vaure		3 x 125 m ³ /h	
	Flache		2 x 115 m ³ /h	
	Sapey		2 x 5 m ³ /h	
	Les Alouettes		2 x 8 m ³ /h	
	Croix Rouge		2 x 11 m ³ /h	
	Montgirard		2 x 3 m ³ /h	
UNIEUX	Pas de pompage			
VILLARS	Pas de pompage			

Envoyé en préfecture le 01/02/2024

Reçu en préfecture le 01/02/2024

Publié le



ID: 042-214201865-20240131-DEL_2024_014-DE

Service	Nom de l'ouvrage	Localisation	Capacité	
Ex SIAEMVG	Bessy	Saint Paul en Jarez	2 x 200 m ³ /h	
	Frontignat	La Grand-Croix	2 x 80 m ³ /h	
	Charme	Cellieu	2 x 35 m ³ /h	
	Peyrieux	Cellieu	2 x 10 m ³ /h	
	Echeries	Cellieu	2 x 10 m ³ /h	
	Peupliers	Genilac	2 x 100 m ³ /h	
	Lachal	Genilac	2 x 20 m ³ /h	
	Granay	Châteauneuf	2 x 60 m ³ /h	HS
Nombre d'ouvrages total	110			

Travaux sur les infrastructures de distribution réalisés en 2022

ID : 042-214201865-20240131-DEL_2024_014-DE

Commune	Rue	Opération	ML	Nbre de branchements	Montant HT
ANDREZIEUX-BOUTHEON	Mermoz / St Exupéry / Essarts / Coquelicots	Renouvellement de 920 ml de Fonte Ø 300 isolée, 128ml de Fonte Ø 250 isolée, 5ml de Fonte Ø 100 isolée, 172ml de Fonte Ø 150, 102ml de Fonte Ø 100, 150ml de Fonte Ø 100, 150ml de PEHD Ø 75, 59ml de PEHD Ø 63 et 11ml de PEHD Ø 40	1547		343 232,30 €
ANDREZIEUX-BOUTHEON	Rue des Garennes	Renouvellement de 5ml de Fonte Ø 150, 165 ml de Fonte Ø 125 et 5 ml de PEHD Ø 40	175	5	30 910,93 €
ANDREZIEUX-BOUTHEON	Boulevard Pasteur	Renouvellement en 175 ml Fonte Ø 125, 15ml de Fonte Ø 80 et 10ml de PEHD Ø 40	200	5	47 033,80 €
ANDREZIEUX-BOUTHEON	Avenue de Saint-Etienne	Chambres de vanne et renouvellement 20 ml de réseau Fonte Ø 400	20		63 000,00 €
CALOIRE	Chemin du Garret	Renouvellement en Fonte Ø 100	152	8	39 000,00 €
CHAMBOEUF	Allée des cerisiers	Renouvellement en PEHD Ø 40	110	7	27 452,05 €
CHATEAUNEUF	Route de Rochebrune	Extension réseau AEP PEHD Ø 63	150		17 219,99 €
CHATEAUNEUF	Madinay - Route de Rochebrune	Réseau Eau Potable - Maillage Fonte Ø 150	83		24 334,77 €
FIRMINY	Réservoir de Marcoux	Reprise pompage et tuyauterie du réservoir			43 000,00 €
FIRMINY	Réservoir de Marcoux	Mise en place de 2 vannes d'isolement			16 000,00 €
FIRMINY	Rue des Molières	Renouvellement de 40ml de Fonte Ø 125 et 125ml de Fonte Ø 100	165	5	33 660,00 €
FIRMINY	Rue Victor Hugo	Reprise branchements en plomb		5	16 114,00 €
FONTANES	Rue de la Sibérie	Renouvellement en Fonte Ø 125	225	14	71 487,64 €
FONTANES	Rue des Acacias	Renouvellement en PEHD Ø 63	70	2	
FRAISSES	Rue Joliot Curie	Renouvellement branchements		10	18 000,00 €
FRAISSES	Réservoir du Pin	Alimentation électrique			19 000,00 €
GENILAC	Tarévieux	Renouvellement en Fonte Ø 100	805	30	206 957,58 €
LA FOUILLOUSE	Route de St Héand	Renouvellement de 210ml de Fonte Ø 150, 700ml de Fonte Ø 125, 45ml de Fonte Ø 100, 15ml de PEHD Ø 50 et 20ml de PEHD Ø 40	990	26	219 029,85 €
LA FOUILLOUSE	Lotissement de Chantalouette	Renouvellement de 289ml de Fonte Ø 100, 65ml de PEHD Ø 63 et 80ml de PEHD Ø 40	434	30	155 787,66 €
LA GRAND-CROIX	Impasse des Jardins - Rue des Anciens Combattants	Renouvellement branchements			10 331,47 €

Commune	Rue	Opération	ML		Montant HT
				branchements	
LA TALAUDIERE	Rue Mirabeau de pont Bayard aux feux	Renouvellement en PEHD Ø 125	800	11	141 710,51 €
LA TALAUDIERE	Rue des Creuses	Renouvellement en Fonte Ø 60	185	9	10 946,07 €
L'ETRAT	Rue de Verdun	Reprise chambre			25 660,00 €
L'ETRAT	Rue Simone de Beauvoir	Dévoiement du réseau Fonte Ø 300	50		41 548,71 €
L'ETRAT	Chemin des Roses	Renouvellement de 120ml de Fonte Ø 100 et 10ml de Fonte Ø 150	130	16	164 617,62 €
L'HORME	Impasse des Ardennes	Renouvellement en PEHD Ø 63	120	7	
L'HORME	Avenue Berthelot	Renouvellement de 396ml de Fonte Ø 200 et 7ml de Fonte Ø 100	403	11	109 889,69 €
RIVE DE GIER	Rue de l'Amicale	Renouvellement en Fonte Ø 100	90		26 197,95 €
RIVE DE GIER	Usine du Couzon	Régulation débit entrée			15 714,56 €
RIVE DE GIER	Réservoir du Mollard	Sectorisation			35 945,51 €
RIVE DE GIER	Immeubles IRA	Compteurs généraux			6 901,24 €
RIVE DE GIER	Diverses rues	Reprise branchements en plomb		4	5 399,83 €
RIVE DE GIER	Rue de l'Asaret	Maillage - Raccordement hydraulique			6 169,70 €
ROCHE-LA-MOLIERE	Rue Beltrame	Renouvellement de 43 ml de PEHD Ø 63 et de 4 ml de PEHD Ø 40	47		6 000,00 €
ROCHE-LA-MOLIERE	Réservoir Piotière	Interconnexion - Fonte Ø 125 + stabilisateur	2		18 000,00 €
ROCHE-LA-MOLIERE	Rue Jean Rulière, Rue Maréchal Leclerc, Rue de la Piotière et Rue Aristide Briand	Renouvellement de 540 ml de Fonte Ø 100 et 168 ml de Fonte Ø 80	708	34	220 500,00 €
ROCHE-LA-MOLIERE	Rues Mathieu Vallat et Ambroise Paré	Renouvellement de 87 ml de Fonte Ø 100 et de 300 ml de Fonte Ø 150	387	18	154 000,00 €
ROCHE-LA-MOLIERE	Rue de l'Aubépine	Renouvellement de 130 ml de Fonte Ø 100 et 180 de PEHD Ø 63	310	18	91 800,00 €
ROCHE-LA-MOLIERE	Rues des Cerisiers, des Vialles	Renouvellement de 507 ml de Fonte Ø 60 et 119 ml de Fonte Ø 100	626	36	188 500,00 €
SAINT BONNET LES OULES	Chemin des Champs	Reprise de branchements		3	10 102,19 €
SAINT BONNET LES OULES	Route Neuve	Renouvellement en PEHD Ø 40	150	4	10 190,76 €
SAINT BONNET LES OULES	Chemin des Ogiers	Reprise de branchements		2	8 836,16 €
SAINT-CHAMOND	Impasse de la Bottarie	Renouvellement en Fonte Ø 100	150		41 864,51 €
SAINT-CHAMOND	Rue Galliéni	Renouvellement de 156 ml de Fonte Ø 250, 23 ml de Fonte Ø 150 et 8 ml de Fonte Ø 80	187	5	102 239,48 €
SAINT-CHAMOND	Impasse bois Jarret	Renouvellement de 61 ml de Fonte Ø 100 et 134 ml de PEHD Ø 63	195	10	61 527,37 €

Commune	Rue	Opération	ML	branchements	Montant HT
SAINT-CHAMOND	Impasse Chatelard	Renouvellement en Fonte Ø 80	144	14	61 617,09 €
SAINT-CHAMOND	Rue de la reclusière	Renouvellement de 256 ml de Fonte Ø 200 et 29 ml de Fonte Ø 100	285	36	219 402,55 €
SAINT-CHAMOND	Rue de Saint-Julien - Clos Pascal	Renouvellement de 25,4 ml de Fonte Ø 300, 56 ml de Fonte Ø 200 et 40 ml de Fonte Ø 100	121,4	7	92 183,14 €
SAINT-CHAMOND	Route de Chavanne	Renouvellement en PEHD Ø63	169	8	62 011,92 €
SAINT-ETIENNE	Rue de Saint Just	Renouvellement maillage de conduites Ø 200 et 125 en PEHD			26 670,00 €
SAINT-ETIENNE	Rue Eugène Fontanilles et des Primevères	Renouvellement de 180 ml de conduite 100 mm par tubage Ø 90 mm PEHD et des branchements et de 80 ml de conduite 60 mm par tubage 50 mm en PEHD	260		43 780,00 €
SAINT-ETIENNE	Rue Denis Epitalon	Renouvellement conduite 300 mm par tubage Ø 225 en PEHD et branchements	273		105 100,00 €
SAINT-ETIENNE	Rue Le Corbusier	Renouvellement conduite 300 mm par tubage Ø 280 en PEHD et branchements	456		130 460,00 €
SAINT-ETIENNE	Rue Malescourt	Renouvellement conduite 150 mm par tubage Ø 140 en PEHD et branchements	120		51 120,00 €
SAINT-ETIENNE	Rue Pierre Sépard	Renouvellement conduite 200 mm par tubage Ø 180 en PEHD et branchements	321		97 820,00 €
SAINT-ETIENNE	Rue de la Métare	Renouvellement de 147 ml de conduite 150 mm par tubage Ø 140 et branchements et 142 ml de conduite 100 mm par tubage Ø 90 en PEHD	289		57 300,00 €
SAINT-ETIENNE	Rue Pierre Blachon	Renouvellement de 128 ml de conduite 300 mm par tubage PEHD Ø 28 et de 297 ml de conduite 150 mm par tubage 140 en PEHD et branchements	425		165 200,00 €
SAINT-ETIENNE	Rue Jean-Jacques Rousseau	Renouvellement et dévoiement de la canalisation existante en Fonte Ø 150 mm par la technique traditionnelle : pose d'une conduite PEHD Ø 110 mm	80		10 860,00 €
SAINT-ETIENNE	Rue Voltaire	Renouvellement conduite Fonte Ø 100 par tubage PEHD Ø 90 et des branchements	240		40 770,00 €
SAINT-ETIENNE	Rue Bergson	Renouvellement des canalisations existantes qui passent sous le tramway par la technique de tubage : - 30 ml de Fonte Ø 300 mm avec la pose d'une canalisation PEHD Ø 280 mm, - 30ml de Fonte Ø 500 mm avec la pose d'une canalisation PEHD Ø 400 mm - 55 ml de Fonte Ø 100 mm avec la	115		117 520,00 €

Commune	Rue	Opération	ML	branchements	Montant HT
		pose d'une canalisation PEHD Ø 90 mm			
SAINT-ETIENNE	Chemin des Tourettes	Renouvellement de 275 ml de conduite 63 mm par tubage Ø 50 en PEHD et 180 ml de renouvellement de PEHD Ø50	455		69 260,00 €
SAINT-ETIENNE	Rue Basly	Renouvellement des conduites et des branchements PEHD Ø 63	95	5	45 080,00 €
SAINT-GALMIER	Chemin de la Charpinière	Renouvellement en Fonte Ø 150	1062	18	198 891,55 €
SAINT-GALMIER	Route de Chevières	Renouvellement en PEHD Ø 40	70	4	12 865,35 €
SAINT-GENEST-LERPT	Rue de l'Egalité	Renouvellement en Fonte Ø 100	215	18	54 123,00 €
SAINT-GENEST-LERPT	Rue Marandon	Maillage			19 915,82 €
SAINT-GENEST-LERPT	Rue Jean-Baptiste Dupré	Renouvellement en Fonte Ø 60	100	6	48 181,93 €
SAINT-HEAND	Riffof	Renforcement canalisation Fonte de Ø 100	240	16	106 896,00 €
SAINT-HEAND	Villemagne	Renouvellement en PEHD Ø 32	70	4	14 845,40 €
SAINT-HEAND	Allée Pierre sur Haute	Déplacement en Fonte de Ø 60	60	1	7 870,45 €
SAINT-HEAND	La Bornière	Renouvellement en PEHD Ø 50	230	1	26 675,95 €
SAINT-HEAND	Champlas	Renouvellement en PEHD Ø 40	120	4	15 114,05 €
SAINT-HEAND	Chapotton	Renouvellement en PEHD Ø 40	41	1	13 069,33 €
SAINT-JEAN BONNEFONDS	Rue Aristide Briand	Renouvellement en Fonte Ø 100	14		7 853,00 €
SAINT-JOSEPH	Impasse de la Découverte	Renouvellement en PEHD Ø 63	168	6	28 353,26 €
SAINT-JOSEPH	Réservoirs de la Plaine et de Bérieux	Sectorisation			6 627,24 €
SAINT-MARTIN LA PLAINE	Route du Munat	Création purge automatique			5 391,66 €
SAINT-MARTIN LA PLAINE	Rue Claude Bruyas	Remplacement compteur de sectorisation			804,76 €
SAINT-MARTIN LA PLAINE	Route de Saint-Martin, Chemin du Grand Feloin, coursière Chantelezard, Rue des Thuyas	Reprise de branchements		5	14 061,70 €
SAINT-MARTIN LA PLAINE	Réservoirs	Mise en conformité armoires électriques			3 337,00 €
SAINT-MARTIN LA PLAINE	Route du Mas	Reprise de branchement en plomb		1	772,51 €
SAINT-MARTIN LA PLAINE	Réservoir de Grénod	Sectorisation			6 949,37 €
SAINT-MARTIN LA PLAINE	Chemin de la Creuse	Renouvellement en Fonte Ø 100	407	13	115 099,46 €

Envoyé en préfecture le 01/02/2024

Reçu en préfecture le 01/02/2024

Publié le



ID : 042-214201865-20240131-DEL_2024_014-DE

Commune	Rue	Opération	ML	branchements	Montant HT
SAINT-MARTIN LA PLAINE	Chemin des Arcs	Changement de vannes			2 727,25 €
SAINT-MARTIN LA PLAINE	La Combe	Remplacement compteur de sectorisation + vanne			6 414,80 €
SAINT-PAUL EN JAREZ	Chemin du Moulin Dampierre	Renouvellement en Fonte Ø 125	100	9	27 302,80 €
SAINT-PRIEST- EN-JAREZ	Rue de Champirol	Renouvellement en Fonte Ø 80	150		51 174,46 €
SORBIERS	Rues de Savoie/Beaujolais	Renouvellement en Fonte Ø 100	195	15	79 519,84 €
SORBIERS	La Vaure	Renouvellement Pompes			21 299,53 €
		Linéaire total	16756		5 198 106,07 €

Édition mars 2023
CHIFFRES 2022

Note d'information sur les redevances

L'agence de l'eau vous informe



POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

LE SAVIEZ-VOUS ?

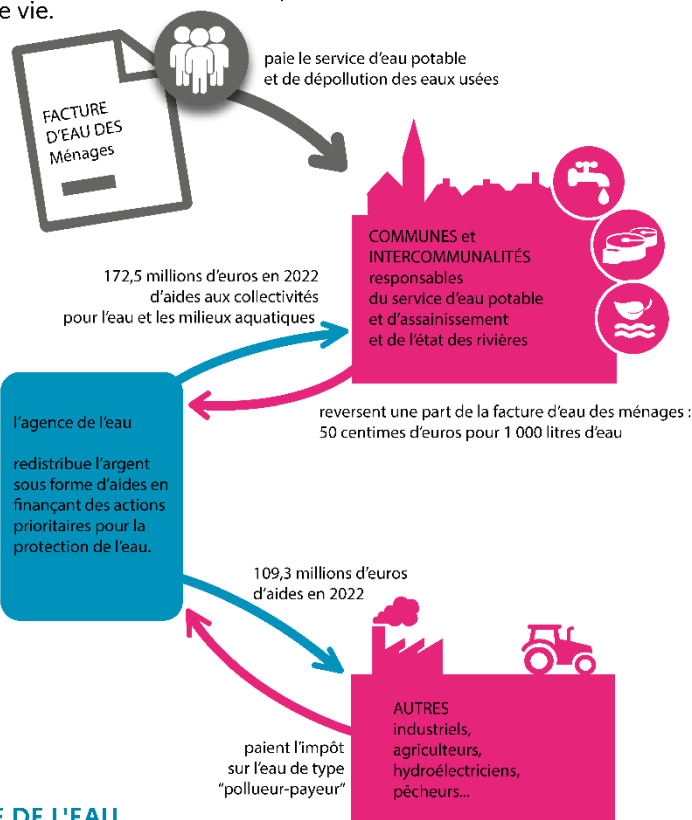
Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur :
www.services.eaufrance.fr

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics (OFB, VNF...) et l'éventuelle TVA

Le prix moyen de l'eau en Loire-Bretagne est de 4,37 euros TTC par m³ (Sispea - données agrégées disponibles - 2019).

www.services.eaufrance.fr/docs/SISPEA_video.mp4



NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose à la/au maire ou à la/au président-e de l'établissement public de coopération intercommunale l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La/le maire ou La/le président-e de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention. **RPQS > des réponses à vos questions** : <https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs/vos-questions>

D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2022 ?

En 2022, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) émises par l'agence de l'eau s'est élevé à près de 374 millions d'euros dont plus de 243 millions en provenance de la facture d'eau.

Envoyé en préfecture le 01/02/2024

Reçu en préfecture le 01/02/2024

Publié le

ID : 042-214201865-20240131-DEL_2024_014-DE



recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2022 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Loire-Bretagne



0,65 €
de redevance de pollution payé par les éleveurs concernés



3,28 €
de redevance de pollution payés par les industriels (y compris réseaux de collecte) et les activités économiques concernés



65,13 € de redevance de pollution domestique payés par les abonnés (y compris réseaux de collecte)



11,30 € de redevance de pollutions diffuses payés par les distributeurs de produits phytosanitaires et répercutés sur le prix des produits



100 € de redevances émises par l'agence de l'eau en 2022



0,59 € de redevance pour la protection du milieu aquatique payé par les pêcheurs



1,66 € de redevance de prélèvement payés par les irrigants



6,25 € de redevance de prélèvement payés par les activités économiques



1,89 € de redevance cynégétique payé par les chasseurs



9,25 € de redevance de prélèvement payés par les collectivités pour l'alimentation en eau



9,25 € de redevance de prélèvement payés par les collectivités pour l'alimentation en eau

À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2022 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2022) • source agence de l'eau Loire-Bretagne. 2022 est la quatrième année du 11^e programme d'intervention (2019-2024) de l'agence de l'eau.



3,18 € aux acteurs économiques pour la dépollution industrielle



41 € aux collectivités pour l'épuration et la gestion des eaux de pluie



14,12 € pour lutter contre les pollutions diffuses et protéger les captages



100 € d'aides accordées par l'agence de l'eau en 2022



3,73 € aux collectivités rurales et urbaines pour l'amélioration de la qualité du service d'eau potable



11,46 € pour la gestion quantitative et les économies d'eau



19,04 € principalement aux collectivités pour la préservation de la qualité et la richesse des milieux aquatiques



7,47 € pour l'animation des politiques de l'eau, la sensibilisation aux enjeux de l'eau et la solidarité internationale

En 2022, près de 107 millions d'euros d'aides, soit 40 % des aides de l'agence de l'eau Loire-bretagne, accompagnent des actions de lutte contre les effets du dérèglement climatique.

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE

Envoyé en préfecture le 01/02/2024

Reçu en préfecture le 01/02/2024

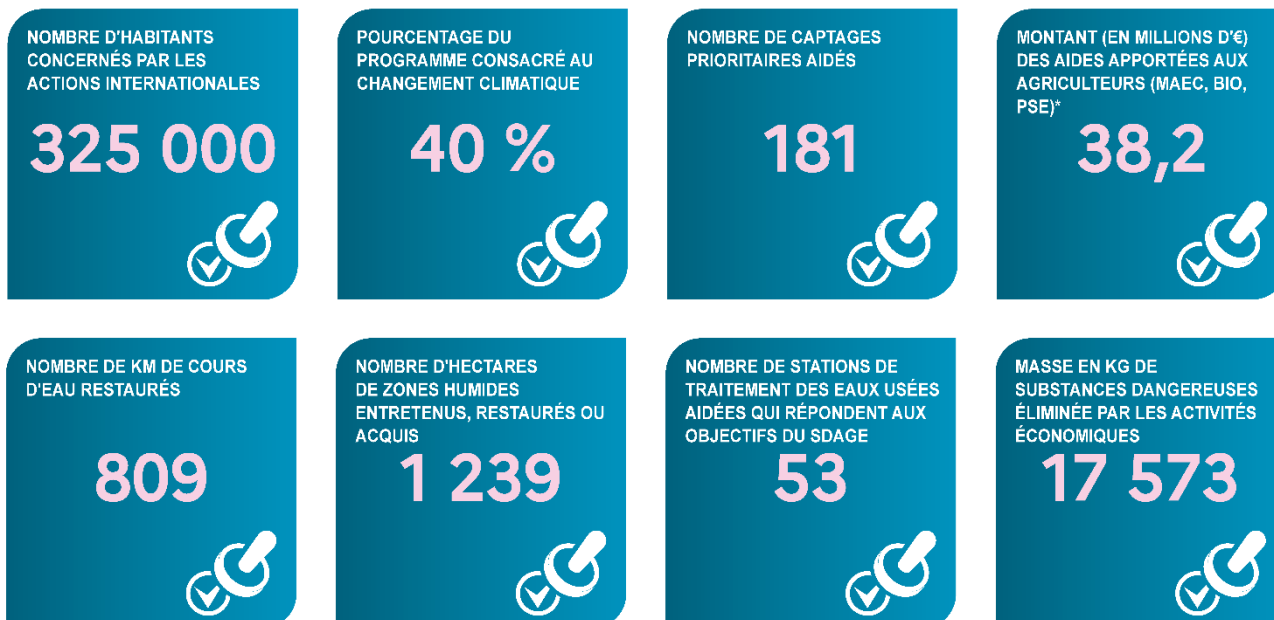
Publié le



ID : 042-214201865-20240131-DEL_2024_014-DE

L'année 2022 marque la quatrième année du 11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

EN 2022...



* MAEC : mesures agro-environnementales et climatiques / BIO : pour agriculture biologique / PSE : paiement pour services environnementaux

CHANGEMENT CLIMATIQUE

L'eau est un des marqueurs principaux du changement climatique.

Près de 40 % du programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne est consacré au changement climatique en 2022 :

- solutions fondées sur la nature ;
- gestion et partage de la ressource ;
- économies d'eau ;
- gestion durable des eaux de pluie ;
- étude ;
- sensibilisation ;
- communication...

4 100 projets ont été financés par l'agence de l'eau Loire-Bretagne pour un montant de près de 270 millions d'euros d'aides.

Des projets portés par les collectivités, les acteurs économiques et les associations pour lutter contre les pollutions, restaurer les milieux aquatiques, améliorer la surveillance des milieux, sensibiliser aux enjeux de l'eau ou encore assurer la solidarité internationale.

SDAGE 2022-2027 ET PROGRAMME DE MESURES

Le 3 mars 2022, le comité de bassin Loire-Bretagne a adopté le Sdage 2022-2027 et donné un avis favorable au programme de mesures associé.



<https://sdage-sage.eau-loire-bretagne.fr>

LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN LOIRE-BRETAGNE

Des sources de la Loire et de l'Allier jusqu'à la pointe du Finistère, le bassin Loire-Bretagne couvre 155 000 km², soit 28 % du territoire métropolitain. Il correspond au bassin de la Loire et de ses affluents, du mont Gerbier-de-Jonc jusqu'à Nantes, de la Vilaine et des bassins côtiers bretons, vendéens et du Marais poitevin.

Il concerne 336 communes, 13 départements et plus de 13 millions d'habitants.

Envoyé en préfecture le 01/02/2024

Reçu en préfecture le 01/02/2024

Publié le

ID : 042-214201865-20240131-DEL_2024_014-DE



Délégation Armorique

Parc technologique du zoopôle
Espace d'entreprises Keraia - Bât. B
18 rue de Sabot
22440 PLOUFRAGAN
Tél. : 02 96 33 62 45
armorique@eau-loire-bretagne.fr

Agence de l'eau Loire-Bretagne (siège)

9 avenue Buffon • CS 36339
45063 ORLÉANS CEDEX 2
Tél. : 02 38 51 73 73
contact@eau-loire-bretagne.fr
agence.eau-loire-bretagne.fr



Délégation Centre-Loire

9 avenue Buffon • CS 36339
45063 ORLÉANS CEDEX 2
Tél. : 02 38 51 73 73
centre-loire@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Maine-Loire-Océan

→ Site de Nantes (dép. 44 • 49 • 85)
1 rue Eugène Varlin • CS 40521
44105 NANTES CEDEX 4
Tél. : 02 40 73 06 00
mlo-nantes@eau-loire-bretagne.fr

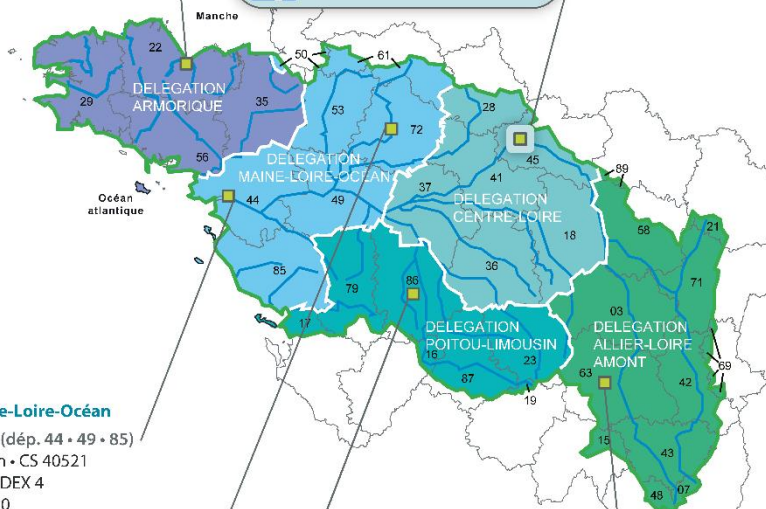
→ Site du Mans (dép. 49 • 50 • 53 • 61 • 72)
17 rue Jean Grémillon • CS 12104
72021 LE MANS CEDEX 2
Tél. : 02 43 86 96 18
mlo-lemans@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Poitou-Limousin

7 rue de la Goélette • CS 20040
86282 SAINT-BENOIT CEDEX
Tél. : 05 49 38 09 82
poitou-limousin@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Allier-Loire amont

19 allée des eaux et forêts
Site de Marmilhat sud • CS 40039
63370 LEMPDES
Tél. : 04 73 17 07 10
allier-loire-amont@eau-loire-bretagne.fr



Les 7 bassins hydrographiques métropolitains



Suivez l'actualité    

de l'agence de l'eau Loire-Bretagne : agence.eau-loire-bretagne.fr
& aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr



Retrouvez toutes les ressources sur le site

<https://www.lesagencesdeleau.fr/comprendre-apprendre-agir-pour-leau>

Nouveaux podcasts

→ bit.ly/Podcasts-Eau



ÉDITION 2023

L'AGENCE DE L'EAU RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE VOUS INFORME

La fiscalité sur l'eau a permis une nette amélioration de la qualité de nos rivières

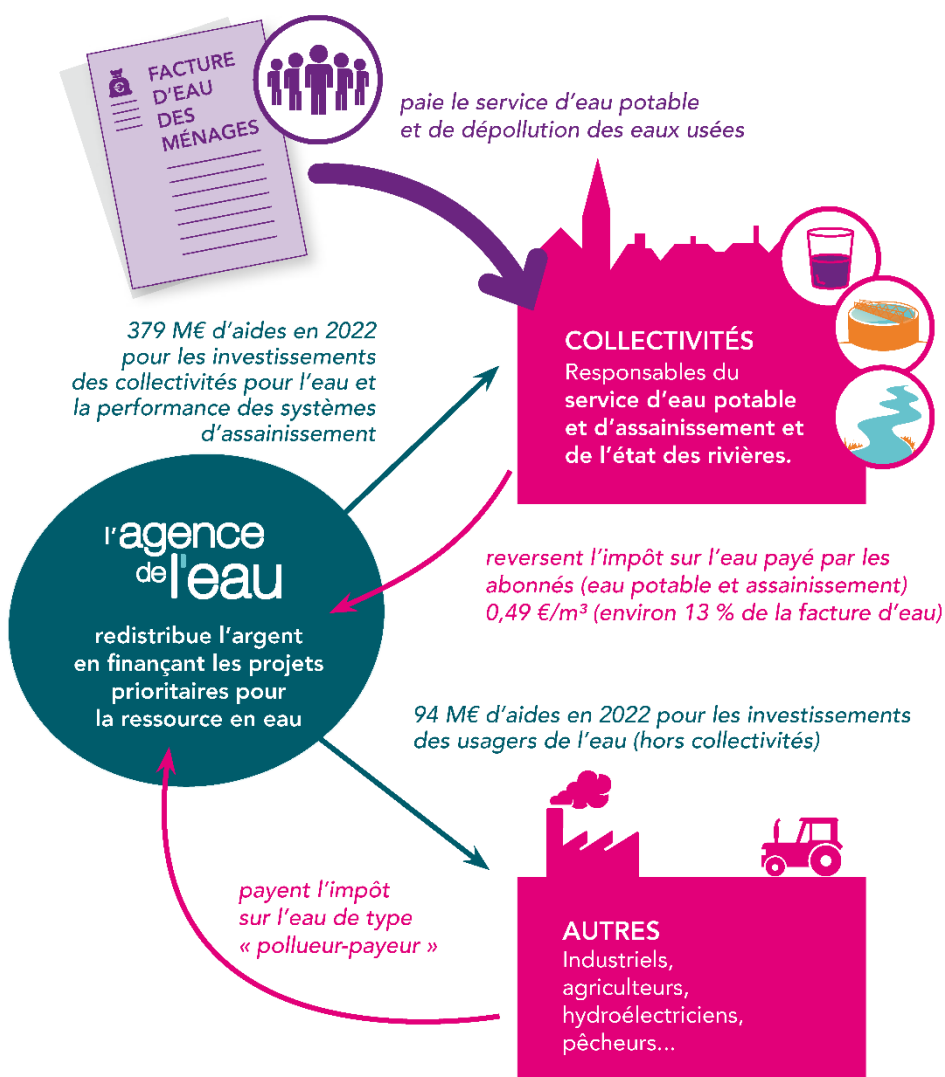
Grâce à cette fiscalité sur l'eau, le parc français des stations d'épuration est désormais globalement performant : la pollution organique dans les rivières a été divisée par 10 en 20 ans.

Le prix moyen de l'eau dans les bassins Rhône-Méditerranée et de Corse est de **3,87 € TTC/m³** et de **4,30 € TTC/m³** en France*. Environ **13 %** de la facture d'eau sont constitués de redevances fiscales payées à l'agence de l'eau.

Cet impôt est réinvesti par l'agence pour moderniser et améliorer les stations d'épuration et les réseaux d'assainissement, s'adapter au changement climatique, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions par les pesticides et les nitrates, restaurer le fonctionnement naturel des rivières, des zones humides et des milieux marins.

L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse est un établissement public de l'État sous tutelle du Ministère de la transition écologique, **spécialisé dans la protection de l'eau.**

*Source : estimation de l'agence de l'eau à partir des données Sispea 2021.



**SAUVONS
L'EAU!**

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU DANS LES BASSINS RHÔNE-MÉDITERRANÉE ET DE CORSE EN 2022

51% des aides attribuées en 2022 contribuent à l'adaptation des territoires au changement climatique.

► Pour économiser l'eau sur les territoires en déficit en eau (47,3 millions €)

407 opérations (réduction des fuites dans les réseaux d'eau potable, modernisation des techniques d'irrigation...) permettent d'économiser 22,8 millions m³, soit la consommation annuelle d'une ville de 416 000 habitants.

► Pour dépolluer les eaux (156,1 millions € pour les stations d'épuration et les réseaux d'assainissement)

40 stations d'épuration parmi les plus impactantes pour le milieu et 70 autres stations, notamment dans les territoires ruraux, aidées pour environ 36 M€. L'agence aide aussi les territoires ruraux à rattraper leur retard d'équipement en matière d'eau potable et d'assainissement (89,4 M€). La lutte contre les pollutions par temps de pluie a représenté 65,4 M€ d'aides.

► Pour réduire les pollutions industrielles (21,5 millions €)

6 nouveaux territoires engagés dans des démarches collectives de réduction des rejets de substances dangereuses concernant des activités industrielles et commerciales.

2 opérations majeures lancées sur de grands sites industriels.

► Pour lutter contre les pollutions agricoles par les pesticides et les nitrates et protéger les ressources destinées à l'alimentation en eau potable (6,6 millions € pour les captages prioritaires et ressources stratégiques pour le futur et 30,6 millions € pour l'agriculture)

6 nouveaux captages prioritaires du SDAGE Rhône-Méditerranée ont engagé un plan d'actions qui prévoit des changements de pratiques agricoles pour réduire l'utilisation des pesticides et des fertilisants. Éviter la pollution des captages par les pesticides permet d'économiser les surcoûts pour rendre potable une eau polluée. Le coût moyen de ces traitements s'élève à 755 millions € par an.

30,6 millions € consacrés à la profession agricole pour supprimer ou réduire les pesticides (matériel, conversion agriculture biologique et mesures agri environnementales, paiements pour services environnementaux, expérimentations et animation agricole).

► Pour redonner aux rivières un fonctionnement naturel, restaurer les zones humides et milieux marins, et préserver la biodiversité (70,5 millions €)

70,4 km de rivières restaurées et 75 seuils et barrages rendus franchissables par les poissons. Les aménagements artificiels des rivières (rectification des cours d'eau, bétonnage des berges, ouvrages en rivière...) empêchent les cours d'eau de bien fonctionner, et les poissons et sédiments de circuler. L'objectif est de redonner aux rivières un fonctionnement plus naturel. 5 630 ha de zones humides ont fait l'objet d'une aide.

L'agence intervient également au profit de la mer Méditerranée. Elle a notamment financé des opérations permettant la réduction des pressions dues aux mouillages des bateaux de plaisance sur 465 ha d'herbiers.

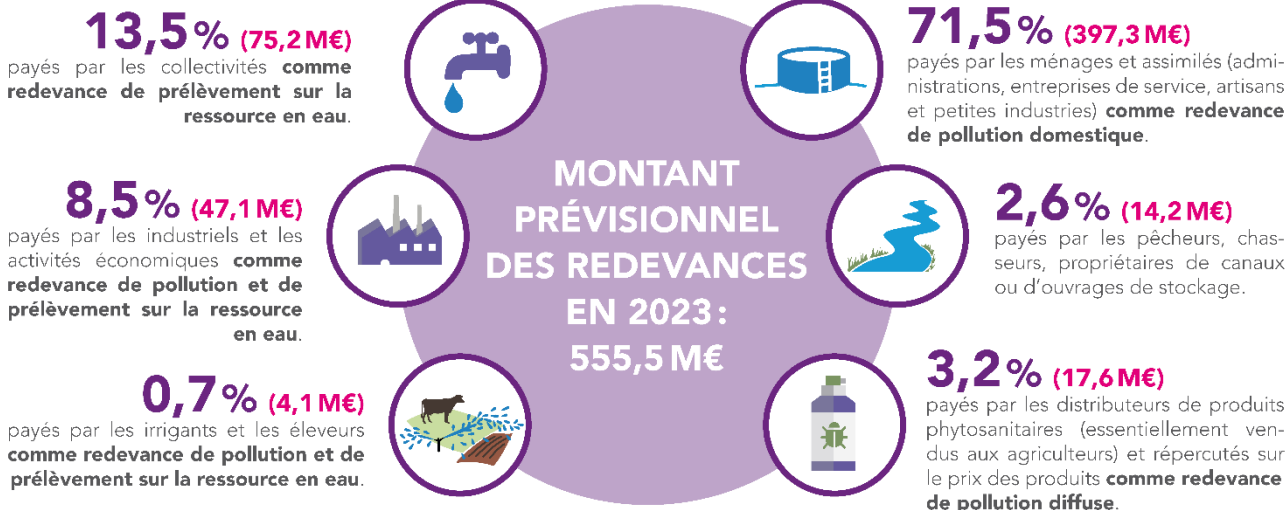
► Pour la solidarité internationale (3,67 millions €)

48 opérations engagées dans le cadre de coopérations décentralisées permettant de développer l'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans 23 pays en développement.

L'AGENCE DE L'EAU VOUS REND COMPTE DE LA FISCALITÉ DE L'EAU

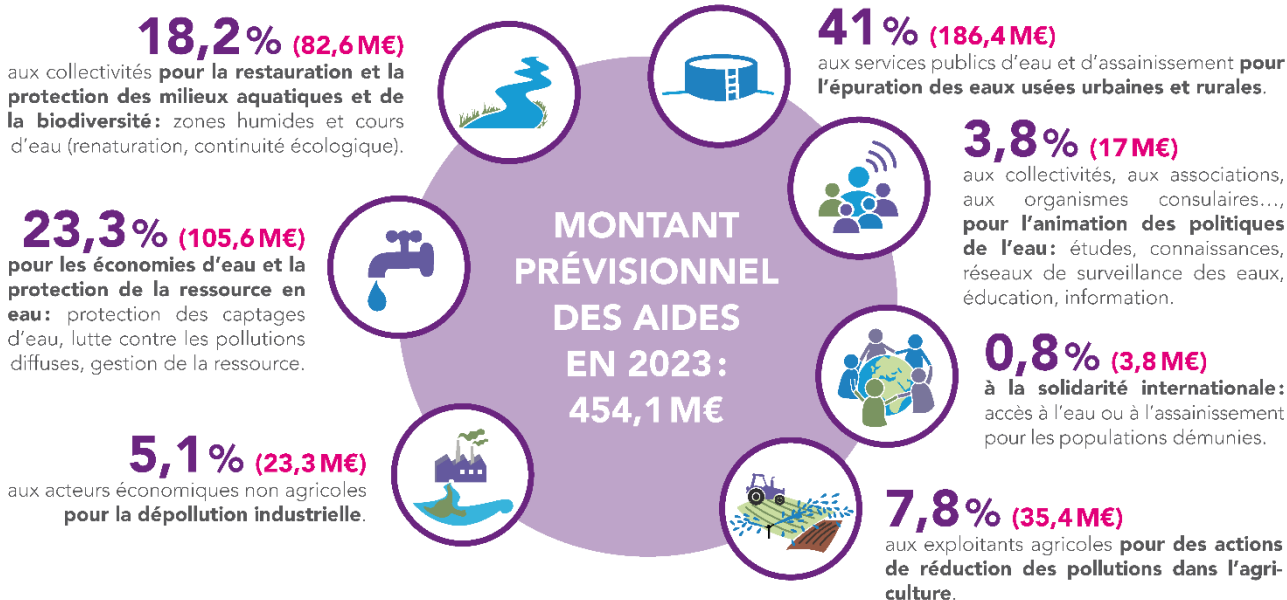
2023

Pour les ménages, les redevances (sur l'eau potable et l'assainissement collectif) représentent environ 13 % de la facture d'eau. Un ménage de 3-4 personnes, consommant 120 m³/an, dépense en moyenne 38 € par mois pour son alimentation en eau potable, dont 4,9 € par mois pour les redevances.



Pour toutes les redevances (sauf celle sur les pesticides), les taux sont fixés par le conseil d'administration de l'agence de l'eau où sont représentées toutes les catégories d'usagers de l'eau, y compris les consommateurs.

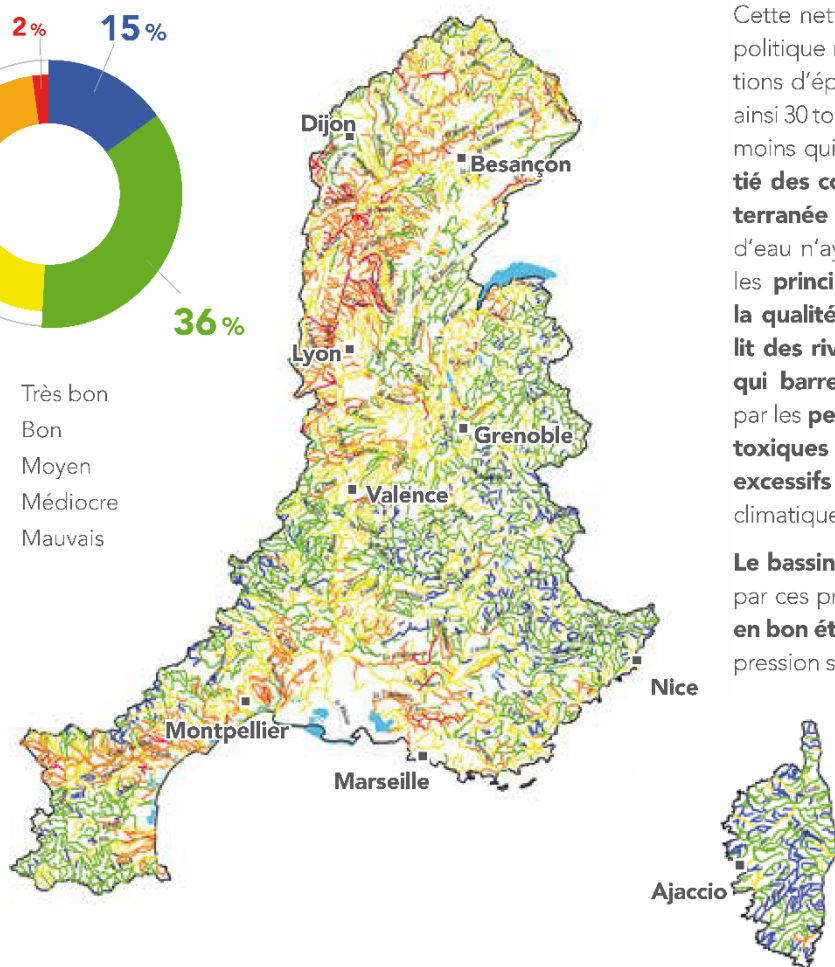
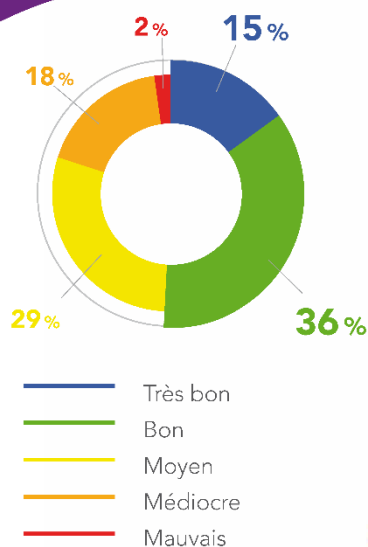
UNE REDISTRIBUTION SOUS FORME D'AIDES



- **Solidarité envers les communes rurales**: l'agence de l'eau soutient, à des taux très préférentiels, les actions des communes rurales situées dans les zones de revitalisation rurale (ZRR) pour rénover leurs infrastructures d'eau et d'assainissement.
- **La différence entre le montant des redevances et celui des aides** correspond essentiellement au financement, par l'agence de l'eau, de l'office français de la biodiversité (OFB) et des parcs nationaux. Le montant de cette contribution pour 2023 s'élève à 99,2 M€.

QUALITÉ DES EAUX

Etat écologique des cours d'eau
Données 2021



Le nombre de cours d'eau en bon état physico-chimique a plus que doublé au cours des 25 dernières années.

Cette nette amélioration est le résultat d'une politique réussie de mise aux normes des stations d'épuration. Par rapport à 1990, ce sont ainsi 30 tonnes d'azote ammoniacal par jour en moins qui transitent à l'aval de Lyon. **La moitié des cours d'eau du bassin Rhône-Méditerranée est en bon état.** Pour les masses d'eau n'ayant pas encore atteint le bon état, les **principales causes de dégradation de la qualité de l'eau** sont **l'artificialisation du lit des rivières et les barrages et les seuils qui barrent les cours d'eau**, les pollutions par les **pesticides** et les **rejets de substances toxiques** ainsi que les **prélèvements d'eau excessifs** dans un contexte de changement climatique.

Le bassin de Corse est relativement épargné par ces pressions, **91 % de ses rivières sont en bon état.** Toutefois, un accroissement de la pression sur la ressource en eau est constaté.

La qualité des rivières sur smartphone et tablette



Appli qualité rivière

Découvrez l'état de santé des rivières en France avec l'application mobile de l'agence de l'eau.

Bassin Rhône-Méditerranée

- > 15,5 millions d'habitants
- > 20 % du territoire français
- > 20 % de l'activité agricole et industrielle
- > 50 % de l'activité touristique
- > 11 000 cours d'eau de plus de 2 km

Bassin de Corse

- > 330 000 habitants permanents
- > 3,4 millions de touristes chaque année
- > 3 000 km de cours d'eau
- > 1 000 km de côtes

Envoyé en préfecture le 01/02/2024

Reçu en préfecture le 01/02/2024

Publié le

ID : 042-214201865-20240131-DEL_2024_014-DE



Saint-Etienne Métropole
2 Avenue Grüner - CS 80257
42006 Saint-Etienne Cedex 1
Tél 04 77 49 21 49
e-mail : accueil@saint-etienne-metropole.fr